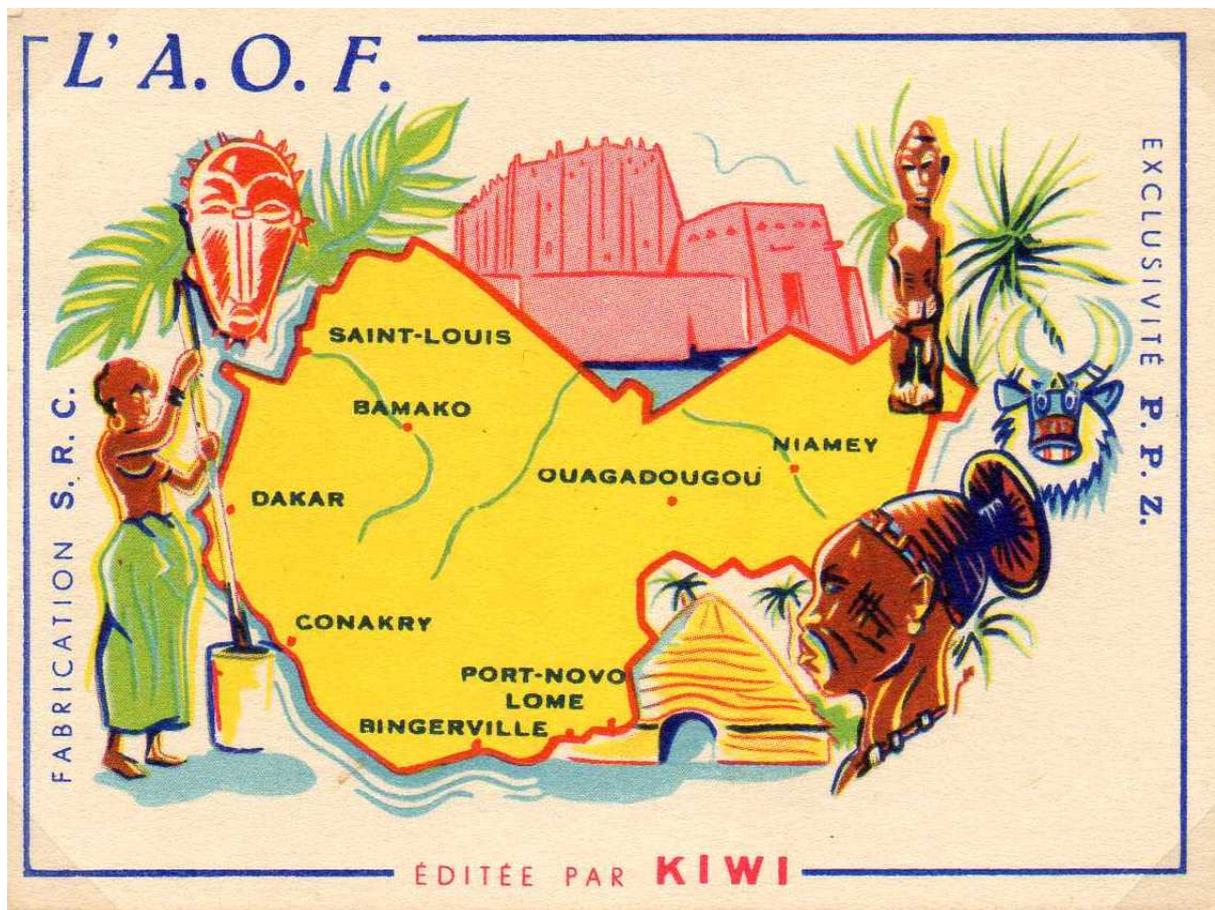


Publié le 23 janvier 2023.
Dernière modification : 19 juillet 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

BINGERVILLE, DEUXIÈME CAPITALE DE LA CÔTE-D'IVOIRE (15 nov. 1900-30 juin 1934)

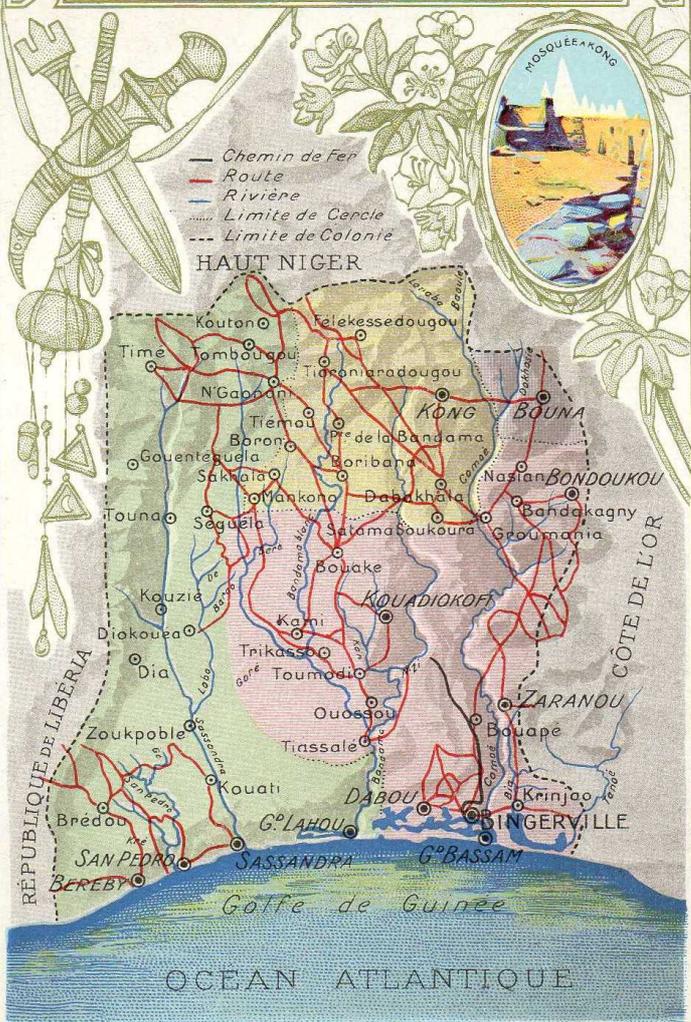
Cartes postales : [collection Jacques Bobée](#)

Épisode précédent :
[Grand-Bassam](#) :



Éditée par Kiwi. Fabrication SRC exclusivité PPZ

Les Colonies Françaises Afrique: CÔTE D'IVOIRE



Edition de la CHOCOLATERIE D'AIGUEBELLE

CÔTE D'IVOIRE

(Environ 250.000 kilomètres carrés et 2.500.000 habitants.)

Chef-lieu. — Bingerville.

Situation. — La Côte d'Ivoire, une de nos colonies du Golfe de Guinée, a pour limites : au Nord, le Soudan Français; à l'Est, la Côte de l'Or Anglaise; à l'Ouest, la République de Libéria; au Sud, l'Océan Atlantique.

Cours d'eau. — Le Tanoë, la Camoë ou Aloba, le Bandama, le Sassandra, le San-Pedro et le Cavally. Ces fleuves ne sont navigables que dans leur cours inférieur (50 ou 100 kilomètres avant leur embouchure), mais de vastes lagunes, qui s'étendent sur une longueur de 220 kilomètres, de l'embouchure du Tanoë à celle du Bandama, facilitent le transit.

Climat. — La température varie de 20 à 36 degrés sur le littoral, elle est un peu plus élevée dans l'intérieur des terres.

Productions et Commerce. — Une immense forêt, qui s'étend vers le Nord, renferme les essences les plus variées, acajou, palmier à huile et différentes espèces de lianes à caoutchouc.

Des gisements aurifères abondent dans le haut plateau, mais ils sont mal exploités par les indigènes.

Le mouvement commercial est en progrès suivis; aux produits forestiers s'ajoutent ceux des plantations que l'administration encourage : café, canne à sucre, coton, vanille, tabac.

Importations, 12.103.616 francs; exportations, 10.243.816 francs.

Histoire. — D'après la tradition, des Dieppois fondèrent des comptoirs français vers 1365; mais l'occupation effective de la France n'eut lieu qu'en 1842; le commandant Bouët-Willamez signa des traités avec les chefs indigènes; Faidherbe construisit les forts de Dabou et Grand-Bassam; le capitaine Binger explora le pays et devint, en 1893, le gouverneur de la colonie à la prospérité de laquelle il avait travaillé activement.

ÉDITION DE LA CHOCOLATERIE D'AIGUEBELLE (Drôme)

NOTA. — Au consommateur qui accepte souvent à son insu, les chocolats mélangés, additionnés de fécule ou de farine, nous recommandons d'une manière particulière le **CHOCOLAT D'AIGUEBELLE** (enveloppe papier blanc glacé), chocolat complet **Garanti rigoureusement pur cacao et sucre.**

Exiger le nom AIGUEBELLE en toutes lettres gravé sur chaque tablette, croquette, domino, etc.

« Les seuls principes à sauvegarder sont la séparation de la ville administrative de la ville commerciale et l'interdiction aux indigènes de bâtir dans l'enceinte réservée »
(Albert Decrais, ministre des Colonies).

LE TRANSFERT DU CHEF-LIEU DE LA CÔTE-D'IVOIRE (*La Dépêche coloniale*, 22 décembre 1899)

[Adjamé ou Abidjean ?]

Nous avons publié ces jours derniers une information d'après laquelle le transfert du chef-lieu de la Côte-d'Ivoire, si instamment réclamé à la suite de l'épidémie de fièvre jaune qui a moissonné la population européenne de Grand-Bassam, chef-lieu actuel de la colonie, serait aujourd'hui chose décidée, et que bientôt commenceraient les travaux d'installation de la nouvelle capitale. Le point choisi est Abidjean, sur la lagune Ébrié, à proximité du port projeté de Petit-Bassam, et tête de ligne de la future voie ferrée étudiée par la mission Houdaille, laquelle doit mettre en communication le littoral et les territoires de l'intérieur en traversant l'Attié, le Morénou avec prolongement ultérieur vers le Baoulé et Kong.

Nous voulons croire qu'il y a dans l'information dont nous parlons, et dont la source officieuse est évidente, autre chose que le désir d'endormir l'opinion et de mettre fin à la campagne de presse entreprise au lendemain du désastre qui a si cruellement éprouvé Grand-Bassam ; et nous souhaitons vivement que le projet ministériel sorte bientôt du domaine de la conception pour entrer dans celui de l'exécution. Aussi bien, les autorités locales n'ont cessé de réclamer l'abandon du chef-lieu actuel. M. Capest en avait fait son *delenda Carthago*, et, si nous sommes bien informés, le nouveau gouverneur, M. Roberdeau, n'a cessé, depuis son arrivée dans la colonie, d'attirer l'attention de M. le ministre des colonies sur cette importante question.

Nous avons exposé ici même les raisons pour lesquelles s'impose l'abandon de Grand-Bassam dont les causes d'insalubrité sont telles qu'il serait fou de tenter de l'assainir. L'argent qu'on consacrerait à cette entreprise serait dépensé en pure perte, en même temps qu'il serait criminel de maintenir dans ce milieu empoisonné les malheureux appelés à servir à la Côte-d'Ivoire, lesquels tôt ou tard deviendraient la proie d'une nouvelle épidémie, sans parler du peu de bien-être dont ils sont entourés et des affections courantes telles que fièvres bilieuses hématuriques, hépatite, dysenteries, etc., dont Bassam est la terre d'élection et auxquelles ces malheureux seraient constamment exposés. Nous ne reviendrons pas sur ces choses bien que, d'après nous, l'administration ait mis du temps à prendre une détermination qui s'imposait d'autant plus qu'il s'agissait de la santé, de la vie même de tout un personnel, et qu'en outre, chaque nouvelle atteinte de l'épidémie faisait mettre en quarantaine la colonie entière dont les intérêts subissaient le plus grave préjudice. Aujourd'hui encore, malgré que les patentes de santé sont délivrées nettes, elle est tenue en suspicion par toutes les possessions voisines, tant est limitée la confiance qu'inspire l'état sanitaire de Grand-Bassam. Ce préjudice eut certainement été évité à la colonie si, au département, on avait mis moins de lenteur à adopter les propositions du gouverneur qui demandait l'évacuation immédiate du chef-lieu. Et — disons-le en passant — il a même fallu à ceux qui, au fort de l'épidémie, ont persisté à y demeurer et ensuite, se sachant sous la menace permanente d'un retour offensif de la fièvre jaune, ont continué à y vivre, une certaine fermeté d'âme et une énergie peu commune auxquelles nous rendons hommage et dont le département devrait les récompenser sans tarder.

Donc, on va déplacer le chef-lieu de la colonie de la Côte-d'Ivoire ; un de nos confrères a même annoncé que la nouvelle capitale s'appellera Bingerville. Nous applaudissons à cette dénomination, persuadés que le haut patronage du directeur de l'Afrique portera bonheur à la nouvelle cité. Cependant, en ce qui concerne le choix de l'endroit, nous eussions préféré celui proposé par M. Capest, qui en avait fait ressortir les avantages, et que préconise également M. le gouverneur Roberdeau qui l'a visité.

Tandis que le point choisi n'est qu'à une altitude de 25 à 30 mètres au maximum, celui que proposait l'ex-gouverneur de la Côte-d'Ivoire atteint une hauteur de 70 mètres, soit plus du double ; l'exposition est la même, et on y trouve toutes les commodités qui ont pu déterminer le choix du département. Pourquoi donc a-t-il été décidé que l'emplacement du chef-lieu serait Abidjean au lieu d'Andjamé, que proposait l'administration locale, et qui aurait tout aussi bien pu s'appeler Bingerville ?

Si nos informations sont exactes, le choix du département n'a été déterminé que par ce fait que dans le projet Houdaille, Abidjean est indiqué comme point de départ de la voie ferrée, qu'il est plus en face de l'ouverture du port projeté de Petit-Bassam [futur Vridi] qu'Andjamé, lequel est situé un peu plus à l'est.

Ces raisons sont mauvaises. Il y avait tout d'abord, selon nous, à considérer la question d'altitude qui, dans un pays de marais, est capitale, il est acquis, en effet, que plus on s'élève, plus on se soustrait à l'influence des miasmes. Or, la différence d'altitude entre les deux points est de 35 à 40 mètres, en faveur de celui qui a été éliminé. D'autre part, tandis que le plateau d'Abidjean forme cuvette et qu'il sera nécessaire d'y exécuter certains travaux de drainage, celui d'Andjamé est légèrement incliné, offrant un écoulement naturel aux eaux pluviales et rendant plus facile le service des vidanges ; l'eau potable est en égale abondance dans un endroit comme dans l'autre.

Mais il est un point plus important et qui, selon nous, aurait dû attirer l'attention. Le nouveau chef-lieu s'édifiera, en effet, avant la construction de la voie ferrée et l'ouverture du port qui, soit dit en passant, resteront longtemps encore à l'état de projet. Jusque-là, Grand-Bassam restera forcément le point d'arrivée dans la colonie et l'entrepôt des produits importés. Or, Andjamé est beaucoup plus rapproché du chef-lieu actuel qu'Abidjean et la rapidité des communications de même que la nécessité d'être en relations constantes, avec le point d'arrivée eussent dû, il nous semble, faire préférer Andjamé.

Et puis, admettons que, immédiatement après l'installation de la nouvelle ville, s'entreprennent les travaux de construction de la voie ferrée et de creusement du port. Ne craint-on pas de donner naissance, par la terre et la vase qui seront remuées et exposées aux ardeurs du soleil, à des maladies, voire même à des épidémies, qui rendront le nouveau centre aussi insalubre que l'ancien ? Nous craignons que toutes ces considérations n'aient pas été suffisamment pesées et nous prenons la liberté de les soumettre à M. le ministre des colonies, que nous supplions de bien s'informer auprès des autorités locales avant de prendre une décision définitive. Une dépêche télégraphique est vite envoyée à Grand-Bassam et on se sert souvent du câble pour des questions d'une bien moindre importance.

DE BERQUES.

Gustave BINGER (1856-1936),
explorateur,
premier gouverneur de la Côte-d'Ivoire (1893-1896),
donne son nom à la ville



BINGER, explorateur. 2^e collection Félix Potin

LES COLONIES

BINGERVILLE

(*Le Figaro*, 3 janvier 1900)

Le commandant Binger, le très distingué directeur de l'Afrique au ministère des colonies, va donner son nom au port dont l'aménagement va être entrepris prochainement dans la Côte d'Ivoire, et qui remplacera Grand-Bassam jugé trop insalubre. Ce port s'appellera Bingerville.

L'honneur qu'on fait ainsi au commandant Binger paraîtra légitime à tous ceux qui connaissent l'activité féconde et le ferme bon sens de celui qui fut le premier gouverneur et, l'on peut dire, le créateur de notre colonie de la Côte d'Ivoire.

Avant de se révéler comme un administrateur de premier ordre, M. Binger, alors capitaine d'infanterie de marine, avait découvert, dans une exploration mémorable, les pays qui forment l'hinterland actuel de la Côte d'Ivoire et qui sont arrosés par le Bandama, le Comoé et la Volta. Il les avait ouverts au commerce et à la civilisation et les avait attachés à la domination française, préparant ainsi le développement, aujourd'hui très appréciable, de notre récente possession.

Le port de Bingerville, qui est situé dans la baie d'Abidjean, deviendra la capitale administrative de la Côte d'Ivoire et sera, bien entendu, la tête de ligne et la gare maritime du chemin de fer d'Alépé à la mer, dont le tracé, dont nous avons parlé récemment, a été étudié par la mission du capitaine Houdaille.

Marc Landry.

Colonies Françaises. — Côte d'Ivoire
BINGERVILLE. — Palais du Gouvernement



Coll. Gaston A. Renaud

Palais du gouvernement. Construction provisoire. Coll. Gaston A. Renaud

Colonies Françaises - COTE D'IVOIRE — **Bingerville** - Palais du Gouvernement de la Côte d'Ivoire



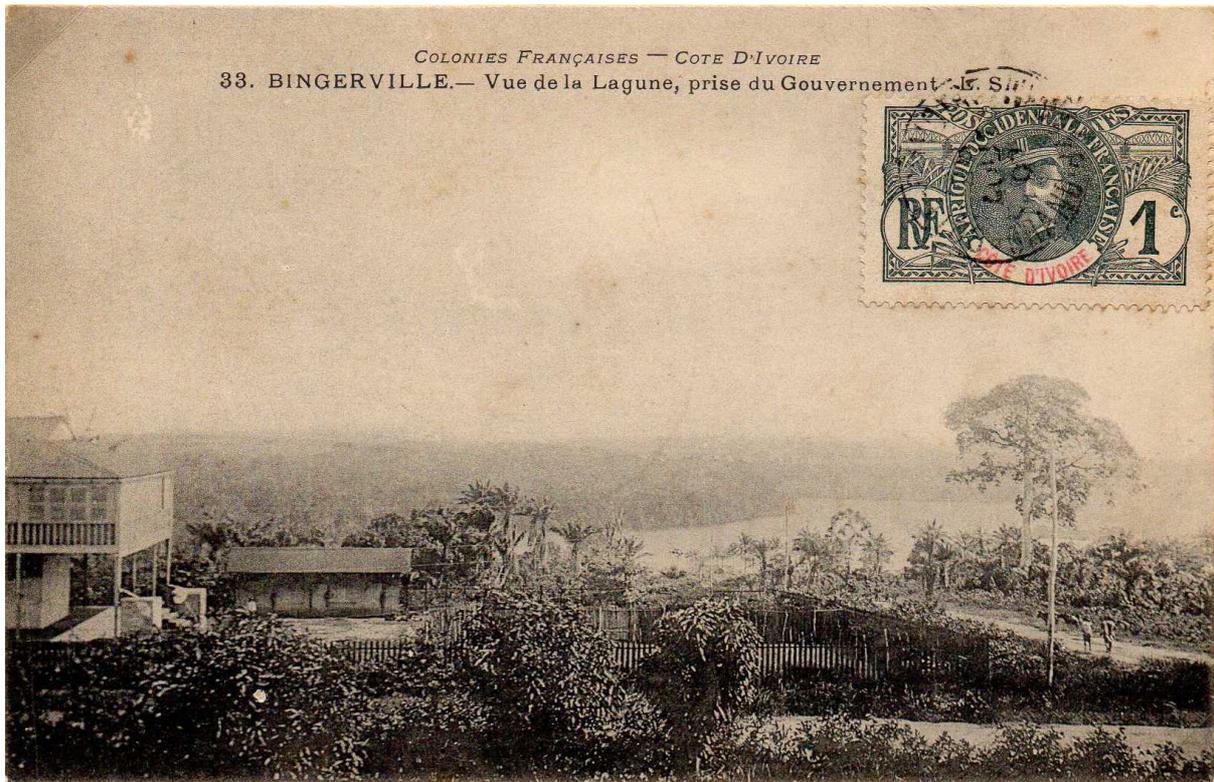
Palais du gouvernement de la Côte-d'Ivoire. Coll. Colonies françaises



Bingerville. — Hôtel du gouverneur L.S. Coll. Colonies françaises.



Bingerville. — Manifestation d'indigènes, un jour de fête, devant l'hôtel du gouverneur.



Bingerville. — Vue de la lagune, prise du Gouvernement. Coll. Colonies françaises.



Panorama de Bingerville. Missions africaines, 150, cours Gambetta, Lyon.



Bingerville. — Le débarcadère.



Bingerville. — Débarcadère au bord de la lagune L.S. Coll. Colonies françaises.

MISSIONS AFRICAINES, 150, Cours Gambetta, LYON



16. Côte-d'Ivoire — Débarcadère de Bingerville

Débarcadère de Bingerville. Missions africaines, 150, cours Gambetta, Lyon



Colonies Françaises. — COTE D'IVOIRE
BINGERVILLE. — La voie Decauville

La voie Decauville (du débarcadère au plateau).

CÔTE-D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 14 décembre 1900)

Depuis le 1^{er} décembre, le gouvernement local de la Côte-d'Ivoire est transféré de Grand-Bassam à Adjamé qui prend désormais le nom de Bingerville. Un bureau de poste est ouvert dans cette localité et les dispositions nécessaires ont été prises par l'administration des postes et télégraphes pour que des valises spéciales à destination de Bingerville soient formées à bord des paquebots français desservant la Côte occidentale d'Afrique. Ces valises contiendront les correspondances officielles et privées.



La poste à Bingerville. Coll. Gaston A. Renaud



H. Dumas d'après Gaston Renaud



Tribunal et maisons d'habitation. Coll. Les colonies françaises

LE RÉGIME DE LA JUSTICE AUX COLONIES (*La Dépêche coloniale*, 30 juillet 1901)

La plus grande pensée du règne de l'honorable M. Decrais est d'assurer celui de la justice aux colonies. L'honorable M. Decrais ne perd aucune occasion politique ou privée de l'affirmer. S'il est sollicité par quelqu'un de ces gêneurs coloniaux qui sont légion de s'occuper des multiples questions qui restent indéfiniment en suspens dans son département, il a le beau geste qui accompagne ses éloquents improvisations et, d'une voix qui bénit, il rappelle à l'importun que chaque affaire a son heure, que le ministre doit aller au plus pressé, que le plus pressé est d'assurer le règne de la justice aux colonies.

Et réellement, dans cette circonstance, l'ardeur du ministre ne s'épuise pas en paroles. Il a sur le chantier d'importants projets. Le premier, et non le moins intéressant, est la création d'une juridiction supérieure à Bingerville.

Bingerville (il peut y avoir de nos lecteurs qui l'ignorent) est la capitale d'une de nos colonies de la Côte occidentale d'Afrique : la Côte-d'Ivoire.

La Côte-d'Ivoire avait autrefois un chef-lieu qui s'appelait Grand-Bassam. C'est là qu'étaient installées les factoreries, là que touchait le câble, là que l'administration, à grands frais, avait fait construire un appontement pour faciliter l'embarquement et le débarquement des marchandises.

Mais Grand-Bassam a traversé, il y a deux ans, une cruelle épidémie de fièvre jaune.

La maladie y a fait de trop nombreuses victimes et le ministre s'en est ému.

Il a réuni ses directeurs, ses médecins et ses ingénieurs. Il leur a demandé ce qu'il serait possible de faire pour éviter qu'une nouvelle épidémie ne décimât Grand-Bassam.

Et de cette consultation est sortie l'idée simple mais géniale que le meilleur moyen d'éviter que Grand-Bassam ne fit de nouvelles victimes était d'abandonner Grand-Bassam.

Le chef-lieu sera donc transporté sur un autre point qui s'est appelé Bingerville. La capitale nouvelle offre des avantages de toute nature : belle situation, bon air, belle vue.

Il n'y manque que des maisons et des habitants. Tout au moins est-on sûr qu'aucun blanc (et pour cause) n'y est encore mort de la fièvre jaune. Le reste viendra petit à petit. Pour parer au plus urgent, le ministre va doter Bingerville d'un chef du service judiciaire.

Et que l'on ne croie pas que ce doive être une sinécure. Le tribunal supérieur de Bingerville est assuré d'avoir immédiatement une grosse affaire. C'est le procès que va engager la Société chargée de l'exploitation du wharf de Grand-Bassam*.

La Compagnie concessionnaire de l'apportement de Grand-Bassam a un très mauvais esprit. Elle prétend qu'elle ne s'est chargée de l'exploitation de cette entreprise que parce que le wharf devait servir à embarquer et à débarquer des marchandises qui venaient du centre commercial le plus important de la colonie ou qui y étaient acheminées.

Elle prétend que l'abandon de Grand-Bassam et la création d'un autre port à proximité de Bingerville sont des causes de nullité pour son contrat et lui donnent droit à des dommages-intérêts. La cour de Bingerville appréciera ces griefs : elle a du pain sur la planche.

*
* *

D'autres tribunaux seront d'ailleurs créés sur cette terre d'Afrique où les indigènes n'ont connu jusqu'à présent que le droit du plus fort et les arguments frappants du sabre et du canon. Le Tchad n'a pas d'organisation judiciaire. Le Chari manque de juges de paix à compétence étendue. Le Kanem et le Ouadaï n'ont jamais vu un magistrat de carrière. Les magistrats de carrière sont dans la joie car de grands mouvements se préparent. Ceux de Tahiti seront appelés à la Guyane et ceux de la Guyane en Nouvelle-Calédonie. De nouvelles parités [parures ?] d'office seront prévues dans de copieux décrets qui régleront la délicate question du costume des magistrats, aux différents degrés de la hiérarchie, soit à la côte d'Afrique, soit à l'intérieur du noir continent.

Les indigènes, instruits de leurs droits, apprendront qu'ils n'ont rien à craindre de l'administration française qui prétend les dominer, des officiers et des soldats français qui croient à leur supériorité, quand ils auront pour eux les représentants de la justice.

Et ce règne de la justice ne cessera que quand un gouverneur énergique, comme s'est trouvé le général Gallieni à Madagascar, mettra le ministre en demeure d'opter entre son maintien à lui, avec l'autorité qu'il est en droit d'exercer, avec la centralisation des pouvoirs indispensables dans des pays de conquête récente, ou le maintien d'une magistrature qui revendique son indépendance avec le désordre qui en résulte et les incessantes difficultés qu'elle fait naître.

Jean Le Breil.

L'ORGANISATION JUDICIAIRE DE LA CÔTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE
(*La Dépêche coloniale*, 30 juillet 1901)

[Bingerville ou Magistratsville ?]

Nous faisons remarquer, il y a peu de jours, à propos du nombre toujours croissant des fonctionnaires portant le titre de gouverneur, avec quel sans-gêne procédait le ministère des colonies depuis que, par mesure d'économie, les traitements de ces hauts fonctionnaires sont inscrits non plus au budget de l'État, mais bien aux Budgets locaux des colonies. La même réflexion s'applique au décret que vient de faire signer le ministre des colonies pour doter la Côte occidentale d'Afrique d'une véritable armée de magistrats.

Si ces créations de tribunaux supérieurs, de tribunaux de 1^{re} instance avaient dû, comme naguère, se traduire par une majoration des crédits inscrits au budget métropolitain, le ministre des finances, d'abord, la commission du budget ensuite auraient usé, pour élaguer ces dépenses ridicules autant que nuisibles, du droit de remontrance qui leur appartient. Mais ce sont les colonies qui paient ! Devant cet argument, tout cède, chacun se tait. Les colonies paient, donc les cadres de gouverneurs peuvent être dépassés sans inconvénient. Les colonies paient, donc on peut doter Bingerville, la nouvelle et déserte capitale de la Côte-d'Ivoire, d'un appareil judiciaire qui ne comporte pas moins de sept magistrats : un procureur, chef du service judiciaire, un président de tribunal supérieur et trois juges au même tribunal ; plus un substitut de procureur de la République et un juge-président du tribunal de première instance. Sept magistrats, sans compter les greffiers dans une colonie où il n'y a pas dix commerçants européens. À noter, d'ailleurs, que ces dix commerçants sont à Grand-Bassam et que pas un seul ne réside au chef-lieu qui a emprunté son nom à l'éminent directeur de l'Afrique. Bingerville s'appellerait plus exactement Magistratsville, ou Potinville : car il y en aura des potins et des chicanes tirés de longueur dans cette Cour innocupée qui n'aura à juger que les procès qu'elle aura elle-même suscités.

.....
_____ F. JOURDIER.

BINGERVILLE
(*La Dépêche coloniale*, 14 août 1901)

Un de nos correspondants a bien voulu préciser les indications sommaires que nous avons données hier sur Bingerville, capitale de la Côte-d'Ivoire et future résidence du tribunal supérieur qui vient d'y être créé (aux frais de la colonie, mais sans que la colonie ait été consultée).

Comme nous le disions, le déplacement du chef-lieu a été décidé pour des considérations d'ordre sanitaire. Bingerville est sur un plateau, dominant la mer, largement balayé par la brise. Il n'est pas invraisemblable que la santé publique y soit meilleure qu'à Grand-Bassam. quoique les épidémies de fièvre jaune, comme celle qui a ravagé la colonie il y a deux ans, se plaisent parfois à déjouer les prévisions les plus sages des autorités les plus compétentes.

On a donc, comme il convenait pour une capitale, construit de fort beaux édifices pour les différentes administrations. L'entreprise était ardue : car le plateau n'est encore relié au débarcadère que par un mauvais sentier, fort raide ; quant au débarcadère, il se compose d'un simple madrier. Tous les matériaux de construction, pierres, sable pour la chaux, l'eau, le bois, tout a été hissé de la plage au plateau, non pas à dos mais à tête d'homme. Les fonctionnaires sont installés à Bingerville. On fera quelques constructions de plus pour les magistrats. Mais comme nous le disions, le commerce n'a pas suivi le mouvement. Toutes les maisons sont restées à Grand-Bassam, et aucune ne se décide à acquérir les lots de 6.000 mètres carrés qui ont été réservés à leur usage et qui leur sont offerts au prix de 600 francs ou de 700 francs le lot.

De Bingerville à Grand Bassam, il faut trois heures en bateau à vapeur. C'est une journée à perdre pour le commerçant qui, de Bassam, a soin d'aller voir les chefs de service du chef-lieu. C'est aussi 100 francs à dépenser en pure perte.

Les noirs sont également restés groupés autour des factoreries de Grand-Bassam. C'est de Grand-Bassam qu'il faut tout faire venir, les poulets, les vivres frais, les fruits, les légumes.

Jusqu'à présent, il n'y a que les sardines à l'huile et les boîtes de conserves qui se trouvent sur place à Bingerville.

Quand les magistrats seront logés — à cela pourvoira la princesse —, il restera à loger et à nourrir les plaideurs. On peut leur promettre de l'agrément.

Mais nous aurons des avocats, un conseil de l'ordre, un bâtonnier et le spectacle réconfortant de voir les indigènes, enfin conscients de leurs droits, citer à tout propos — et hors de tout propos — les Européens à la barre de nos différents tribunaux.

Il faut bien faire quelques sacrifices pour jouir, dans toute sa beauté, du règne de la justice...

F. J.

LA CÔTE-D'IVOIRE (*La Dépêche coloniale*, 13 octobre 1901)

.....
Les travaux de construction de Bingerville (ville haute) ont été exécutés suivant le plan d'ensemble approuvé à la date du 14 mars 1900, et commencés le 10 avril de la même année.

Ils peuvent se résumer de la façon suivante :

Construction de cases indigènes pour le logement des manœuvres ; construction de deux hangars pour la remise des bois ; dessouchement de la voie principale d'accès au plateau d'Adjamé ; construction de trois ponceaux provisoires ; ouverture et exploitation d'une carrière de pierres à bâtir, et approvisionnement des moellons à pied d'œuvre ; extraction, transport et approvisionnement à pied d'œuvre du sable de lagune ; délimitation et paquetage des diverses concessions.

Terrassement des fondations, maçonneries des fondations, piliers, escaliers, et construction en charpente des maisons suivantes : 1° Deux pavillons affectés au logement du gouverneur, aux bureaux du gouvernement et du secrétariat général. Ces constructions sont reliées par un pavillon central en maçonnerie, avec étage et travure métallique, possédant une véranda de 6 mètres de largeur, prenant accès sur un escalier d'honneur de 2 m. 50 de largeur.

L'ensemble de ces pavillons forme une construction d'un aspect monumental, d'une longueur de 62 mètres.

Des cuves à eau d'une capacité de 3.000 à 3.500 litres, ont été installées aux endroits convenables, pour recueillir les eaux de pluie.

Les cases destinées à la milice et à la police ont été construites.



Bingerville. — Le camp de la milice. Coll. Les Colonies françaises



Bingerville. — Le camp de la milice L S. Coll. Les Colonies françaises

Les clôtures des concessions ont été faites provisoirement en nervures de palmiers ; elles seront remplacées par des murettes en maçonneries, surmontées de grilles en fer ou de grillages, maintenus par des montants métalliques. Un puits d'environ 15 mètres de profondeur a donné de bons résultats, et les expériences faites avec la terre argileuse extraite, ont démontré la possibilité de faire de la brique de bonne qualité.

La ville basse a été délimitée conformément au plan arrêté à la date du 4 septembre 1900.

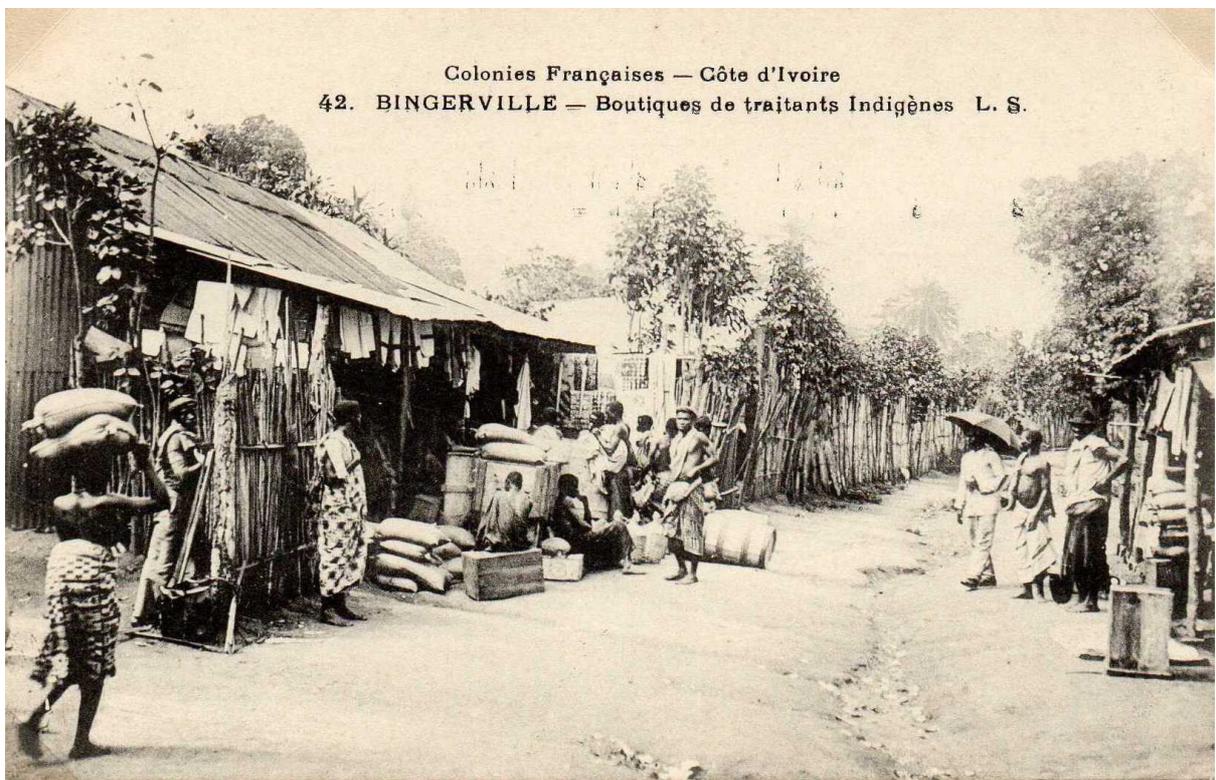
Les lots ont été adjugés, le profil en long a été piqueté, les travaux de défrichage et de terrassement du boulevard de la Cascade seront faits incessamment par les soins des concessionnaires.



Carte postale en nuage : Une rue de Bingerville. Coll. Eugène Aubert, Marseille.



Bingerville. — Une rue indigène. Coll. Colonies françaises.



Bingerville. — Boutiques de traitants indigènes. L.S. Coll. Colonies françaises.

NÉCROLOGIE

(*La Dépêche coloniale*, 3 janvier 1902)

La Cour d'appel récemment créée à Bingerville (Côte-d'Ivoire) — la plus belle pensée du règne de M. Decrais — ne fonctionne pas encore et ne fonctionnera sans doute pas de longtemps. Elle a, cependant, déjà fait une première victime. Le magistrat désigné pour prendre la présidence de la cour de Bingerville, M. de Pontbellanger, vient de mourir à Marseille. En revenant d'une mission dont il avait été chargé à la Côte-d'Ivoire. « Voir Venise et mourir ! » disait un amoureux de la cité des doges. M. de Pontbellanger a vu Bingerville et il en est mort.

L'honorable magistrat avait appartenu pendant plusieurs années au cadre consulaire. Plus anciennement, il avait été magistrat dans l'Inde. Sa perte laissera d'unanimes regrets à tous ceux qui l'ont connu.

BINGERVILLE

(*La Dépêche coloniale*, 20 février 1902)

La conséquence de l'ouverture du port est la création de Bingerville. Lorsque le décret du 10 mars 1893 fit de la Côte-d'Ivoire une colonie indépendante, M. Binger reconnut combien la situation de sa capitale, Grand-Bassam, était défectueuse. En 1896, M. le gouverneur Mouttet s'occupa à l'idée du transfert ; la double épidémie de peste et de fièvre jaune survenue en 1899 vint démontrer la nécessité de cette transformation. La mission du commandant Houdaille, chargée d'étudier le projet du chemin de fer, en vint naturellement à proposer, pour l'emplacement de la future capitale, le voisinage du point qu'il avait choisi comme terminus de la voie ferrée, c'est-à-dire la lagune Ébrié.

Sans discuter l'excellence de la baie d'Abidjean, il parut à M. Roberdeau que le plateau d'Adjamé, situé à une dizaine de kilomètres, offrait, avec ses altitudes variant de 80 à 100 mètres, les savanes qui l'avoisinent, son orientation ouverte aux brises de mer, des conditions hygiéniques bien meilleures que les collines d'Abidjean »¹.

Les études commencèrent en avril 1900. Le 25 novembre de la même année, le gouvernement était transféré dans le nouveau chef-lieu, qui reçut le nom de Bingerville. pour rendre hommage au premier gouverneur de la colonie. Les projets de cette ville ont été élaborés par le commandant Houdaille.

Dès que les lots tracés sur le papier étaient délimités, clos et défrichés, le jardinier-chef la colonie plantait dans chacun d'eux une demi-douzaine d'arbres fruitiers, manguiers, avocatiers, orangers, citronniers, etc. Les maisons en bois, fabriquées au Havre, arrivaient démontées, une par chaque courrier, étaient débarquées à Grand-Bassam, transportées en vapeur par la lagune jusqu'au débarcadère d'Adjamé et montées à dos d'hommes sur la colline dans le lot où elles devaient s'élever. En moins de vingt-cinq jours, chaque maison était montée.

¹ Clozel et la Géographie : Bingerville.



Bingerville. — Maisons d'habitation.

Ces maisons sont d'un type uniforme. Elles sont élevées de deux mètres au-dessus du sol et supportées par des piliers en bois reposant sur des dés en maçonnerie. Elles se composent de trois pièces élevées de plafond, aérées par de nombreuses ouvertures autour desquelles tourne une véranda, large de trois mètres. Elles logent chacune soit un fonctionnaire, s'il s'agit d'un chef de service, soit deux. Le gouvernement et les bureaux du secrétariat général sortent du type commun. Ce sont deux grandes constructions également en bois, mais chacune est composée de cinq pièces. Élevées sur un même alignement, elles sont reliées par un pavillon central en maçonnerie comportant deux étages.

Le 2 janvier 1901, le câble et l'ouvrier chargé de sa pose débarquaient dans la colonie : le fonctionnement de la ligne est aujourd'hui parfait. Les profondeurs trouvées sont, en partant de la rive sud de la lagune, 11 mètres, 16 m. 50, 16 mètres, 18 mètres, 19 mètres. Ces profondeurs dans la lagune Ebrié, à hauteur d'Abidjean viennent à l'appui des sondages faits par la mission Houdaille et confirment une fois de plus la possibilité d'y faire pénétrer des navires d'un fort tonnage, lorsque la percée prévue à Petit-Bassam aura été exécutée.

Jusqu'à ce jour, toutes les dépenses occasionnées par le transfert du chef-lieu ont été soldées sur les ressources ordinaires de la colonie. Il convient de louer le zèle et l'activité que tous ont déployés depuis le premier jour, et l'énergie du gouverneur Roberdeau et du secrétaire général Clozel qui ont su maintenir en haleine toutes ces bonnes volontés et coordonner tous les efforts.

CÔTE-D'IVOIRE
VENTE DE TERRAIN À BINGERVILLE
(*La Dépêche coloniale*, 22 février 1902)

Il a été procédé, en séance publique, samedi 15 février 1902, à neuf heures du matin, à la résidence de Grand-Bassam, à l'aliénation par voie d'adjudication au dernier enchérisseur et à l'extinction des feux, de huit parcelles de terrain situées à Bingerville et figurant au plan dressé le 10 janvier 1902 par le chef du service des travaux.

Les terrains ont respectivement les contenances ci-après :

	Mèt. car.	Mise à prix
Lot n° 1	2.750	600
Lot n° 2	2.750	600
Lot n° 3	2.750	600
Lot n° 4	4.290	1.500
Lot n° 5	4.538	1.300
Lot n° 6	3 999	1.000
Lot n° 7	3.735	600
Lot n° 8	2.408	400

Séance d'adjudication
du 15 février 1902
à Grand-Bassam

Suivant cahier des charges ci-dessus dressé le 14 janvier 1902 et approuvé le 15 du même mois par M. le gouverneur en conseil d'administration, la commission compose de :

MM. Maran ², secrétaire général p.i., président ;
Michel, ingénieur chef du service des travaux ;
Ordioni, commis principal, délégué du secrétaire général,

s'est réunie à Grand-Bassam, à neuf heures du matin, dans la salle affectée aux audiences du tribunal de justice à compétence étendue de la colonie à l'effet de procéder à la mise en vente publique de huit parcelles de terrains situées à Bingerville.

La séance ouverte, le Président rappelle au public les conditions du cahier des charges, notamment l'article 1 disposant que l'aliénation des terrains a lieu par voie d'adjudication au dernier enchérisseur à l'extinction des feux, et le dernier paragraphe de l'article 5 énonçant que les enchères ne devront pas être inférieures à vingt-cinq francs.

Mis séparément en adjudication d'après les prix de base fixés par l'article 5 du cahier des charges, cinq des huit ont été adjudgées aux suivants, après extinction des feux réglementaires :

² René Maran, noir d'origine guyanaise, futur Prix Goncourt.

- 1^{er} lot : M. Toupenay, pour la somme de sept cents francs ;
 2^e lot : aucune offre ;
 3^e lot : aucune offre ;
 4^e lot : adjugé à M. Roche, pour la somme de quatre mille francs ;
 5^e lot : adjugé à M. Barthe, représentant la C.F.A.O., pour la somme de 1.425 francs ;
 6^e lot : aucune offre ;
 7^e lot : adjugé à M. Dubos, pour la somme de six cent vingt cinq francs ;
 8^e lot : aucune offre.

Séance d'Adjudication
 du 15 Février 1902
 à Grand-Bassam

Suivant Cahier des Charges ci-dessus dressé le 14 Janvier 1902 et approuvé le 15 du même mois par M. le Gouverneur en Conseil d'Administration, la commission composée de :

M. M^{rs} Maran, Secrétaire Général p.i. Président,
 Michel, Ingénieur, Chef du P.^{ts} Travaux
 Cédioni, Commissaire principal, Délégué du Secrétaire G^{ral}.

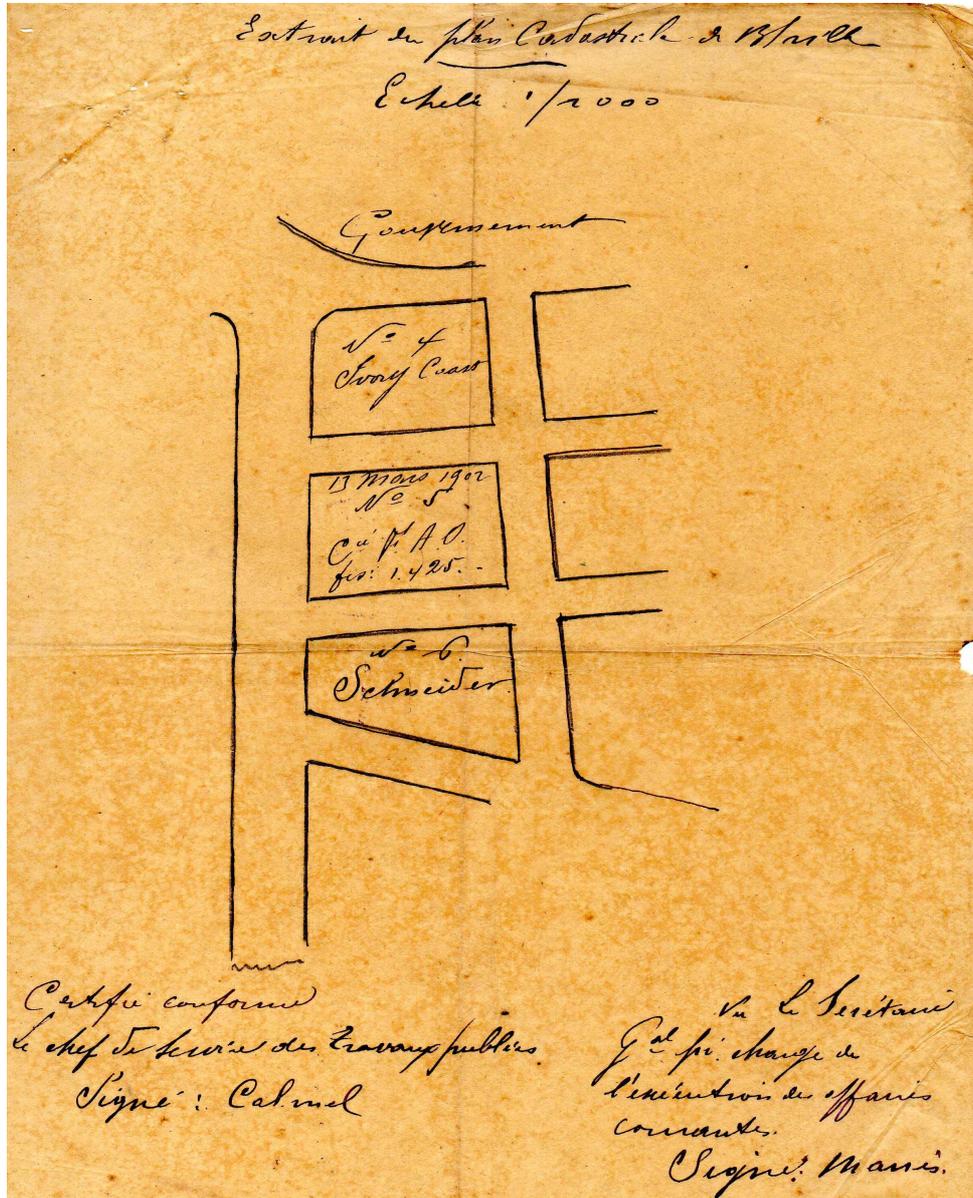
S'est réunie à Grand Bassam à neuf heures du matin dans la salle affectée aux audiences du Tribunal de Justice de paix à compétence étendue de la Colonie, à l'effet de procéder à la mise en vente publique de huit parcelles de terrain situées à Bingerville.

La séance ouverte, le Président rappelle au public les conditions du Cahier des Charges, notamment l'article 1^{er} disposant que l'aliénation des terrains a lieu par voie d'adjudication au dernier enchérisseur à l'extinction des feux, et le dernier paragraphe de l'article 5 énonçant que les enchères ne doivent pas être inférieures à vingt cinq francs.

Mis séparément en adjudication d'après les prix de base fixés par l'article 5 du Cahier des Charges, cinq des huit ont été adjugés aux suivants, après extinction des feux réglementaires :

- 1^{er} lot, à M. Toupenay, pour la somme de sept cent francs ;
- 2^e lot, aucune offre
- 3^e lot, aucune offre
- 4^e lot, adjugé à M. Roche, pour la somme de quatre mille francs
- 5^e lot, adjugé à M. Barthe, représentant la C.F.A.O., pour la somme de 1.425 fr.
- 6^e lot, aucune offre
- 7^e lot, adjugé à M. Dubos, pour la somme de six cent vingt cinq francs ;
- 8^e lot, aucune offre.

Extrait du plan cadastral de Bingerville
Échelle 1/2.000^e



Gouvernement
N° 4 Ivory Coast
N° 5 CFAO, 13 mars 1902, fr. 1.425
N° 6 [Eugène] Schneider [négoçiant à Grand-Bassam]
Certifié conforme :
Le chef du service des Travaux publics
Signé : Calmel

Vu le secrétaire général p.i. chargé de l'exécution des affaires courantes
Signé : Maran

[Transfert de la cour d'appel à Conakry]
(*La Dépêche coloniale*, 6 mai 1902)

Le décret dont nous avons parlé récemment, qui transfère de Bingerville à Conakry le siège de la juridiction d'appel des colonies du Dahomey, de la Côte-d'Ivoire et de la Guinée française, a été favorablement accueilli dans les cercles coloniaux.

L'initiative de cette organisation nouvelle appartient, nous dit-on, au sympathique sous-directeur chargé du service de justice au ministère des colonies : ce qui faisait dire à l'un de ses amis, qui ne recule pas devant les à peu près, que « M. Decrais avait enfin trouvé son chemin de Dalmas ».

L'ASSAINISSEMENT DE GRAND-BASSAM
(*La Dépêche coloniale*, 20 septembre 1902)

.....
Depuis deux ans environ, la presque totalité des droits de douanes de la colonie entière est dépensée à Bingerville et aucune somme n'a été prélevée sur les recettes de Bassam pour améliorer notre ville au point de vue hygiène.

Informations
(*La Dépêche coloniale*, 29 juin 1903)

La ligne télégraphique de Bingerville à Dabou et Tiassalé est en pleine activité depuis le 27 juin.

Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 21 septembre 1903)

Le 20 août dernier, ont eu lieu à Bingerville, les obsèques de M. le capitaine Priou, de l'infanterie coloniale, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 19, dans sa 41^e année.

Cette cérémonie, où se sont exprimées les sympathies dont jouissait le défunt et les regrets qu'il laisse après lui, a réuni tous les membres de la colonie européenne de Bingerville.

Les honneurs ont été rendus par un détachement de gardes de police.

Au cimetière, M. le lieutenant-colonel Vimont, commandant les troupes de la Côte d'Ivoire, qui conduisait le deuil, a retracé, en termes émus, la carrière toute de dévouement du capitaine Priou et les brillants services de cet officier; puis, au nom des officiers, sous-officiers et hommes de troupe du bataillon de la Côte d'Ivoire, il a adressé un dernier adieu au vaillant soldat.

M. Roger Villamur, secrétaire général par intérim, représentant M. le lieutenant-gouverneur en tournée, a prononcé ensuite l'allocution suivante :

.....
[Causes du décès non indiquées. Voir *Dépêche coloniale*, 24 nov. 1904]

Arrêté accordant un permis de recherches à la
Société d'exploration de l'Ouest Africain français
(*Bulletin officiel de la Côte-d'Ivoire*, avril 1904, p. 216-217)

.....
Vu l'arrêté en date du 4 mars 1902 accordant un permis de recherches à la Société d'exploration de l'Ouest Africain français dont le siège social est à Paris, 31, rue Tronchet

Vu la demande de renouvellement de ce permis de recherches enregistrée au service des Mines sous le n° 119, déposée à la date du 4 mars 1904 par M. Ostench, au nom de la Société d'exploration de l'Ouest Africain français, muni de l'autorisation n° 130, accordée par arrêté du 8 novembre 1902, demeurant à Paris, 31, rue Tronchet, et faisant élection de domicile dans la Colonie à Bingerville.

.....

NÉCROLOGIE
(*La Dépêche coloniale*, 27 avril 1904)

Nous apprenons avec regret que M. du Laurens, vingt-neuf ans, adjoint de 1^{re} classe des affaires indigènes, est décédé à Bingerville (Côte-d'Ivoire) le 20 courant d'un accès pernicieux. M. du Laurens y remplissait les fonctions de secrétaire particulier du lieutenant-gouverneur.

À la Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 24 novembre 1904)

(De notre correspondant particulier)

Bassam, le 6 novembre 1904.

Avec le retour de la saison sèche et des fortes chaleurs, l'état sanitaire est devenu moins satisfaisant. On signale plusieurs décès d'Européens survenus coup sur coup à la côte Ouest. À Bassam, mortalité anormale parmi les indigènes.

À Bingerville, les débroussements importants exécutés sur les ordres du chef intérimaire de la colonie ont fait refluer vers la ville des quantités prodigieuses de serpents. Les caves en sont infestées. Une prime a dû être instituée pour encourager les indigènes à la destruction de ces dangereux reptiles.

*
* *

Pour répondre aux désirs des familles intéressées, une cérémonie commémorative a eu lieu le 2 novembre auprès des tombes d'Européens transférées peu de jours auparavant dans le cimetière nouvellement tracé de Bingerville. Les honneurs funèbres ont été rendus par la garde de police en armes. Avant que l'assistance se retirât, le chef intérimaire de la colonie a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs,

Cette nécropole toute neuve, où pour la première fois nous appelle un devoir funèbre, forme la réalisation d'une pensée pieuse conçue par le chef titulaire de la colonie et qu'il m'a fait l'honneur de me confier avant son départ. Le poste de Bingerville, créé en 1900 sur le plateau d'Adjamé, a vu mourir, à quelques mois d'intervalle, deux Européens que la plupart d'entre vous ont connus, M. le capitaine d'infanterie coloniale Priou et M. l'adjoint des affaires indigènes du Laurens, secrétaire-archiviste du conseil d'administration de la Côte-d'Ivoire. L'un et l'autre avaient succombé avec une rapidité si foudroyante qu'il avait fallu les ensevelir avant d'avoir pu assigner au cimetière leur emplacement définitif. Il coûtait à M. le gouverneur Clozel de savoir isolées dans la brousse, sur un lointain versant, les tombes de ces braves serviteurs prématurément frappés à mort par le soleil d'Afrique. En conformité de son désir, il a été fait choix d'un site moins éloigné et les sépultures y ont été transférées en attendant de recevoir, chacune, un monument funéraire.

Enfin, il a été fait pour ce coin de terre ce qui répondait aux vœux de deux familles en deuil et aux scrupules de leur conscience.

Messieurs, en ce jour, partout où s'étend le domaine de notre civilisation, les cimetières voient affluer, suivant un usage tant de fois séculaire, les hommages, si purs en leur désintéressement, si respectables en leur douleur, si touchants en leur tendresse, de ceux qui sont encore envers ceux qui ne sont plus. Un même sentiment nous inspire à cette heure, poignée de Français de France ou d'outre-mer groupés autour des humbles tertres qui recouvrent deux des nôtres. Chacun de nous n'a-t-il pas son deuil intime, sa peine muette, sa blessure qui tout à coup se remet à saigner ? Aussi suis-je assuré de traduire fidèlement la communauté de nos pensées en envoyant aux familles Priou et du Laurens le témoignage ému de la part que nous prenons à leur malheur et en déposant sur ces tombes des couronnes qui attesteront notre souvenir, nos regrets, en même temps qu'elles symboliseront aux yeux du passant cette solidarité sociale qui unit les hommes aux hommes jusque par delà la mort.

À LA CÔTE D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 11 janvier 1905)

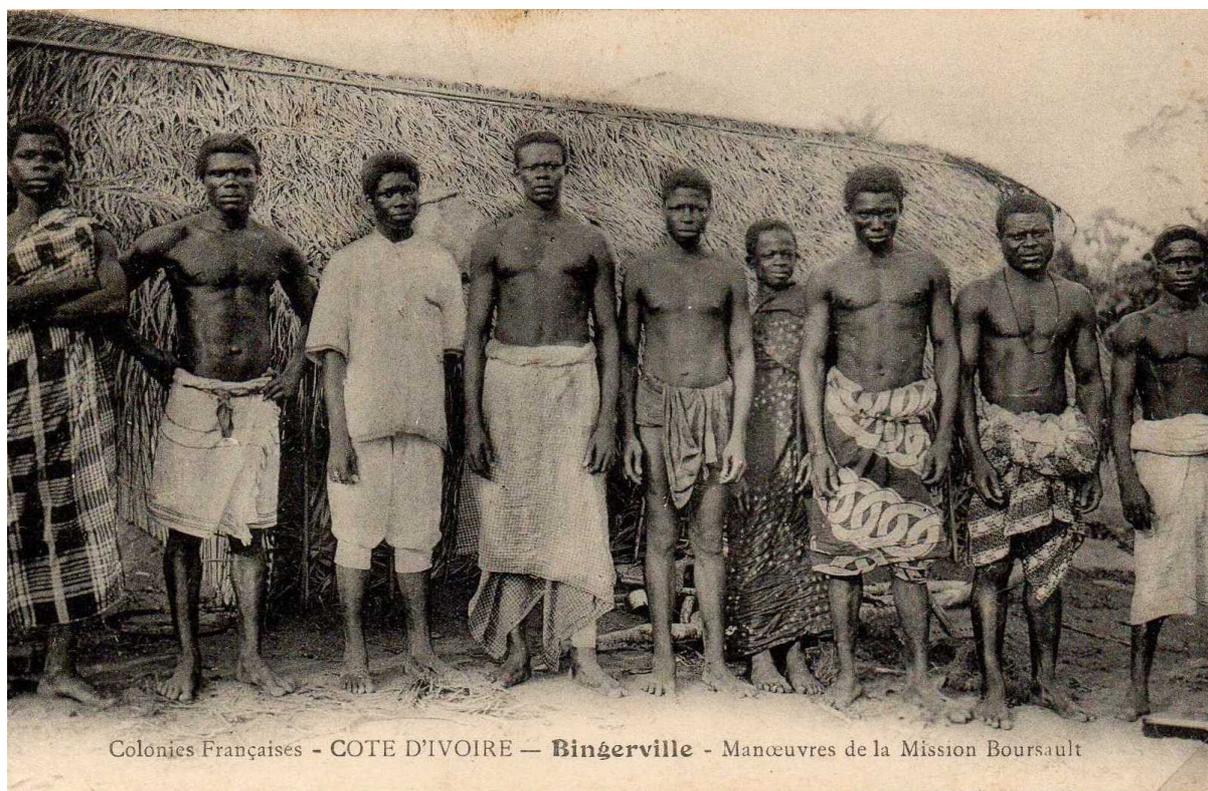
20 décembre 1904. Un accident de chasse qui a eu les conséquences les plus regrettables s'est produit à Bingerville ces jours derniers. M. Chesneau, agent de la maison Boursault, a tué sur un arbre un enfant indigène du village d'Adjamé qu'il avait pris pour un oiseau qu'il poursuivait.

Dans sa douleur, M. Boursault a porté lui-même le petit corps aux parents qui, très émus de ce réel désespoir, ne lui ont adressé aucun reproche. Mais la population nombreuse et bruyante s'est rassemblée autour de lui et l'a quelque peu malmené.

L'administrateur du cercle des Lagunes, avec beaucoup de prudence, est parvenu à tirer M. Chesneau de sa situation et ce dernier ayant très dignement consenti, quoique pauvre, aux sacrifices pécuniaires nécessaires, cette affaire, qui paraissait pouvoir entraîner des conséquences politiques ennuyeuses, a été heureusement arrangée à ce point de vue.

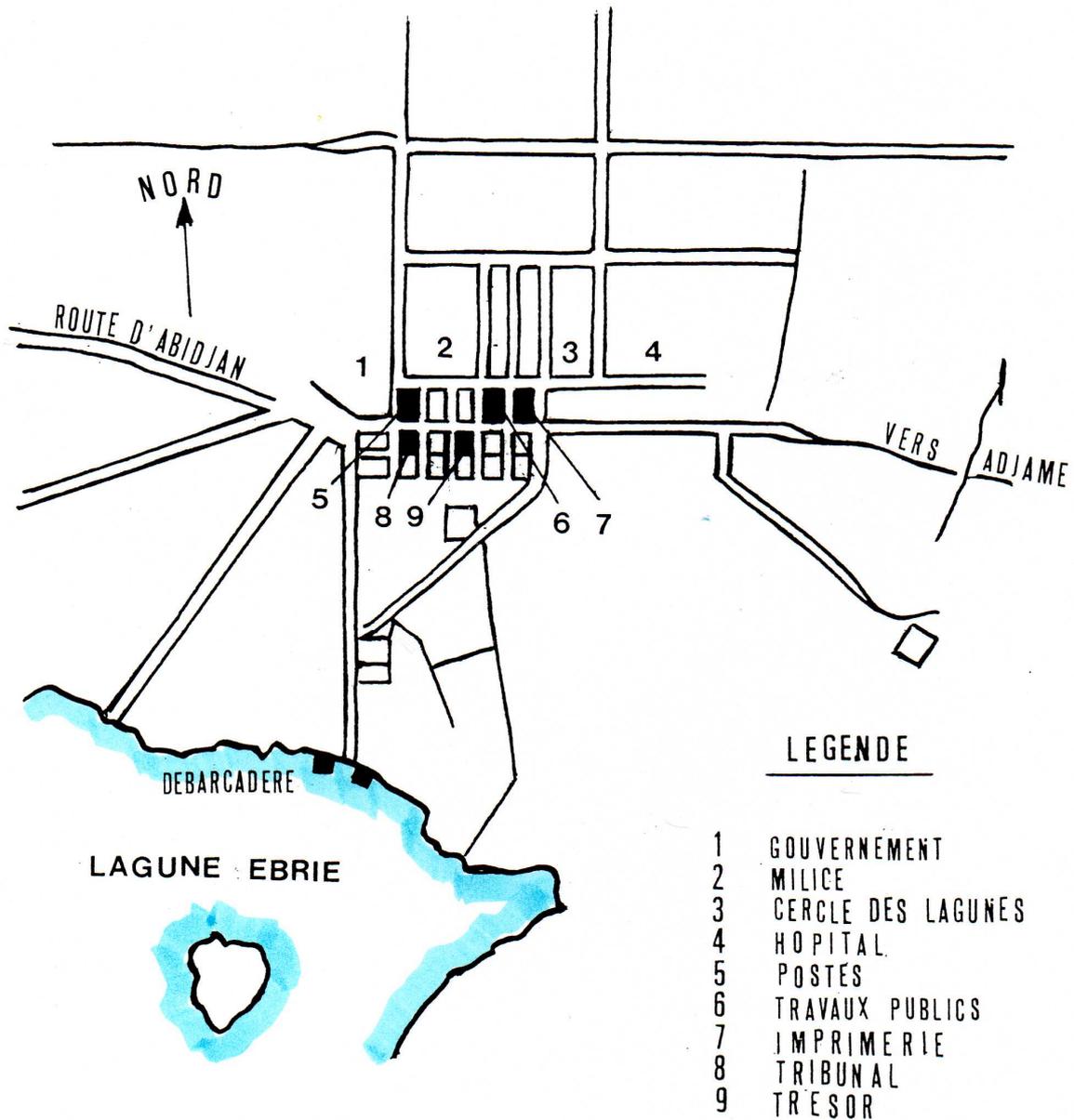
M. Chesneau n'en passera pas moins devant les tribunaux pour homicide par imprudence.

Mais à cette occasion le lieutenant-gouverneur par intérim, estimant qu'il convenait, au moins provisoirement, tant pour éviter des accidents nouveaux que des malentendus toujours possibles avec les naturels lorsqu'ils sont un peu surexcités, d'interdire la chasse dans un rayon de cinq kilomètres dont l'hôtel du gouvernement est le centre, a pris un arrêté en ce sens.



Bingerville. — Manœuvres de la maison Boursault.

BINGERVILLE vers 1905



À LA CÔTE D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 23 mars 1905)

Le *Journal officiel de la Côte-d'Ivoire* a publié dans son numéro du 1^{er} mars l'information suivante :

Les indigènes du village d'Akuadio, situé à huit kilomètres de Bingerville, en état d'insoumission depuis le début de 1903, ont détaché des hommes en armes qui, le 4 février au matin, ont assailli Bingerville, sur l'avenue du débarcadère, à 300 mètres du gouvernement, un garde de police qui escortait deux otages provenant de cette localité ; le garde a été renversé d'un coup de fusil tiré à bout portant et les deux otages ont été enlevés.

Le surlendemain 6 février, un habitant du chef-lieu, de race dioula, a été blessé à mort d'un coup de feu tiré sur lui par un indigène embusqué sur le sentier de la source, dans la ville basse.

Tandis que des mesures de sécurité étaient prises d'urgence par le secrétaire général chargé de l'expédition des affaires et qu'il en était rendu compte télégraphiquement au lieutenant-gouverneur, en tournée depuis le 22 janvier, la 2^e compagnie du 4^e régiment de tirailleurs était appelée de Lahou à Bingerville sur l'ordre du chef de la colonie.

Après examen de la situation, de concert avec l'administrateur commandant le cercle des Lagunes, revenu de tournée le 16 février, une opération contre Akuadio a été décidée par le chargé d'affaires qui en a rendu compte au chef de la colonie et au gouverneur général de l'Afrique occidentale française par le télégramme suivant :

Bingerville, le 24 février 1905.

Chargé d'affaires à
Gouverneur Dabakala (faire suivie)
Gouverneur général Gorée.

Rends compte opération contre Akuadio effectuée avec succès 22 et 23 février. Trois colonnes quittèrent Bingerville entre 2 h. 30 et 3 h. 30 matin première par route de terre sous commandement capitaine Debievre, secondé par chaloupe *Suzette*, objectif M'Badon Ouest, dirigée par lieutenant Charreau, troisième par chaloupe *Bouët*, objectif Anonou Est et Nord, conduite par administrateur Lamblin assisté administrateurs Marchand et Terrasson.

Action appuyée par croisière en lagune des deux vapeurs avec chaloupe *Aigrette* du Railway. Tandis que, sans coup férir, Lamblin occupait Anonou et lieutenant détruisait campements entre M'Badon et Anonou, capitaine rencontra, dans marche sur Akuadio résistance acharnée les rebelles défendant pied à pied un terrain de brousse parsemé d'embuscades. En définitive, Akuadio pris et brûlé, sept campements détruits, deux grandes plantations saccagées, dix pirogues capturées, importante quantité bétail et vivres enlevée ou détruite.

Dans nuit 22 au 23, colonnes bivouaquèrent dans savane découverte, entendant dans brousse voisine hurlements funèbres des indigènes et plaintes des blessés. Capitaine reprit offensive, au matin par brusque retour sur principales positions enlevées la veille et par feu nourri infligeant à l'ennemi de nouvelles pertes. Celles-ci évaluées environ cinquante sur deux cents fusils qui paraissent avoir été en ligne. De notre côté, un caporal et deux tirailleurs tués que vapeur a ramenés Bingerville, un sergent, quatre tirailleurs, deux miliciens, deux manœuvres de convoi blessés sans gravité. Colonnes rentrèrent sans incident dans soirée 23. Escadrille rallia de son côté.

Émile Merwart.

Les correspondances parvenues de la colonie nous apprennent qu'à la date du 7 mars, les opérations militaires continuaient. Ce qui restait de rebelles était alors pourchassé dans toutes les directions, les groupes hésitants avaient fait soumission complète, tout danger de révolte générale était conjuré grâce aux mesures énergiques prises par l'administration.

Il n'en reste pas moins que cette rude alerte aura mis Bingerville en état de siège pendant trois semaines, durant lesquelles le chef-lieu de la Côte-d'Ivoire a présenté un aspect peu banal : des fusils dans toutes les maisons, la circulation permise, entre le coucher et le lever du soleil, seulement avec fanal et escorte, des rondes de jour et de nuit, les ouvriers sénégalais des ateliers des travaux publics constitués en garde nationale.

Le péril qui motivait ces mesures n'était que trop réel, les indigènes hostiles tendaient leurs embuscades jusque dans le centre de Bingerville, à la faveur des nombreux terrains non débroussés où ils trouvaient un sûr abri. Malgré la gêne d'une telle situation, les fonctionnaires et colons de Bingerville en ont pris leur parti avec entrain, voire avec gaieté. Un soir, des coups de feu éclatent en pleine ville ; on se précipite, en armes, dans leur direction, on trouve un ouvrier des travaux, sentinelle improvisée, qui déclare avoir dû tirer sur un individu avançant dans l'ombre, malgré le cri trois fois répété de « Halte-là » On aperçoit, en effet, sur le sentier voisin, des traces de sang ; on va prévenir le chargé d'affaires, on entreprend une battue dans les fourrés d'alentour... et on découvre un bœuf, traversé par deux balles, qui fit, le lendemain, la joie de la chronique et le régal des habitants.

Du moins ce curieux épisode de l'histoire, si neuve encore, de Bingerville, aura-t-il eu un résultat pratique et durable : le débroussaillage en grand, exécuté sur les ordres de M. Merwart, avec l'aide de deux cents travailleurs dahoméens empruntés aux chantiers du chemin de fer. La brousse favorable aux embuscades et réceptacle de serpents a fait place partout, sur le plateau d'Adjamé, à de larges avenues d'où la vue s'étend librement sur le magnifique panorama de la lagune.

À LA CÔTE-D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 14 juin 1905)

On nous écrit de Grand-Bassam :

.....
L'affaire d'Akuadio, qui avait jeté un si vif émoi dans la région de Bingerville en février dernier, est en voie d'arrangement. Après la leçon exemplaire que M. Émile Merwart leur a fait infliger par les colonnes lancées contre Akuadio sous le commandement de M. le capitaine Debieuvre, les rebelles, traqués de toutes parts, avaient dû se rejeter sur le territoire d'autres tribus qui, peu soucieuses d'être englobées dans les représailles, n'ont pas manqué de faire des avances à l'administration. Le chef d'Akuadio a pu être capturé, dans ces conditions, et amené à Bingerville. On escompte, grâce à cette importante capture, une très prochaine soumission de tout le groupe.

.....
A. C.

CÔTE D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 18 décembre 1905)

On nous annonce de Bingerville que la cour d'appel s'est réunie dans le courant du mois dernier pour juger les chefs impliqués dans la révolte d'Akuadio.

En mars dernier, les indigènes de ce village de la lagune se sont mutinés contre l'autorité française dont ils ont, d'ailleurs, depuis longtemps vu avec peine l'influence grandir et ont manifesté ce mécontentement en assassinant des employés à notre service ou en molestant ceux des villages amis qui s'égarèrent dans leurs parages.

Le gouverneur de la colonie ayant décidé d'en finir une bonne fois avec cette insubordination latente et absolument isolée d'ailleurs, organisa une petite colonne de police composée en majeure partie des villages voisins et restés fidèles et à la suite de laquelle les chef et sous-chef d'Akuadio furent capturés.

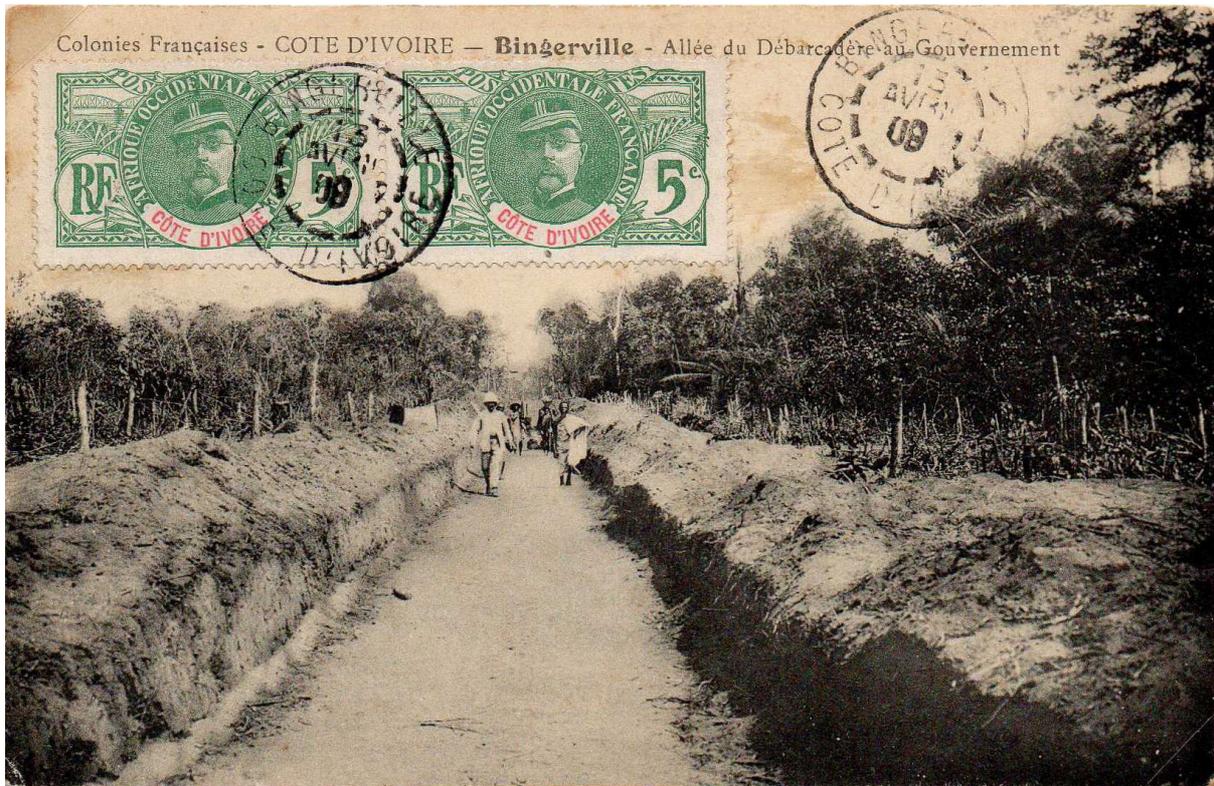
Ils viennent donc d'être jugés et sait-on à quelles peines dérisoires ils ont été condamnés ? Le premier à cinq années, le second à trois années d'emprisonnement !

Voici un village important qui, depuis notre occupation, ne cesse de porter atteinte à nos entreprises, combat notre influence, met à mort des indigènes à notre service et, au lieu d'en éloigner définitivement les meneurs, on leur applique une pénalité à courte échéance qui leur permettra, le temps n'étant rien pour eux, de retourner irréductibles et plus aigris au milieu des leurs et d'y machiner peut-être encore une sourde agitation.

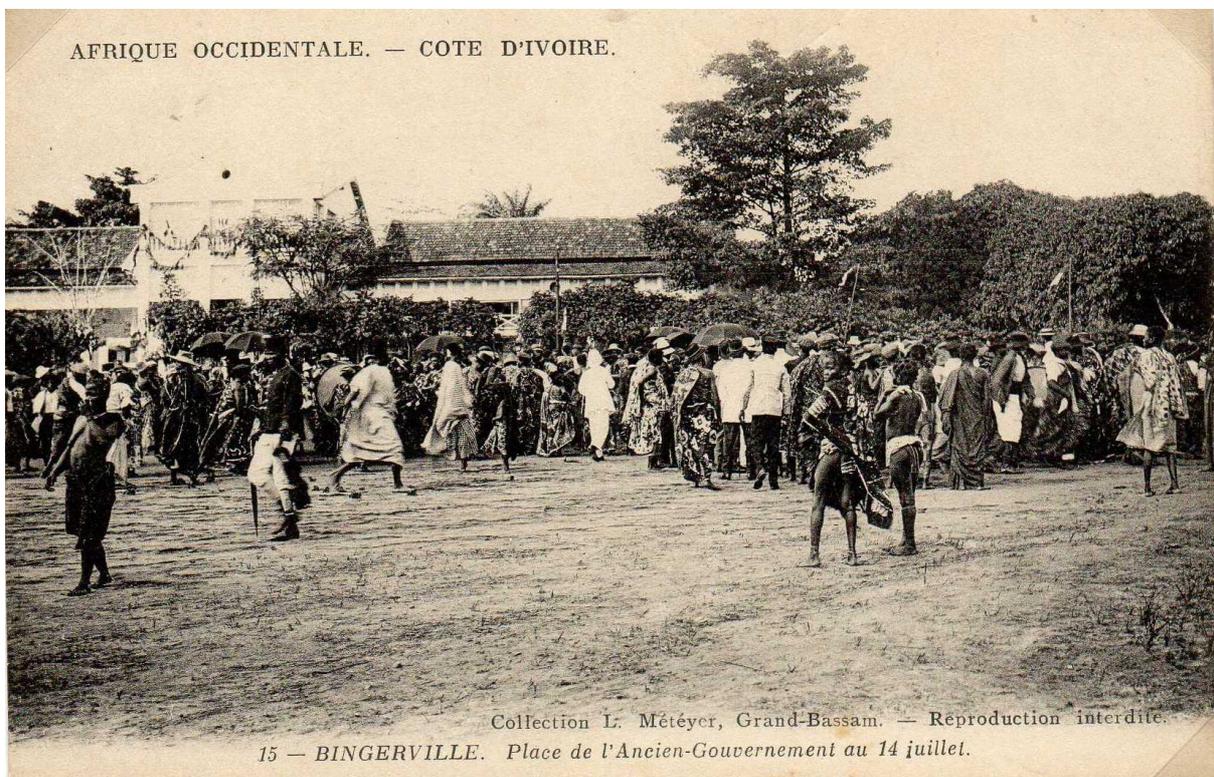
Et après cela, sans regarder en face les difficultés de la tâche, on jugera *a priori* avec sévérité le malheureux agent auquel des résultats seront demandés et qui ne pourra — et pour cause — les obtenir !



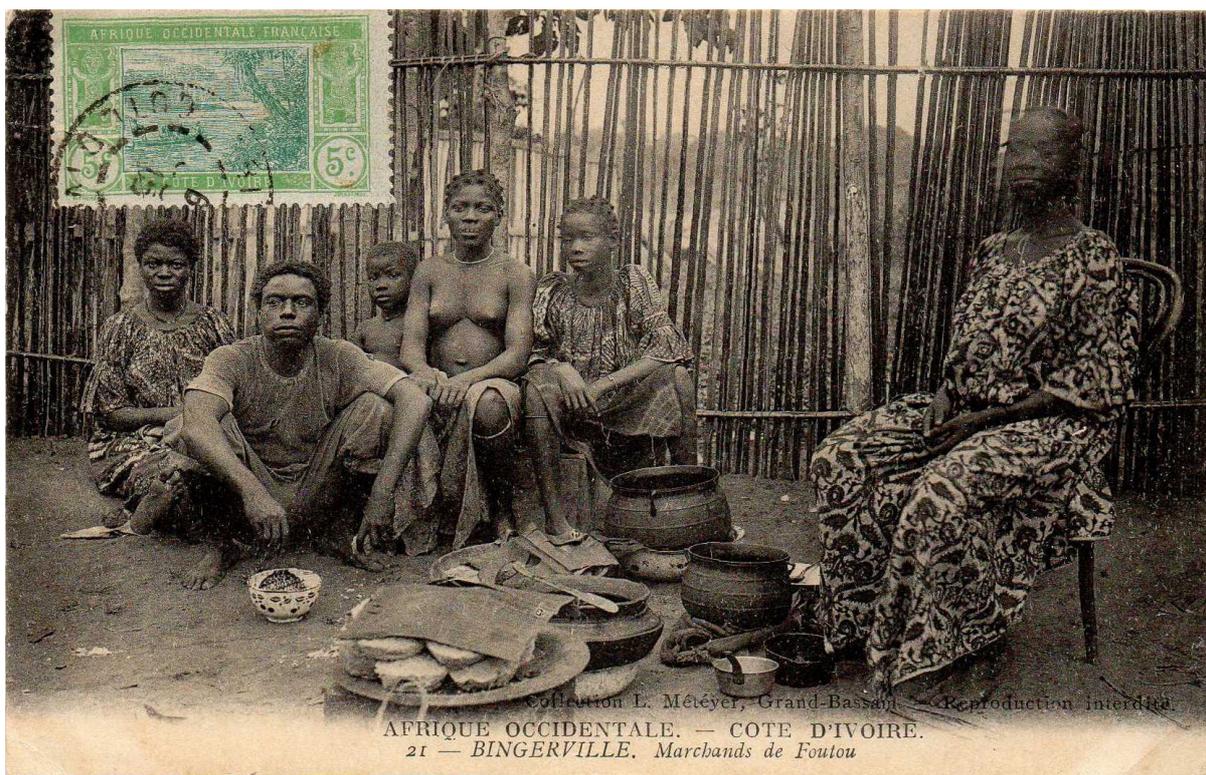
Bingerville. — Le Tribunal. Coll. Les Colonies françaises



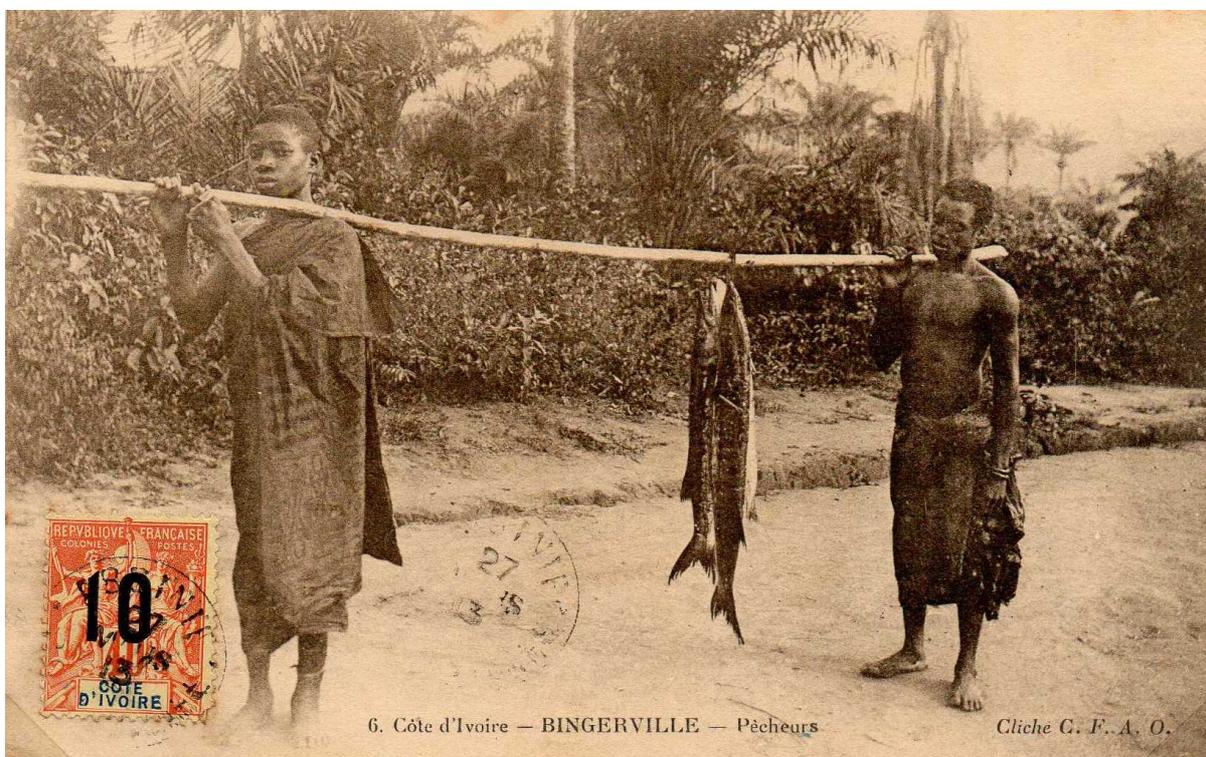
Bingerville. — Allée du débarcadère au gouvernement.



Bingerville. — Place de l'Ancien-Gouvernement au 14-Juillet. Coll. L. Métayer, Grand-Bassam.



Bingerville. — Marchands de foutou. Coll. L. Météyer, Grand-Bassam.



Bingerville. — Pêcheurs. Cliché C.F.A.O.

Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 14 décembre 1907)

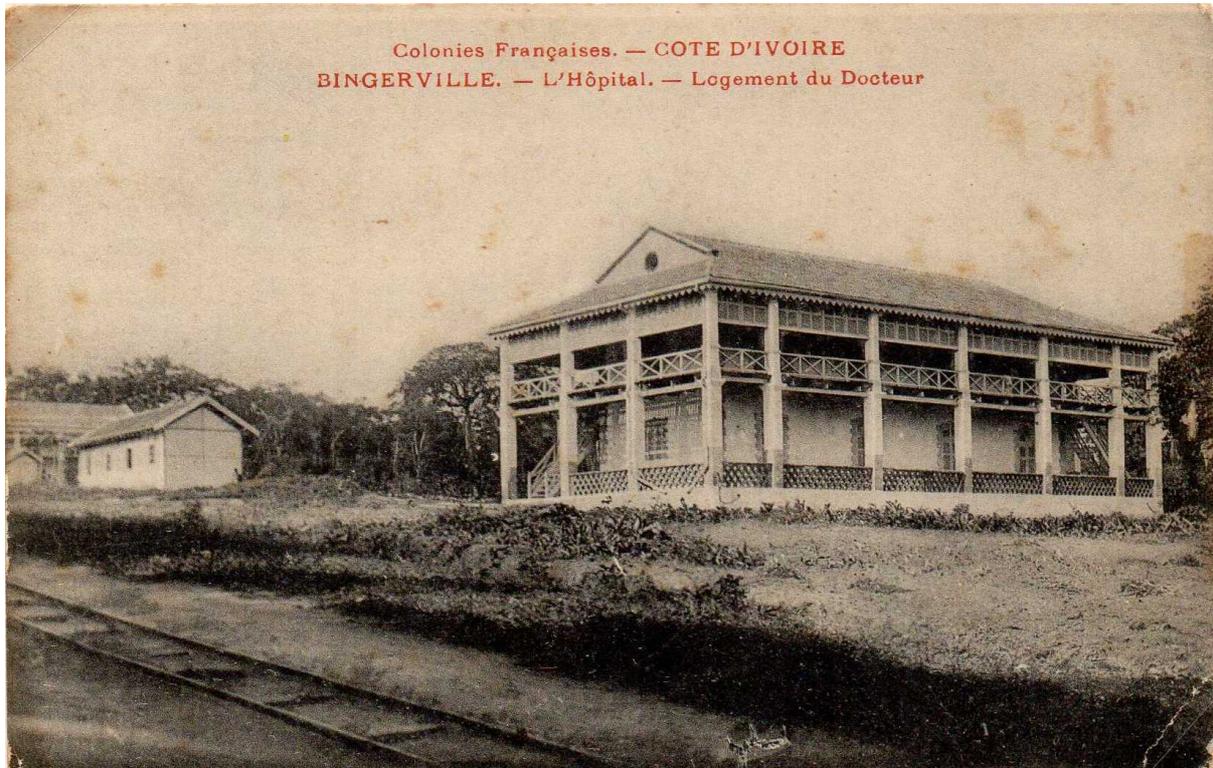
L'hôpital de Bingerville, appartenant au service local de la Côte-d'Ivoire, a commencé à fonctionner le 1^{er} octobre dernier.

Cet hôpital a pour but d'assurer le traitement des officiers, fonctionnaires, hommes de troupe, employés et agents des services civils et militaires de la colonie payés par le service local, et de leur famille.

Il doit pourvoir également au traitement des officiers, fonctionnaires, hommes de troupe, employés et agents des divers services civils et militaires de la colonie payés par des budgets étrangers, des colons, négociants, marins du commerce et de leur famille, de toute personne qui serait de passage. en mission ou en résidence dans la colonie.

Toutefois, jusqu'à nouvel ordre, les Européens ou assimilés seront seuls traités à l'hôpital de Bingerville. Un arrêté ultérieur fixera la date de l'ouverture à Bingerville de l'établissement spécialement affecté au traitement des indigènes qui, jusqu'à cette date, continueront à être traités à l'infirmerie-hôpital indigène de Grand-Bassam* et dans les mêmes conditions.

L'infirmerie-hôpital de Grand-Bassam a cessé de fonctionner le jour de l'ouverture de l'hôpital de Bingerville.



L'Hôpital. — Logement du docteur.

VISITE DE RAPHAËL MILLIÈS-LACROIX, MINISTRE DES COLONIES (avril 1908)(17 cartes)

29 avril. — Nous arrivons à Bingerville, qui est situé sur le flanc d'un coteau au milieu des palmiers, des fromagers, caïlcédrats, etc. Là, réception extraordinaire. Indigènes de toutes les régions. Chefs venus avec leurs femmes de Grand-Lahou, etc.

La côte est raide. Nous montons en filanzane ou en hamac, portés par des noirs. Sur la route, c'est effrayant d'entendre les cris enthousiastes, les tam-tam, les sons de cor dans des trompes d'éléphant ou des cornes d'antilope et de voir les danses les plus extraordinaires.

Les indigènes ont un aspect plus sauvage que les Sénégalais. La plupart nus jusqu'à la ceinture. J'en remarque qui ont un aspect chétif et plus sauvage et barbare que les autres, lesquels le sont cependant beaucoup. Nous arrivons enfin à la résidence, au palais du Gouverneur admirablement situé à l'extrémité d'une grande esplanade, fleurs exotiques, adossée au coteau Les dix gardes rouges ! Sur la grande place, tous les indigènes qui m'ont reçu et accompagné se rassemblent et donnent une fête indigène des plus pittoresques. Nous déjeunons.

Toast d'Angoulvant. (T.B) Je lui répons commerce, développement économique, rôle des fonctionnaires. Nous recevons les fonctionnaires. Nous nous reposons un peu, après quoi nous visitons Bingerville, ville créée en 1901-1902-1903 pour fuir le choléra de Grand-Bassam, où il n'y a que des fonctionnaires, 2 ou 3 boutiques et c'est tout. Hôpital, bien, trop de personnel cependant, Bordeaux très gai, très en train, m'a demandé de ne pas me suivre dans ma promenade, pour aller faire un tour en forêt. Despax m'a demandé d'aller à la pêche. Chaleur excessive. Ni l'un ni l'autre n'ont usé de la permission mais ils se sont promenés en forêt. Bordeaux très gai...

Le soir, après le dîner, réception des fonctionnaires et des quelques dames. Illumination. (Je retrouve l'ancien président des auxiliaires du Ministère).

Nous allons nous coucher à 11 heures du soir. Nous devons partir le lendemain matin à 6 heures ½ pour Abidjean et la ligne.

Bordeaux me demande l'autorisation de prendre une douche dans mon cabinet de toilette le lendemain de bonne heure. Nuit très chaude.

À la Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 4 août 1908)

(De notre correspondant particulier)
Grand-Bassam, le 16 juillet 1908.

.....
En fait de nouvelles, je vous dirai que l'organisation des ambulances accessibles aux Européens et aux indigènes est une chose décidée pour les principaux centres de la colonie.

L'hôpital de Bingerville est supprimé et sera remplacé par une formation sanitaire mieux en rapport avec les nécessités locales.

Bassam sera pourvu, l'un des premiers, de son ambulance et d'un dispensaire indigène. Cette petite réforme produit la meilleure impression.

Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 7 novembre 1908)

Le *Journal officiel* publie un décret transférant à Grand-Bassam le siège du tribunal de première instance de Bingerville et celui de la cour d'assises de la Côte-d'Ivoire.

À la Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 11 février 1909)

(De notre correspondant particulier)
Bassam, le 26 janvier 1909.

.....
Une école de moniteurs de cacao est créée à Bingerville et est placée sous la direction d'un sous-inspecteur d'agriculture.

À la Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 1^{er} septembre 1909)

(De notre correspondant particulier)
Grand-Bassam, le 14 août 1909.

.....
M. Angoulvant a amené avec lui sa jeune et charmante femme, à qui Bassam est allé offrir, au débarquement, ses souhaits de bienvenue. Le nombre des ménages du chef-lieu de la colonie a aujourd'hui de beaucoup dépassé vingt, proportion considérable si l'on songe que Bingerville ne possède guère plus de quatre-vingt-dix habitants. Les améliorations apportées depuis un an dans les conditions d'habitat ont permis au gouverneur, qui donne aujourd'hui l'exemple, de favoriser cette venue des femmes. Il ne serait pas mauvais qu'il en fût de même à Grand-Bassam où la manière de vivre, restée semblable à ce qu'elle était il y a quelques années, se ressent trop de l'absence

de ménages et donne l'impression d'un fâcheux provisoire. L'assainissement continu de notre principale ville modifiera prochainement, il faut l'espérer, cet état de choses.

À la Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 11 septembre 1909)

(De notre correspondant particulier)
Grand-Bassam, le 26 août 1909.

.....
La justice de paix à compétence étendue de Lahou, qui donnait un surcroît de besogne inutile à l'administrateur du cercle, et que la direction d'un pays presque inconnu réclame tout entier, vient d'être supprimée. Cette suppression donne d'ailleurs satisfaction aux commerçants de la ville.

Désormais, les attributions de cette juridiction seront confiées au tribunal de première instance de Bingerville qui sera prochainement celui de Bassam. Son transfert dans cette ville n'est plus qu'une question de semaines.

C'est donc la dernière session de la Cour d'assises dans la capitale qui vient d'avoir lieu à Bingerville, sous la présidence de M. le conseiller Filatriau. Elle n'a, d'ailleurs, jugé que du menu fretin d'indigènes et il n'y a pas eu, paraît-il, l'affluence des grandes causes. Notre rivale Bingerville n'eût pourtant pas été fâchée d'avoir un élément de distraction.

A. Chatel.

Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 29 novembre 1909)

Conformément à un arrêté de M. le lieutenant gouverneur Angoulvant, l'école professionnelle d'Abidjan a été transférée à Bingerville à la date du 1^{er} novembre.

Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 13 mai 1910)

M. le lieutenant-gouverneur Angoulvant vient de décider la création d'un service de consultations médicales dans les villages voisins de Bingerville où le médecin chargé de l'assistance indigène se rendra désormais une fois par mois.

CONSEIL DE GOUVERNEMENT DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Discours du gouverneur général W. Merlaud-Ponty
(*La Dépêche coloniale*, 12 juillet 1910)

Messieurs, vous connaissez déjà mon opinion sur ce point que la condition primordiale du succès de notre domination, de sa durée, réside dans l'usage plus ou moins rapide de notre langue par les indigènes. Notre administration comme notre

justice risqueront de rester méconnues jusque dans leurs plus louables intentions, tant que l'emploi de l'interprète restera à leur base. C'est pour cela que j'attache un si haut intérêt au développement de l'enseignement et plus spécialement la multiplication des écoles de villages, simples écoles de langage où les enfants apprennent à comprendre le français et à le parler. Le nombre de nos écoles a été porté en 1909 à 187. [Un cours normal destiné à former des moniteurs a été créé à Bingerville le 15 décembre dernier.](#)

.....

Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 11 octobre 1910)

Dans une des dernières réunions du conseil d'administration de la colonie, ses membres ont remis à M. le gouverneur Angoulvant une pétition du commerce de la Côte-d'Ivoire demandant à ce que le gouvernement revienne à Bassam.

Cette pétition déclare que Bingerville n'a aucune raison d'exister, le rail allant sur l'intérieur étant assez éloigné de ce centre, et le port de Bassam devenant de jour en jour une ville plus importante.

Elle demande donc que le gouverneur et les fonctionnaires viennent habiter Bassam et ne restent pas dans une ville où ils se trouvent éloignés et isolés du reste de la colonie.

Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 12 octobre 1910)

Un orphelinat pour les métis des deux sexes, âgés de moins de quinze ans, est ouvert à Bingerville, à compter du 1^{er} octobre 1910.

Il n'y sera admis gratuitement que des métis complètement abandonnés ou dont la mère indigène ne possédera pas des ressources suffisantes.

UN HOMME, UNE MÉTHODE
par Henri COSNIER,
député de l'Indre
(*Les Annales coloniales*, 17 novembre 1910)

en 1905, l'attaque de Bingerville qui nécessite d'urgence le rappel de la garnison de Lahou

.....

Depuis 1909, des écoles ont été successivement créées à Assinie, à Krinjabo, à Bingerville...

.....

En 1908, le service médical était assuré par 11 médecins, dont 4 seulement se trouvaient dans des centres comportant une installation pour indigènes, à Bingerville, Grand-Bassam, Abidjan et Grand-Lahou.

À LA CÔTE-D'IVOIRE

(*La Dépêche coloniale*, 13 décembre 1910)

.....
il y aurait lieu d'accroître le nombre des moutons et des porcs, afin de varier l'alimentation actuelle des centres.

C'est le programme que vient d'adopter M. Angoulvant, en créant deux fermes-écoles, l'une à Bouaké, l'autre à Bingerville, dans les régions où l'élevage a des chances sérieuses de réussite ; des familles peuhls viendront du Soudan initier les indigènes de la Côte-d'Ivoire aux procédés d'élevage en honneur dans leur pays.

CÔTE-D'IVOIRE

(*Les Annales coloniales*, 5 janvier 1911)

Une bibliothèque publique est créée à Bingerville.

À LA CÔTE-D'IVOIRE

(*La Dépêche coloniale*, 5 janvier 1911)

Grand-Bassam, le 18 décembre 1910.

La Compagnie des [Chargeurs](#) ... vient de procéder à un essai de voyage quotidien aller et retour entre Bassam, Bingerville et Abidjan

1911 (février) : constitution de la [Compagnie générale de l'Afrique française](#), succédant à la Société Plantey et Cie : factorerie à Bingerville.

INAUGURATION

DE

LA CHAMBRE DE COMMERCE

DE LA COTE D'IVOIRE

(*La Dépêche coloniale*, 14 avril 1911)

DISCOURS DE M. ANGOULVANT

(suite et fin)

.....
J'ai négligé à dessein de faire état, dans l'examen des problèmes que soulève la création d'un port définitif, de l'existence du chef-lieu administratif, Bingerville, où s'est concrétisé à grands frais le rêve égoïste, formé il y a quelque dix ans, de créer en un point élevé, aéré, isolé et éloigné, une thébaïde difficilement accessible au commun.

L'avenir de la Côte-d'Ivoire n'est nullement subordonné, en effet, au maintien ou à la suppression de ce béguinage administratif dont les inconvénients — dispersion des efforts et des ressources, augmentation des frais généraux — sont compensés en partie

par une salubrité relative qui, en facilitant les longs séjours, permet la constance dans les vues et la persévérance dans les réalisations, si nécessaires dans un pays neuf.

Quel que sera l'emplacement du futur grand port — Abidjan ou surtout Bassam — le chef-lieu administratif pourra demeurer sans trop d'inconvénients là où il est présentement, comme il pourra également, avec avantage, être transféré là où sera le commerce. Il ne s'agira alors que d'une question de crédits que l'accroissement des ressources de la colonie permettra sans doute de solutionner aisément.

CÔTE-D'IVOIRE

(*La Dépêche coloniale*, 2 septembre 1912)

(*Les Annales coloniales*, 24 octobre 1912)

.....
Le groupe central de Bingerville, dont les cours sont suivis par les meilleurs élèves des écoles régionales, forme des comptables administratifs et commerciaux, des infirmiers, des télégraphistes, des dactylographes, et prépare les candidats à l'École normale de Saint-Louis.

CÔTE-D'IVOIRE

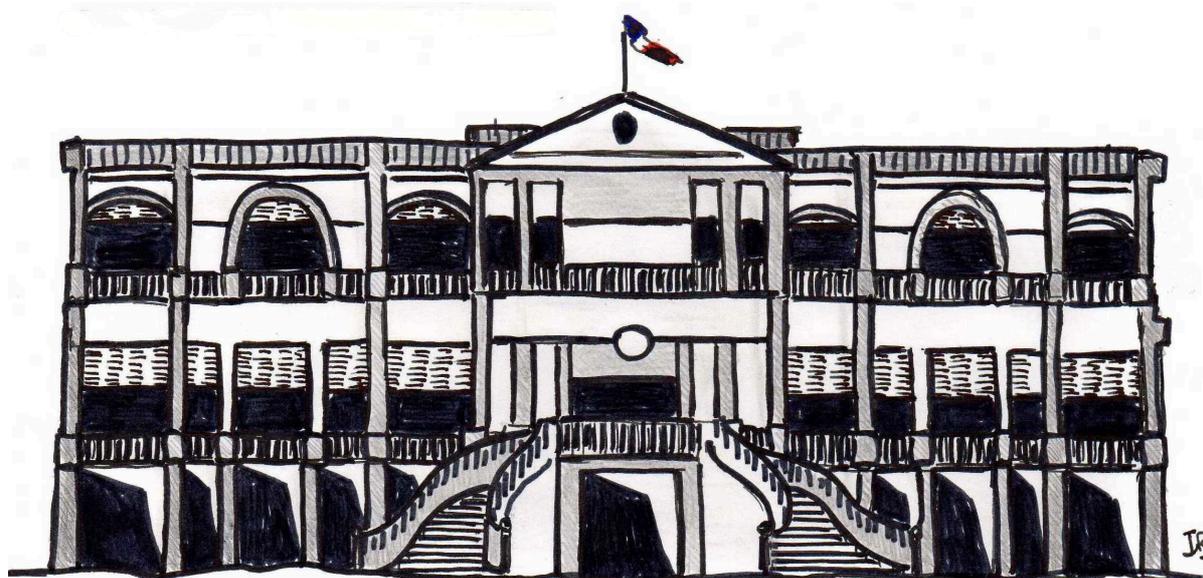
(*La Dépêche coloniale*, 2 octobre 1912)

Abidjanville, Cocody et l'île de Petit-Bassam formeront désormais la circonscription urbaine d'Abidjan soumise à l'autorité d'un chef de poste urbain. Celui-ci aura également autorité au point de vue seulement du recrutement des travailleurs, sur les villages d'Adjamé, Anoumabo, Anokoi-Brocosso et Locodjoro.

Bingerville, Bagba, Petit Santé et le village des Travaux publics formeront la circonscription urbaine de Bingerville soumise à l'autorité d'un chef de poste. Celui-ci aura également autorité, au point de vue seulement du recrutement des travailleurs, sur les villages de la circonscription actuelle de Bingerville.

La circonscription rurale de Bingerville est rattachée à celle d'Abidjan et son chef de poste résidera à Abidjan-cercle.

LE NOUVEAU PALAIS DU GOUVERNEUR, INAUGURÉ EN 1913



Dessin de Jacques Bobée

Construit de 1905 à 1912 par le capitaine Thomasset, commandant du génie, ce bâtiment est inspiré du style colonial de la Nouvelle-Orléans et ressemble à toutes les résidences des gouverneurs construites à cette époque en Afrique noire.

Son escalier à double révolution rappelle l'ancien palais de Grand-Bassam.

L'importation des matériaux de France et leur transport sur place par voies d'eau et à dos d'hommes expliquent la lenteur des travaux.

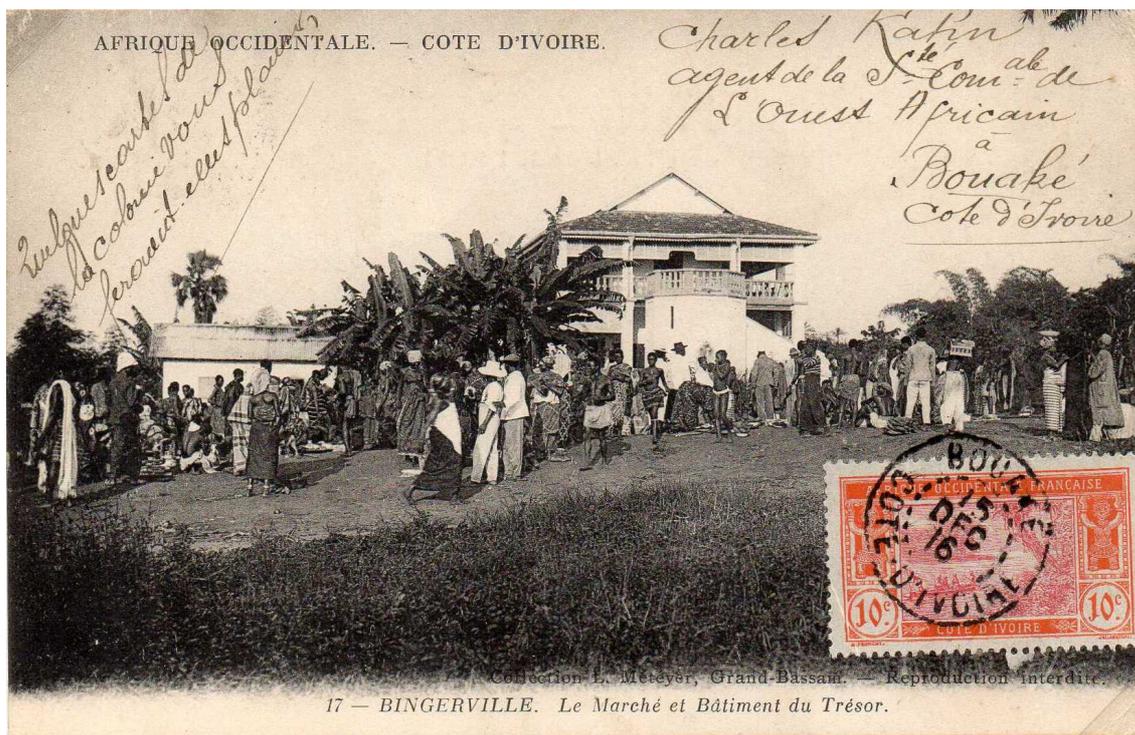
En 1913, le gouverneur Gabriel Angoulvant put y aménager.



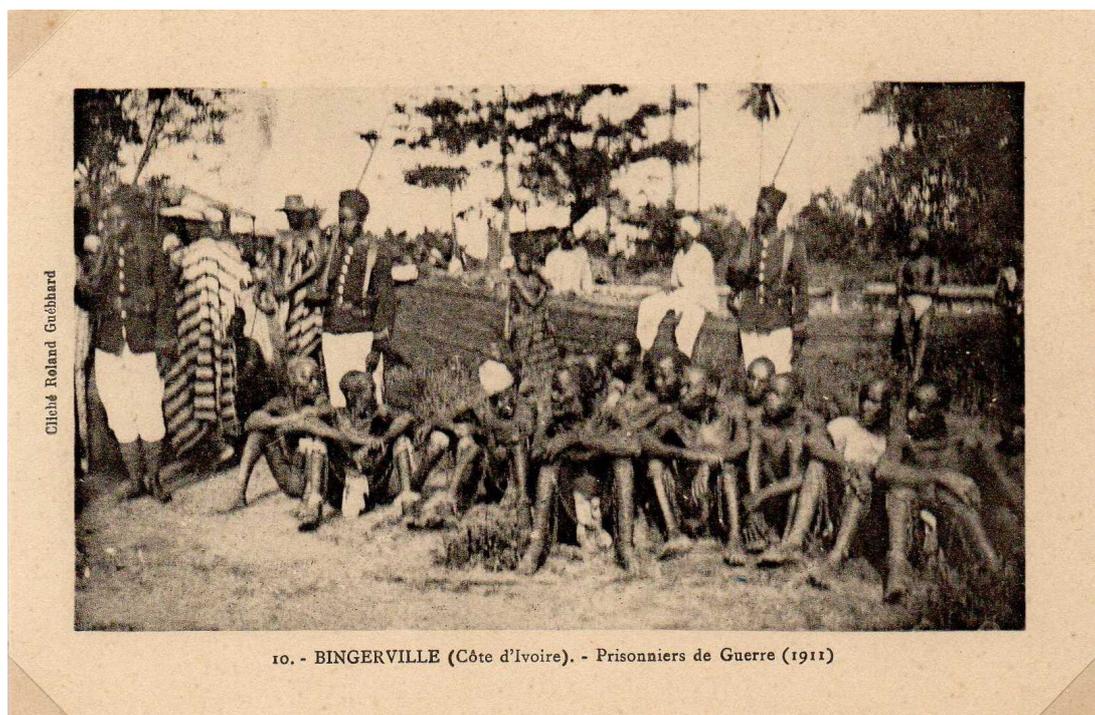
Le Palais du gouverneur à Bingerville.
Missions africaines, 150, cours Gambetta, Lyon. Vicariat apostolique de la Côte-d'Ivoire



Bingerville. — Le bureau des finances (Coll. Métayer, Grand-Bassam).



Bingerville. — Le marché et le bâtiment du Trésor (Coll. Métayer, Grand-Bassam)
Carte expédiée en 1916 par Charles Kahn, agent de la Société commerciale de l'Ouest-Africain à
Bouaké (Côte-d'Ivoire)



Bingerville. — Prisonniers de guerre (1911). Coll. Roland Guébbard.

L'ASSISTANCE PUBLIQUE À LA CÔTE D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 26 février 1913)

Le laboratoire de bactériologique de Bassam et le laboratoire de chimie de Bingerville vont être complétés et agrandis.

CÔTE-D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 6 mai 1913)

— Par un arrêté de M. Angoulvant, en date du 17 février 1913, un terrain situé sur le plateau de Bingerville est réservé en vue des besoins du service de l'agriculture.

— Dans la ville de Grand-Bassam et les villages de la circonscription urbaine, sauf Afoossou, ainsi que dans les centres de Bingerville et d'Abidjan, les décès d'indigènes devront être déclarés dans un délai de douze heures à l'autorité administrative et à l'autorité indigène.

CÔTE D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 16 mai 1913)

Un arrêté du lieutenant-gouverneur a prescrit l'agrandissement immédiat du môle de Bingerville, au moyen d'un terre-plein relayé à l'intérieur d'une enceinte de pierres et dalles en béton armé formant quai d'accostage sur 45 mètres de longueur, convenablement orienté par rapport aux vents régnants, obliquement à la rive et sur deux retours vers cette rive, de 33 mètres et 16 mètres de longueur respective.

COTE D'IVOIRE
LA VIE ADMINISTRATIVE
(*Les Annales coloniales*, 20 mai 1913)

— L'agrandissement du môle de Bingerville, au moyen d'un terre plein remblayé à l'intérieur d'une enceinte de pierres et dalles en béton armé formant quai d'accostage sur 45 mètres de longueur, convenablement orienté par rapport aux vents régnants, obliquement à la rive et sur deux retours vers cette rive, de 33 mètres, et 16 mètres de longueur respective, sera entrepris au débarcadère de Bingerville.

Le montant des travaux sera prélevé sur le chapitre « Dépenses imprévues » du budget de l'exercice en cours.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE À LA CÔTE-D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 26 juillet 1913)

Un orphelinat de métis des deux sexes a été fondé à Bingerville, siège du groupe scolaire central. Une trentaine d'enfants y sont maintenant recueillis.

CÔTE D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 11 novembre 1913)

Le 20 septembre 1913, M. Leroide, chef du service de l'Agriculture, adressait un rapport à M. le gouverneur de la Côte-d'Ivoire, sur la nécessité d'une organisation, pour la préparation et l'écoulement du cacao produit dans les plantations indigènes.

On y lisait notamment :

.....

J'ai donc l'honneur, Monsieur le gouverneur, conformément à vos instructions, de soumettre à votre haute approbation le projet ci-dessous : Les cabosses mûres ramassées régulièrement dans les villages, par les soins de l'Administration, seront centralisées à la [station agricole de Bingerville](#), où la fermentation des graines et la préparation complète du cacao auront lieu avec le concours des intéressés.

Le produit marchand sera mis en vente aux enchères publiques, par lots minimum de 50 kg, à Bingerville.

Les ventes seront annoncées au moins dix jours à l'avance, par des circulaires envoyées à la chambre de commerce, et aux maisons de commerce de Bassam, Abidjan et Bingerville. Des échantillons seront déposés dans chacune de ces villes.

Les paiements auront lieu au comptant et la marchandise sera livrée sans emballage.

Le produit de la vente sera distribué entre les producteurs, proportionnellement à leurs apports.

DÉCÈS
(*La Dépêche coloniale*, 21 décembre 1913)

Sont décédés : MM. Pradère, commis des travaux publics de l'Afrique Occidentale française, à Bingerville, le 5 novembre 1913 ; Romanet, adjoint principal hors cadres des affaires indigènes de l'Afrique Occidentale française, à Bingerville, le 10 novembre...

DÉCÈS
(*La Dépêche coloniale*, 9 décembre 1913)

M. Lecoy de la Marche, sous-ingénieur des mines en Afrique Occidentale française, est décédé à Bingerville le 21 novembre 1913.

À LA CÔTE D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 12 décembre 1913)

Avant de gagner son nouveau poste au Gabon, M. Guyon vient d'arriver en France par le paquebot *Afrique*.

Avec son affabilité coutumière, ce distingué fonctionnaire a bien voulu donner à notre confrère Diala quelques précisions sur la situation actuelle de la Côte-d'Ivoire, qui ne cesse de progresser.

Voici le résumé de cette conversation :

.....

À ce propos, il faut signaler que M. Guyon a, dans un ordre de service adressé à l'administrateur du cercle des Lagunes et au chef du service de l'agriculture, indiqué très nettement le plan d'une organisation destinée à encourager la production du cacao par les indigènes.

Les premières récoltes doivent être opérées sous la direction d'agents européens, assistés d'agents indigènes, de façon à éduquer ces derniers. Par la suite, les récoltes pourront être faites sous la direction d'agents indigènes, ou, à défaut, des gardes et moniteurs qui accompagnent les porteurs de chaque village jusqu'au poste de la circonscription.

Comme conséquence de ces mesures, la culture du cacaoyer se développe beaucoup ; le centre de préparation de ce produit est Bingerville.

À TRAVERS LES ASSOCIATIONS

CÔTE D'IVOIRE

PROCÈS-VERBAL

de la séance du 15 janvier 1914
(*Les Annales coloniales*, 23 juin 1914)

Les agents des A. I. [Affaires indigènes] du chef-lieu se sont réunis ce jour à 17 heures 30.

Présents : Chaumel, Pélissier, André, Albertier, Le Ru, Lamarre, Salgues, Paillet.

Absents : Siméon, Vincenti, Avril, Mas, Graby, Terrade, Eliautou.

Le secrétaire ouvre la séance à 5 h. 45.

Le secrétaire expose la situation inférieure faite aux agents en service au chef-lieu par suite de la suppression de l'indemnité de supplément de fonctions. Il propose, en conséquence, de faire une démarche auprès du Gouverneur de la Colonie pour qu'un roulement soit établi entre les agents du chef-lieu et ceux de la brousse. Il en est ainsi décidé.

La parole est au camarade Pélissier, qui fait connaître les avantages que pourraient retirer les agents des A. I. en se servant dans des maisons de commerce de France, qui, sur une démarche du Conseil fédéral, accorderaient à ces fonctionnaires une certaine réduction sur l'achat des fournitures, comme cela se fait pour certains corps, tels par exemple les officiers de réserve. Cette proposition est approuvée.

Le secrétaire croit se faire l'interprète de tous les camarades en proposant de prier M. le Gouverneur p. i. Julien de vouloir bien nous faire l'honneur d'accepter la vice-présidence d'honneur de l'Association. Cette proposition rallie toutes les voix.

La parole est au trésorier qui donne le compte détaillé de la gestion pour l'année 1913. L'assemblée lui adresse les félicitations pour le zèle et le dévouement qu'il a apporté dans ses fonctions, et approuve les propositions mentionnées dans son rapport.

Un membre fait remarquer les nombreux absents aux séances, et propose qu'une légère amende soit infligée à ceux qui n'ont pas d'excuse valable. Le secrétaire montre combien il est regrettable de prendre une telle mesure, mais vu le laisser-aller, l'indifférence coupable que certains collègues apportent aux travaux du groupement, il appuie cette proposition, car, dit-il, les nombreuses absences nous empêchent souvent de délibérer utilement.

En conséquence, il est décidé qu'une amende de 2 fr. sera infligée à l'avenir à tout membre en service à Bingerville qui n'assistera pas aux réunions sans excuse valable. Le produit, en sera inscrit au compte de l'Association.

Le secrétaire fait connaître que les pouvoirs du Comité actuel arrivent à expiration, et qu'il y a donc lieu de procéder au renouvellement de ses membres.

Sont élus :

Secrétaire : Lamarre ;

Secrétaire adjoint : André.

Trésorier : Salgues ;

Trésorier adjoint : Pailler.

Membres titulaires : Chaumel, Le Ru ;

Membres suppléants : Avril, Eliautou.

Bingerville, le 15 janvier 1914

.....

Pour copie, conforme :

R. ALBERTIER.

.....
Au 31 décembre 1913, l'Association de la Côte d'Ivoire comptait 96 membres. 72 avaient acquitté leur cotisation, et 24 autres se trouvant soit en congé, soit à la colonie, ont négligé de le faire.

Ce sont, pour les membres présents à la colonie : MM. Bourret, de Gandillac, Bigourdan, Thoorens, Granier, Chatenet, Pernot, Mouric, Albou, Ordioni, Muris et Cassagnabère.

Pour ceux en congé : MM. Ferron, Paoli, Tiquet, Béton, Caraguel, Collot, Cazalas, Lermnier, Sorel, Viard-Dupont, Lalaurette.

.....

Bingerville, le 15 janvier 1914

Le Trésorier,

ANDRÉ.

PROCÈS-VERBAL de la réunion du 28 février

Les agents des Affaires indigènes du chef-lieu se sont réunis le 28 février, à 17 h. 30. Étaient présents : André, Avril, Eliautou, Barbaroux, Mas, Richaud, Albertier, Pailler, Le Ru et Descous. Absents : Graby, Chaumel, Siméoni, Vincenti, Salgues, Michel.

Le secrétaire ouvre la séance à 17 h. 45. Il donne tout d'abord lecture du procès-verbal de la séance du 15 janvier 1914. Les termes de ce procès-verbal sont adoptés à l'unanimité.

Conformément au vœu émis à la séance du 15 janvier, le secrétaire donne ensuite lecture d'une lettre qu'il a adressée, au nom du Comité, à M. le gouverneur Angoulvant pour le remercier des démarches faites et de la part active prise par lui dans la discussion, au cours de la dernière session du Conseil du Gouvernement, sur l'augmentation de solde des agents des Affaires indigènes de l'Afrique Occidentale française.

Le secrétaire donne encore lecture d'une lettre qu'il a reçue de l'ex-collègue Barthélémy, actuellement directeur politique du journal *Éclairer africain**, qui attire l'attention de notre groupement sur l'intérêt que présente le développement du nouvel organe qu'il vient de créer. Cet organe, en effet, promet de soutenir nos justes revendications, et plus particulièrement l'augmentation de solde.

Le secrétaire estime que tout en reconnaissant les services que pourrait rendre à notre cause ce journal, notre groupement ne pouvait cependant, sans s'affilier à un parti politique, contribuer à la diffusion de l'*Éclairer* et nous mettre, de la sorte, en mauvaise posture vis-à-vis du Gouvernement général.

Cette opinion n'est pas complètement partagée par les camarades présents. MM. Eliautou et Mas croient qu'il serait justement de notre intérêt de soutenir un organe qui se mettra gracieusement à notre disposition, que ce ne serait pas. faire de la réclame de distribuer les cinquante numéros reçus par le Comité.

Les deux opinions développées sont mises aux voix. La majorité décide que l'on se contentera de distribuer les numéros aux membres du Comité, sans faire de réclame officielle.

.....

CÔTE-D'IVOIRE
(*La Dépêche coloniale*, 25 août 1914)

Le chemin de Bingerville à Abidjan, qui n'était jusqu'à présent qu'une piste peu accessible, vient d'être refait presque entièrement et transformé en route carrossable.

COMITÉ D'ASSISTANCE AUX TROUPES NOIRES

Souscriptions recueillies au 6 juillet 1916
(douzième liste)
(*La Dépêche coloniale*, 12 juillet 1916)

SOUSCRIPTIONS RECUEILLIES PAR LES SOINS DE M. LE GOUVERNEUR ANGOULVANT
À BINGERVILLE

MM. Leroide, 5 fr. ; Delas, 2 fr. ; tirailleur Yao, 7 fr. ; MM. Hostains, 15 fr. ; Freychet, 5 fr. ; Combe, 5 fr. ; Mouric, 10 fr. ; Sarrola, 5 fr. Bonfils, 5 fr. ; Gervais, 15 fr. ; Maderne, 5 fr. ; Dieumegard, 25 fr. ; Courtois, 5 fr. ; Servet, 5 fr. ; Devès, 10 fr. ; Ludovicci, 5 fr. ; Castellán, 5 fr. ; Bardin, 5 fr. ; Theard, 5 fr. ; Millot, 5 fr. ; Chanara, 5 fr. ; Biache, 5 fr. ; Philippont, 5 fr. ; Chartier, 20 fr. ; Millasseau, 15 fr. ; Eclache, 5 fr. ; Rolland, 7 fr. 50 ; Clerc, 10 fr. ; Lavaigne, 5 fr. ; Rousse, 5 fr. ; Prouteaux, 20 fr.

MM. Blanchet, 15 fr. ; Mouragues, 10 fr. ; Bienvenu, 10 fr. ; Berlin, 2 fr. ; Atta, 2 fr. ; Coffi, 1 fr. ; Diogo, 1 fr. ; Dadie, 2 fr. ; Yetidem, 2 fr. ; Dombia, 1 fr. 50 ; M. Nama, 1 fr. ; Zacharia Sao, 25 fr. ; Alassane Diaye, 5 fr. ; Mory Keita, 55 fr. ; Girad [Girard ?], 5 fr. ; Cercle de Tabou, 81 fr. ; Carrier, 15 fr. ; Catalogne, 15 fr. ; président de la chambre de commerce de Bassam, 50 fr. ; Moreau, 2 fr. 50 ; M. et M^{me} Attaly, 5 fr. ; Service judiciaire de Bassam, 7 fr. 50.

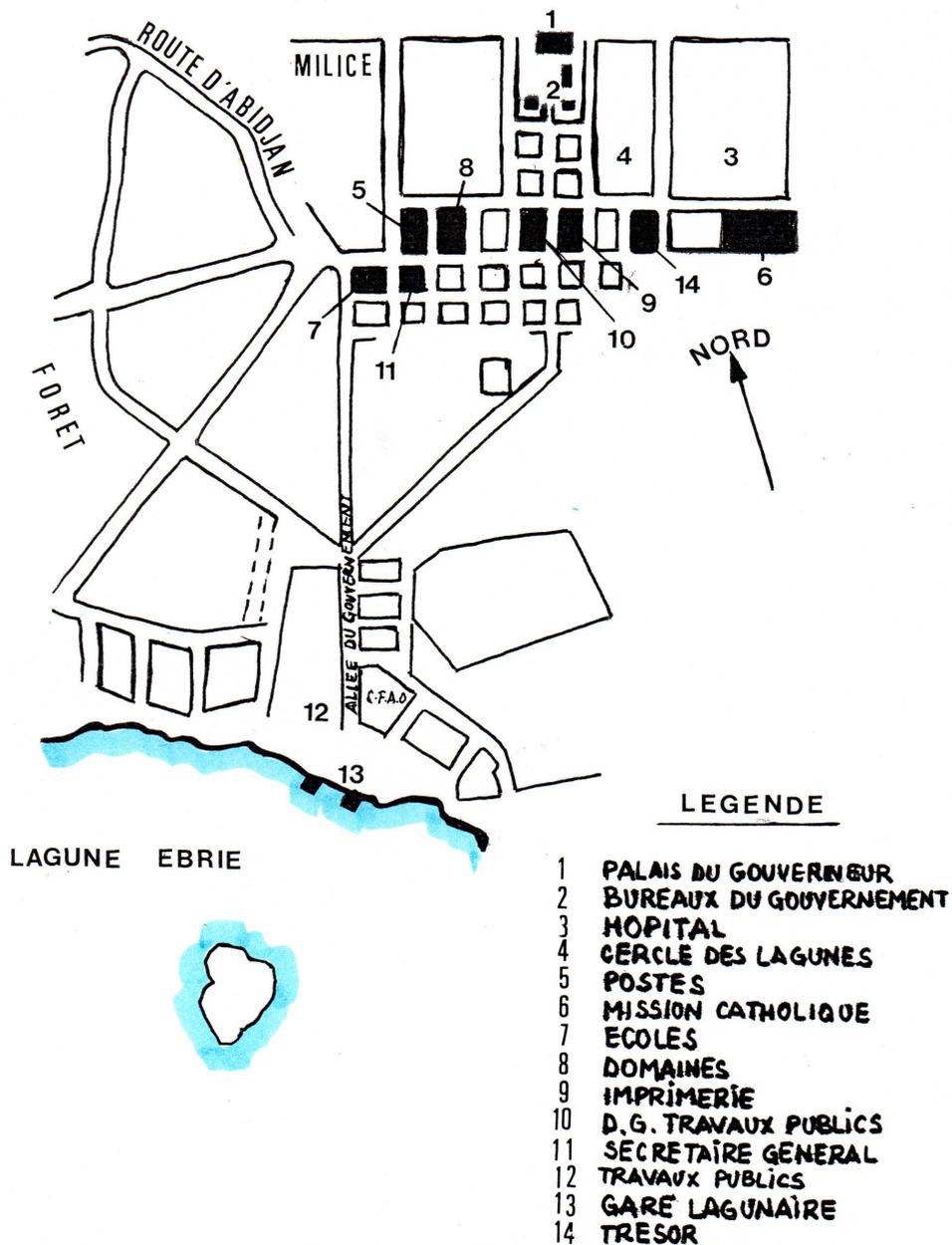
MM. Cousin et Vizioz, 15 fr. ; Coindre, 15 fr. ; M. et M^{me} Pandori, 5 fr. ; MM. Gahagnon, 2 fr. 50 ; Tastes, 5 fr. ; Eliantou, 2 fr. 50 ; Sarguet, 5 fr. ; Gatineau, 10 fr. ; Gouley, 15 fr. ; Drevet, 5 fr. ; Baronnet, 2 fr. 50 ; Molinier, 7 fr. 50 ; Clément, 2 fr. 50 ; docteur Boucher, 5 fr. ; [Compagnie F.C.I.](#), 50 ; M. Palombo, 2 fr. 50 ; Service du Câble 5 fr. 50 ; MM. Wolff, 7 fr. 50 ; Roland, 5 fr. ; Valz, 7 fr. 50 ; Chauveau, 7 fr. 50 ; Conquy, 5 fr. ; Sally, 2 fr. 50.

MM. Petiot, 2 fr. 50 ; Casanelli, 4 fr. ; Vidal, 1 fr. ; Bernard, 7 fr. 50 ; Goudard, 2 fr. 50 ; Métayer, 6 fr. ; Collin, 2 fr. 50 ; Dubert, 2 fr. 50 ; Lutz, 5 fr. ; Anonyme, 2 fr. 50 ; Nobs, 2 fr. 50 ; Garde, 2 fr. 50 ; Marraud, 2 fr. 50 ; sergent Laffargue, 2 fr. 50 ; Lelong, 2 fr. 50 ; Siéfer, 2 fr. 50 ; Blaud, 5 fr. ; Moitessier, 5 fr. ; Destaville, 2 fr. 50 ; Dane, 1 fr. ; Cabane, 1 fr. ; Venance, 1 fr. ; Casanova, 1 fr.

Deux douaniers, 1 fr. 50 ; Mademba Gueye, 1 fr. ; N Diane, 0 fr. 50 ; M. Degougogne, 1 fr. ; M. Ledlum, 2 fr. 50 ; M^{me} veuve Hergaut, 1 fr. ; M. Porquet, 2 fr. 50 ; M. Garburah, 2 fr. 50 ; M. Anwubow, 2 fr. 50 ; M. Nianzoukan, 2 fr. ; village

de Yao, 116 fr. 50 ; chef de Bonoua, 526 fr. 20 ; M. Aubin, 25 fr. ; M. de Coutouly, 15 fr. ; M. le capitaine Chapeau, 20 fr. ; sous-lieutenant Perret 10 fr. ; sergent Thouvenin, 3 fr. ; M. Guiffard 2 fr. ; M. Prospéri, 2 fr.
 Total de la douzième liste 14.843 70

BINGERVILLE vers 1917



EN CÔTE D'IVOIRE

L'ERREUR DES TROIS VILLES (*Renseignements coloniaux* ³, juillet-août 1917)

Dans un article aussi intéressant que documenté paru dans le supplément du *Bulletin de l'Afrique française* de mars 1916, M. E. Perrot, professeur à l'École supérieure de Pharmacie, envisageait la création possible à Bingerville d'un Institut africain de technologie agricole et de recherches scientifiques par « l'utilisation des bâtiments officiels de ce centre dans le cas de son évacuation administrative ».

M. E. Perrot suppose l'évacuation des services du gouvernement du chef-lieu actuel de la Côte-d'Ivoire et leur transfert à Abidjan. Cette proposition, qui aboutit à la fusion de deux des principaux centres de la colonie, pose une question. Elle conduit à se demander comment a pu se commettre l'erreur de disperser les efforts dans l'édification de trois villes si rapprochées les unes des autres : une ville commerciale, Bassam, une ville administrative, Bingerville, une ville du chemin de fer, Abidjan. Et encore convient-il d'ajouter pour mémoire qu'il existait récemment une quatrième ville à affectation déterminée, Grand-Lahou, ville militaire.

Si on admet que deux des premières cités eussent pu, pour des motifs sérieux, justifier leur existence, on ne peut évidemment pas s'expliquer l'isolement de l'agglomération administrative, et on est amené à conclure que Bingerville eut parfaitement trouvé sa place sur les espaces déserts que découvre Abidjan.

L'erreur des trois villes est un fait indiscutable qui saute aux yeux de tous. Mais il paraît intéressant de rechercher, documents à l'appui, la cause vraie de cette erreur.

*
* *
*

En 1893, le gouvernement de la Côte-d'Ivoire, devenue colonie autonome, s'installa à Grand-Bassam ⁴. Le choix de ce point s'explique du fait qu'il était le centre le plus important d'alors, par où se faisait les deux tiers du commerce. L'autorité militaire groupa bien ses bâtiments à Grand-Lahou, mais seulement en raison des facilités qu'offrait pour le ravitaillement des troupes du Baoulé la rivière Bandama navigable jusqu'à Broubrou et même, par pirogue, jusqu'à Tiassalé.

Grand-Bassam avait à cette époque une réputation justifiée d'insalubrité, fortifiée par l'apparition fréquente de la fièvre jaune. Au mois de mai 1899, le fléau réapparut, sévit parmi la population européenne et décida l'autorité locale à faire aboutir le projet de transfert du gouvernement.

On songea tout d'abord à bâtir le chef-lieu administratif à Drewin, à l'est de Sassandra ; mais, par suite de l'éloignement de ce point par rapport aux régions où se manifestait le plus intensément l'activité commerciale, l'idée fut abandonnée en faveur d'un emplacement aussi rapproché que possible de Bassam.

« Le point que je propose, écrivait au ministre dans un rapport du 24 juin 1899, M. le secrétaire général Capest, est Abidjan-Adjamé, sur la lagune de Grand-Bassam, en face de Petit-Bassam, à une trentaine de kilomètres du chef-lieu actuel de la colonie. »

³ Supplément à l'*Afrique française*. Documents publiés par le Comité de l'Afrique française et le Comité du Maroc.

⁴ Bassam, Bingerville, Abidjan (ces deux dernières situées sur la rive nord lagunaire) sont reliées par un service régulier de vapeurs de la Compagnie des Chargeurs réunis et par une route d'une cinquantaine de kilomètres empierrée, carrossable, en forêt et savane, avec un bac à moteur pour la traversée de la lagune.

La cessation de l'épidémie enterra quelque peu la question. Mais la même année, au mois d'août, la fièvre jaune ayant fait de nouvelles victimes, on songea à reprendre de nouveau, avec plus de ténacité cette fois, l'étude du déplacement du gouvernement.

Dès le début, le département des Colonies, avec une grande sagesse de vues, décida que l'emplacement du futur chef-lieu serait à l'origine de la ligne du chemin de fer Abidjan-Santey, éloigné de 45 kilomètres de Bassam, soit tout au plus à 13 kilomètres plus loin qu'Adjamé. « Il y a lieu, en principe, écrit en effet le 30 août 1899 M. le ministre des Colonies ⁵, de choisir comme emplacement du chef-lieu la position d'Abidjan-Santey. »

Mais cette décision fut l'objet de diverses objections de la part du gouverneur d'alors, M. Roberdeau, que nous trouvons exposées dans un rapport détaillé du 23 décembre 1899. Nous en noterons ci-après les passages principaux pour montrer la détermination du gouvernement de la Côte-d'Ivoire d'obtenir l'adhésion du département pour le choix d'Adjamé comme emplacement de la capitale :

« Au début de chaque colonisation le colon s'est tout naturellement fixé à côté de l'autorité, là où il savait trouver aide et protection; mais à mesure que la sécurité s'est étendue, que la connaissance du pays lui a révélé un point plus profitable à ses intérêts industriels, agricoles et commerciaux, il s'y est transporté, et c'est ainsi que dans nos trois plus anciennes colonies, le chef-lieu se trouve très distancé commercialement par d'autres agglomérations éloignées malgré une population presque doublée par la centralisation de tous les services publics et des troupes. Tels sont : Fort-de-France à la Martinique ; la Basse Terre à la Guadeloupe et Saint-Denis à la Réunion. Dans cette dernière colonie, le port unique par lequel se fait tout le trafic et duquel partent les deux tronçons de la voie ferrée, est distant de plus d'une heure de Saint-Denis et de deux heures au moins de Saint-Pierre. Les chefs de service des docks, de la traction, des ateliers, etc., etc., sont au port et les bureaux de la Direction à Saint-Denis.

Dans aucune de ces colonies où j'ai servi ou séjourné, je n'ai entendu formuler la moindre critique sur le lieu de résidence du gouvernement et des administrateurs.

Dans presque toutes les colonies anglaises qu'il m'a été permis de visiter, et commercialement nous pouvons un peu puiser dans leurs méthodes, il y a une tendance très marquée à choisir pour chef-lieu administratif le point le plus sain, généralement un point élevé, alors que tous les gros centres de trafic restent nécessairement au bord de la mer. Ils s'exposent à l'insalubrité du littoral et peut-être aussi aux épidémies dont le germe est importé du dehors que les seuls fonctionnaires et agents dont la présence est indispensable pour le bon fonctionnement des services dont l'action doit se faire sentir particulièrement à la cote : Service sanitaire, Douanes, etc.

Ils sont arrivés ainsi, d'après les rapports qui me sont passés sous les yeux, un peu sur tous les points du globe à une différence énorme dans la mortalité entre les Européens commerçants et les Européens fonctionnaires.

.....
Dans la même dépêche du 30 août vous pensez, Monsieur le Ministre, qu'il serait nécessaire, dans le cas où Adjamé serait choisi comme chef-lieu, de relier ce point à la gare et au port d'Abidjan par un tronçon de voie ferrée qui ne coûterait pas moins de 500.000 francs. Si Adjamé devait devenir un gros centre commercial, la nécessité de cet embranchement pourrait en effet se faire sentir ; mais Adjamé ne sera jamais qu'un centre et un tout petit centre administratif. Que les marchandises, en transit, soient destinées à l'importation ou à l'exportation, qu'elles utilisent pour arriver ou pour sortir le wharf de Grand-Bassam ou la percée projetée dans la langue de sable où se trouve le village de Petit-Bassam, elles seront toujours logées dans des bâtiments construits au

⁵ Albert Decrais, ministre des colonies du 22 juin 1899 au 7 juin 1902.

niveau des eaux de la lagune et à proximité de la gare maritime afin de réduire au minimum les frais de manipulation ultérieure.

.....
Je viens de faire parcourir par un Administrateur qui n'a pu encore en faire le plan exact le sentier qui sera plus tard la route d'Adjamé à Abidjan. Il n'y a rencontré aucune difficulté de terrain, aucun ravin nécessitant des travaux d'art. La distance par terre sur une route très facile à construire et à entretenir sera de 10 kilomètres environ, ce qui représente à cheval, en voiture ou en bicyclette un trajet de 35 à 40 minutes ; par la lagune en chaloupe à vapeur, j'ai mis à peine le même temps. »

Il y a lieu de remarquer que la route carrossable construite en 1913-1914 a 18 kilomètres et non 10. Elle traverse un pays accidenté, et une automobile marchant à 55 kilomètres à l'heure dans les parties planes met au minimum 35 minutes pour en faire le parcours.

L'argumentation en faveur d'Adjamé ensuite développée peut se résumer ainsi :

- 1° Présence de carrières de pierre et de sable à proximité du plateau d'Adjamé ;
- 2° Sources nombreuses à la base du plateau ;
- 3° Possibilité de construire la ville en amphithéâtre, les pentes d'Abidjan ne permettant pas d'adopter l'établissement à flanc de coteau ;
- 4° Altitude supérieure de 30 à 40 mètres sur les éminences d'Abidjan ;
- 5° Possibilité d'isoler la ville administrative d'Adjamé de la ville commerciale d'Abidjan en cas d'épidémie de fièvre jaune dans cette dernière.

De cette énumération des avantages d'Adjamé, le troisième seul présentait quelque valeur.

En tout état de cause, le Département, vu l'urgence du déplacement du gouvernement et de ses services, autorisa l'installation provisoire sur le plateau d'Adjamé de maisons démontables en attendant l'édification à Abidjan de constructions définitives. Et cela était si bien dans ses vues que, dans une lettre datée du 14 décembre 1899 et adressée au gouverneur de la Côte-d'Ivoire, le ministre écrivait au sujet du lotissement futur d'Abidjan : « Les seuls principes à sauvegarder sont la séparation de la ville administrative de la ville commerciale, et l'interdiction aux indigènes de bâtir dans l'enceinte réservée. »

Ce qui précède montre nettement, d'une part, le désir du gouvernement local de voir la capitale isolée de la ville commerciale prévue à Abidjan et, d'autre part, la volonté nette du Département de voir édifier une ville unique à l'amorce de la voie ferrée.

C'est ainsi que dans une dépêche du 24 janvier 1900, M. Albert Decrais, ministre des Colonies, écrivait au gouverneur de la Côte-d'Ivoire :

« En ce qui concerne le transfert d'une partie des services publics et l'installation du chef-lieu de la colonie à Adjamé, le comité des Travaux publics a exprimé qu'il y aurait de sérieux inconvénients à diviser les ressources de la colonie pour constituer deux villes nouvelles séparées par une distance de 10 kilomètres. Il lui a semblé qu'au point de vue technique et sanitaire, comme au point de vue administratif, la création d'Adjamé ne s'imposait pas.

Cet avis du Comité me paraît bien fondé et je l'adopte. Je pense que, lorsque vous aurez examiné, avec cet avis, le projet du capitaine Houdaille, il y aura accord complet entre la colonie et le Département sur l'opportunité de *créer la ville principale à Abidjan et de réduire le rôle d'Adjamé à celui de sanatorium.* »

Les deux phrases suivantes, extraites de la même dépêche, montrent mieux encore les vues sages du Département :

« Je ne verrais d'ailleurs pas d'inconvénient sérieux à ce que l'on installât à Adjamé, en dehors de l'hôpital, des maisons pour quelques fonctionnaires *pendant la période d'exécution des travaux du port et du chemin -de fer. Mais il conviendra de réserver sur le plateau d'Abidjan des emplacements pour les services qui seraient installés temporairement à Adjamé.* »

Devant une décision aussi radicale que justifiée, il semblait que la colonie s'inclinerait et ne songerait plus qu'à exécuter sans délai les instructions qu'elle avait reçues. Il n'en fut rien. Avec une ténacité, louable sans doute, l'autorité locale, qui ne voulait à aucun prix partager l'avis de Paris sur la conception de la ville unique, proposa la construction de la capitale à Petit-Bassam, un peu à l'ouest du point où devait être tentée la percée du canal de Port-Bouët. Mais le Département s'en tint à sa résolution première.

Finalement, et comme cela avait été décidé, les travaux d'établissement provisoire furent amorcés à Adjamé pour l'installation des fonctionnaires de Bassam.

Dès les premiers débroussements, le gouvernement de la colonie considéra qu'il était de la première importance de doter d'un nom nouveau l'agglomération naissante, et, chose curieuse, à cette résidence d'attente on ne trouva rien de mieux que de substituer à son nom indigène d'Adjamé celui qui avait été choisi pour le futur port, la tête de ligne et la ville unique..., laquelle pourrait recevoir plus tard une autre dénomination ! Ainsi, en 1900 Adjamé-Santey devint Bingerville, restée depuis la capitale de la Côte-d'Ivoire.

La confusion de noms entre Adjamé-Santey et Abidjan-Santey n'avait pas été sans être mise à profit en faveur de la thèse locale de l'éparpillement des efforts. L'appellation nouvelle de la résidence provisoire des fonctionnaires allait servir à consolider davantage encore le projet de réalisation de la ville administrative. De cette documentation, il ressort, comme un fait d'histoire, qu'en 1899-1900, la conception de la ville unique avait rencontré l'hostilité du gouvernement local partisan déterminé d'une capitale isolée.

*
* * *

Quelques maisons démontables furent édifiées à Bingerville, des travaux de voirie et de construction furent entrepris et se poursuivirent jusqu'en 1908 sans qu'il fût question du transfert à Abidjan prévu par les instructions ministérielles.

Le provisoire devenait peu à peu du définitif.

En 1904 cependant, alors qu'on se préoccupait de la percée de Port-Bouët et du lotissement d'Abidjan, il eût été possible de reprendre cette question que rappelait le commandant Houdaille dans un rapport du 7 avril de la même année. La colonie, de son côté, remarquait cet officier supérieur, *dispose pour l'installation des services qui doivent trouver place à Abidjan de huit emplacements compris dans l'enceinte de la ville. Elle pourra en outre disposer ultérieurement de nombreux terrains réservés provisoirement et qui ne seront pas utiles au port et au chemin de fer.*

Le moment était venu, une fois encore, d'exécuter les ordres fermes du Département ; Bingerville continua néanmoins à se développer, en sorte qu'en 1907 la situation était la suivante.

Bassam restait toujours à la merci d'une épidémie de fièvre jaune. Rien n'avait été fait pour préserver l'agglomération européenne d'un retour possible du fléau. La ville était délaissée plus que jamais. Il n'y existait aucune chaussée empierrée, les marigots subsistaient et aucune mesure n'avait été prise pour essayer de les combler. Le village

indigène était lamentablement délabré. Les abords des concessions européennes n'étaient pas entretenus.

Abidjan était un vaste chantier aux maisons clairsemées dans la pleine brousse et, à part quelques factoreries, restait exclusivement composée des bâtiments du chemin de fer.

Bingerville, où peu à peu des constructions en brique ou en pierre avaient été bâties à côté des maisons démontables, restait un petit centre sans vivres, sans eau, étouffé par la verdure.

Malgré tout, il y avait lieu d'espérer en la réussite des travaux entrepris pour ouvrir le canal de Port-Bouët, car elle obligerait le transfert de Bassam et du chef-lieu provisoire. Un nouveau gouverneur pouvait être l'artisan de ce projet idéal et faire des quatre villes, en y comprenant Grand-Lahou, ville militaire, une cité unique si les circonstances indiquées s'y étaient prêtées.

*
* *
*

Mais les tentatives de Port-Bouët furent vaines malgré d'importantes dépenses et de sérieux efforts. Et devant cet insuccès, on ne pensa plus qu'Abidjan pourrait devenir un jour le grand port rêvé.

À ce moment, en mai 1908, la Côte-d'Ivoire eut l'honneur d'avoir la visite de M. Milliès-Lacroix. Le ministre des Colonies, comparant, en voyageur qui passe, l'aspect de Bassam centre commercial important, et d'Abidjan vaste chantier, fut tout naturellement porté à accueillir favorablement les doléances du commerce qui, à une exception près, demandait le maintien de Bassam où la fièvre jaune n'avait pas fait d'apparition depuis deux ans, où l'activité de la colonie était concentrée, où enfin étaient groupées la majorité des maisons mères. Il fut décidé que le service judiciaire installé à Bingerville et le service des douanes installé à Abidjan y seraient transférés sans retard.

L'utilisation du wharf de Port-Bouët avait un moment laissé espérer qu'il deviendrait peu à peu le transitaire du chemin de fer. Seulement il semblait assez difficile alors de consacrer 1 million à 1 million et demi à cette organisation alors que le wharf de Bassam venait d'être racheté à grands frais par la colonie à la maison Daydé et Pillé. Le budget général ne pouvait consentir à la dépense, et le budget des fonds d'emprunt n'avait pas de crédits à cet effet. Le projet du trafic commercial par Bassam et du trafic du chemin de fer par Port-Bouët pouvait néanmoins être examiné.

Mais, le 1^{er} mai 1908, à la suite d'un glissement des sables, et alors que M. Milliès-Lacroix était dans la colonie, le wharf de Port-Bouët disparut en partie. Dès lors, le trafic du chemin de fer dut se faire par le wharf de Bassam dont l'outillage devint insuffisant pour assurer les transbordements. Il fallut en augmenter non seulement le matériel, mais la main-d'œuvre.

De tous ces faits, il allait nécessairement résulter pour Bassam un développement nouveau. Devant cet enchaînement des événements, le gouvernement local dut faire face aux nécessités immédiates, et prendre des mesures de prophylaxie de nature à préserver la population européenne du port contre les épidémies dont il y avait lieu alors de craindre des réapparitions.

C'est ainsi que des travaux d'assainissement furent entrepris, que l'agglomération reçut des embellissements divers et que, en quelques années, un Bassam consolidé sans doute par la force des choses, mais attrayant, agréable à habiter, se substitua au Bassam rebutant.

En 1908, d'ailleurs, de graves préoccupations appelaient l'attention du gouverneur nouveau [Angoulvant] à qui l'administration de la Côte-d'Ivoire venait d'être confiée, et reportaient au second plan la question des villes.

La situation politique était très précaire dans toute la région sylvestre et centrale de la colonie. Les cercles du Nord et de l'Est étaient seuls pacifiés. Des ferments d'agitation s'observaient un peu partout. Il fallait coûte que coûte et au plus vite asseoir notre autorité partout et d'une façon définitive. La tâche était lourde, risquée même. De vastes territoires restaient inexplorés ; dans d'autres, malgré une occupation déjà longue, les populations restaient ouvertement hostiles.

Tout un programme de pacification était à élaborer pour faire face aux événements multiples souvent inquiétants avec des moyens insignifiants et s'efforcer d'obtenir de l'autorité supérieure les troupes nécessaires sans l'intervention énergique desquelles la paix n'aurait jamais pu être obtenue pour ouvrir enfin ce grand et riche pays à la colonisation, au commerce, à l'industrie. Et pour atteindre ce but, il fallait, malgré de vives oppositions, renoncer aux méthodes anciennes, prendre des initiatives nouvelles. Qu'on se rappelle que nous avions, à cette époque, à combattre plus de 100.000 fusils, que le pays était si peu sûr que même les peuplades habitant les abords de la voie ferrée étaient des foyers de rébellion !

En second lieu, d'importantes réformes administratives étaient urgentes, et pour les réaliser, il était indispensable au chef de la colonie d'avoir autour de lui ses bureaux et ses services. On ne pouvait songer au transfert du gouvernement même par morceaux.

Enfin, et pour les raisons exposées, de grosses dépenses étaient en perspective, et il était à ce moment impossible de compter sur les fonds d'emprunt ou sur l'aide financière du gouvernement général.

Le gouvernement local qui, depuis 1908, était partisan convaincu de la concentration de ses services à Abidjan ne manqua cependant pas d'en étudier et d'en concevoir la réalisation chaque fois que l'occasion lui en fut donnée.

Son entière adhésion était acquise au projet élaboré, en 1911, dans ce but par M. le capitaine Thomasset, l'éminent directeur du service des voies de pénétration, ainsi qu'il ressort de l'extrait suivant du rapport du 30 mars 1912, que lui adressait le lieutenant-gouverneur :

« L'importance que donnera certainement à Abidjan sa jonction à la mer par une voie ferrée, m'a suggéré qu'il y aurait intérêt à envisager, dès à présent, la possibilité de transfert du chef-lieu dans cette localité, et à réserver dans tous les cas les terrains convenables qui pourraient être considérés comme inaliénables à la suite d'une décision formelle en conseil d'administration.

L'étendue des terrains qu'il conviendrait de retenir dans l'éventualité de ce transfert doit être calculée en tenant compte de la destination, de l'importance et du nombre des constructions pour lesquels il y aurait lieu de prévoir en substance :

1° Un bel emplacement pour l'hôtel du gouvernement ;

2° Un emplacement pour les bureaux du cabinet (4 pièces au-dessus desquelles serait logé le chef de cabinet) ;

3° Un emplacement pour les bureaux du gouvernement où je désirerais, pour les commodités du public, voir réunis les 1^{er} (3 pièces), 2^e (3 pièces), 3^e (3 pièces) et 4^e bureaux (16 pièces), les archives (2 pièces), les services de l'enseignement (2 pièces), de l'agriculture (2 pièces), des forêts (2 pièces), des domaines et de l'enregistrement (4 pièces), ainsi que le service des travaux publics (5 pièces) et des mines (2 pièces).

4° Un emplacement pour l'hôtel du secrétaire général (habitation personnelle) ;

5° Un emplacement pour le service des postes et télégraphes.

Le bâtiment comprendrait le bureau de la direction et le bureau central, le logement du chef de service et du receveur principal ;

6° Un emplacement pour la trésorerie avec logements pour le personnel et, à ce point de vue, je vous prierais, pour l'installation du préposé du Trésor à Abidjan, de préparer un projet à tiroir ;

- 7° Un emplacement pour l'hôpital central, ses annexes le logement du personnel, la pharmacie centrale ;
- 8° Un emplacement pour le service judiciaire avec salle d'audience, cabinets et logements des magistrats ;
- 9° Un emplacement pour la douane avec logement et bureaux du chef de service ;
- 10° Il y aurait lieu de prévoir une caserne des douanes en plus de celle déjà existante ;
- 11° Un emplacement pour le cercle avec bureaux et logement pour le commandant de cercle et son adjoint. M. Benquey est chargé de le rechercher ;
- 12° Un emplacement pour l'imprimerie (atelier, bureau, logement pour le directeur).
- 13° Un emplacement pour le groupe scolaire central (bâtiment pour trois salles de classe de 40 élèves chaque, dortoir et réfectoire de l'orphelinat des métis, hall de récréation, hangar pour les ateliers des sections professionnelles, logement de trois instituteurs européens) :
- 14° Un emplacement pour la brigade de dépôt des gardes-cercles d'une centaine d'hommes avec magasin, locaux disciplinaires, logement des sous-officiers européens ;
- 15° Un emplacement pour les ateliers et les magasins des travaux publics ;
- 16° Un emplacement nécessaire à quinze beaux pavillons destinés à loger les fonctionnaires de grade élevé ; chaque concession aurait 50 sur 50 ;
- 17° Un emplacement pour la ferme-école ;
- 18° Un emplacement pour 35 petits pavillons avec concessions de 30 sur 30 pour les fonctionnaires subalternes ;
- 19° Un emplacement pour 30 interprètes, écrivains auxiliaires, etc

Ces données vous mettront en mesure de me rendre compte de la situation et de l'étendue approximative des terrains que les diverses concessions occuperaient.

Je vous serai très obligé d'étudier avec soin cette question du transfert à Abidjan du chef-lieu administratif de la colonie, et de vouloir bien, dès que vous le pourrez, me soumettre un projet appuyé d'un plan sur lequel chacun des emplacements énumérés ci-dessus se trouvera défini. Il me sera ainsi possible de prendre le cas échéant, les mesures nécessaires pour réserver sans retard, des terrains à l'Administration locale.

Les terrains destinés à l'Administration locale devront être placés ailleurs que dans les bas-fonds. »

M. le capitaine Thomasset produisit le 20 juin 1912 un rapport fort complet sur la question à l'appui d'un projet de prolongation de la voie ferrée jusqu'à Petit-Bassam, projet suivant lequel il s'agissait d'établir en ce point un grand wharf et de relier Abidjan à la mer par un pont suspendu.

De son côté, la chambre de commerce de la colonie, saisie de ces propositions, les appuya, dans sa séance du 6 avril 1912, d'un avis favorable. Le compte rendu de sa délibération mentionne en effet que :

« Après un échange de vues, l'assemblée estime, à l'unanimité, qu'il est certain que, si l'appontement projeté à Petit-Bassam devient une réalité, Abidjan est appelé à prendre une importance de plus en plus grande au fur et à mesure que le rail s'avancera dans l'intérieur. Les nouvelles maisons d'abord, et, peu à peu, les anciennes, y transporteront leur agence principale et un centre d'une grosse importance ne tardera pas à se créer.

On peut donc présager que Bingerville, dont la position, arbitrairement choisie ne répond à rien, finira par subir l'attraction inévitable de ce foyer d'activité et qu'il viendra finalement s'installer à la place qu'il eût dû, en toute logique, occuper dès le début. Il est, en effet, inconcevable que le chef-lieu n'ait pas été construit à la tête de ligne du chemin de fer dont l'emplacement était cependant déjà déterminé. »

Mais le projet n'obtint pas l'approbation du Comité des travaux publics, et l'étude de la question fut confiée à une mission dirigée par M. Renaud, ingénieur hydrographe en chef de la marine ⁶.

Cette mission proposa deux solutions. La première consisterait à ouvrir à Vridi un canal de la lagune à la mer, assez large pour permettre l'arrivée des navires de fort tonnage à Abidjan. La construction de ce canal maritime qu'il eût fallu, techniquement, mener avec rapidité eût nécessité une dépense de 21 millions. L'adoption de cette solution eût permis aux navires de gagner du temps, la distance de la mer à Abidjan n'étant que d'une demi-heure à une vitesse de onze nœuds.

La seconde, qui reçut l'approbation de l'autorité supérieure, avait pour économie l'utilisation de l'ouverture naturelle percée dans le cordon littoral par l'embouchure de la Comoé à l'est de Bassam, et l'aménagement d'un chenal suffisant entre Moosou et Abidjan pour permettre aux navires d'atteindre ce dernier centre.

Elle présentait l'avantage de laisser à Bassam, avant-port, le développement acquis par de longs efforts et de lourds sacrifices. Elle allongeait seulement la route des navires qui, aller et retour, devaient faire le trajet de la mer à Abidjan en cinq heures à la vitesse de onze nœuds. Mais c'était un projet à tiroir dont l'exécution pourrait se poursuivre dans un laps de plusieurs années, les travaux consistant d'abord à fixer l'embouchure par des quais, puis à draguer la lagune et finalement à préparer le chenal. Enfin, la dépense à prévoir n'était que de 15 millions.

Les travaux de l'embouchure de la Comoé, que le vote par les Chambres en 1913 de l'emprunt de l'Afrique Occidentale Française pouvait permettre de commencer, allaient reculer de nouveau de quelques années le transfert à Abidjan du commerce de Bassam.

D'ailleurs, cette ville devait garder désormais au moins le développement qu'elle avait acquis au cours de son histoire tourmentée. Les travaux d'hygiène et d'aménagement qui y avaient été entrepris n'étaient donc pas vains, les mesures sanitaires prises montraient en outre que la ville, au prix d'efforts considérables, avait pu être mise à l'abri des épidémies et était devenue un centre salubre.

Abidjan, de son côté, avait évolué rapidement en ces dernières années. La ville commençait vraiment à naître. Elle était dotée d'avenues larges. Elle était devenue le lieu de résidence de l'Administrateur des Lagunes et des services militaires, un peu à l'étroit, mais qui avaient enfin abandonné les bâtiments qu'ils occupaient à Lahou,

Le nombre des immeubles avait doublé ainsi qu'en fait foi le tableau suivant :

Désignation des immeubles	1908	1915
Immeubles privés	13	31
Immeubles de l'administration locale	4	7
Immeubles du chemin de fer	12	17
Immeubles du service colonial (pour les troupes)	—	4
Totaux	<u>29</u>	<u>59</u>

Et dans ces conditions comment expliquer que le chef-lieu administratif restât toujours Bingerville ?

C'est que de 1900 à 1908, de fortes dépenses, pouvant être estimées à 1.500.000 francs, au bas mot, avaient été engagées dans la ville provisoire.

⁶ Voir *Afrique française*, 1913, p. 135.

C'est que la ventilation et l'orientation étaient bonnes. Les conditions climatiques valaient mieux que celles d'Abidjan. Les constructions étaient convenablement alignées et bien exposées à la brise de l'Ouest. La ville était construite en amphithéâtre.

C'est qu'à cette époque, le commerce avait obtenu, ainsi qu'il a été dit plus haut, que des améliorations immédiates et coûteuses fussent apportées à Bassam, sans qu'il fût question d'Abidjan.

De graves questions d'ordre politique et administratif concernant l'ensemble de la colonie absorbaient en outre l'attention du gouvernement local et nécessitaient le groupement des services et des bureaux.

C'est qu'enfin la situation budgétaire de la Côte-d'Ivoire était loin d'être celle d'à présent ; les excédents de recettes étaient faibles.

Aurait-on voulu évacuer quelques services : le cercle, le service de santé, les services des Postes et des Travaux publics, que d'autres tels que le Trésor et les bureaux du personnel demandaient, comme les logements des fonctionnaires, à être déplacés en même temps. L'ensemble des dépenses aurait été de deux millions. Il eût été possible, par échelonnements successifs, de dépenser en de longues années ces deux millions. Mais il fallait prévoir en définitive que le transfert, tel qu'il avait été fait de Kayes à Koulouba, eût coûté en une seule fois un million.

Force fut donc de demeurer momentanément à Bingerville et de consacrer les ressources croissantes de la colonie à augmenter le premier fonds de réserves qui existait déjà.

Si la tentative d'ouverture du canal de Port-Bouët avait réussi ou si le projet de M. Je commandant Thomasset avait, en 1912, reçu l'adhésion du Comité des Travaux publics, ou si la solution d'un canal maritime à Vridi proposée par la mission Renaud avait été adoptée par l'autorité supérieure faisant d'Abidjan le port et la ville commerciale, il est indiscutable que, la direction du chemin de fer et les services militaires étant déjà installés à Abidjan — quelles que soient les dépenses — le transfert immédiat du chef-lieu se serait imposé.

Mais puisqu'à présent, Bassam est appelé à survivre en devenant l'avant-port d'Abidjan, puisque l'exécution des travaux à l'embouchure de la Comoé est reportée à une date indéterminée par suite des événements d'Europe, puisqu'il faudra une quinzaine d'années pour l'achèvement de l'ensemble des travaux projetés, quels seraient donc aujourd'hui les avantages du déplacement du chef-lieu administratif ?

Les fonctionnaires seraient transportés dans une ville dont la salubrité n'est pas meilleure qu'à Bingerville, mais trouveraient sans doute, au point de vue social, le séjour d'Abidjan plus agréable dans un milieu d'Européens moins homogène quant aux emplois.

De légères économies de personnel seraient réalisées par le dédoublement de certains services : travaux publics, postes et télégraphes, école, etc.

Des économies pourraient être faites également sur la voirie, l'adduction d'eau, l'éclairage, les moyens de transport par la concentration des efforts sur un centre au lieu de deux. Mais voilà tout.

Il apparaît donc que, pour le présent, la question du transfert ne se pose plus avec le même caractère d'urgence qu'autrefois. Elle aurait dû aboutir sans l'erreur initiale de 1899. Il était sans doute possible d'y revenir en 1904 au moment du lotissement d'Abidjan, et en 1908 si le gouvernement local avait eu en mains les ressources nécessaires, enfin surtout s'il ne s'était pas trouvé en face de circonstances tellement défavorables à l'adoption d'une mesure aussi radicale.

En tout état de cause, il n'était pas possible de sacrifier au prétexte d'un transfert éventuel le confort des Européens de la cité administrative. Et c'est ainsi qu'à partir de

1908, comme Bassam et Abidjan, par la force des choses, Bingerville prit de l'extension et reçut des améliorations diverses ⁷.

Par suite de l'impulsion politique, administrative et financière donnée à la colonie à compter de cette date, le personnel se trouvait considérablement accru, et les services trop à l'étroit durent être dotés, la plupart, de constructions nouvelles.

Des logements nouveaux furent édifiés pour dégorger certains immeubles destinés à deux Européens et qui, en 1908-1909, en contenaient jusqu'à six dont plusieurs avec leur famille.

L'ancien hôtel du gouvernement, d'aspect minable, fut remplacé par un bâtiment plus spacieux.

Des travaux d'adduction d'eau, d'éclairage et de voirie furent entrepris, et ces améliorations indispensables occasionnèrent de nouvelles et grosses dépenses.

En vue de faciliter les relations entre le chef-lieu, Bassam et Abidjan, un service régulier de chaloupes fut créé en lagune, une route large et empierrée fut construite pour relier Abidjan à Bingerville par un service d'automobiles qui, dans les mêmes conditions, pourra fonctionner avant peu jusqu'à Bassam.

*
* *

De ce long exposé, il faut conclure au développement continu et assuré d'Abidjan, tandis que Bingerville et Bassam sont appelées à demeurer ce qu'elles sont dans le présent.

Si le transfert de la ville administrative n'est plus une question d'intérêt immédiat, il est possible cependant d'avancer qu'elle méritera d'être reprise sérieusement dans une quinzaine d'années, au moment où un chenal aménagé entre la Comoé et Abidjan permettra aux navires d'arriver jusqu'à l'origine de la voie ferrée.

La pacification de toute la colonie sera alors œuvre parachevée et définitive, les cultures du cacaoyer et du cotonnier seront de grosses ressources pour le commerce; alors il sera temps de s'atteler à des questions d'ordre moins important parmi lesquelles figurera évidemment celle du déplacement de la capitale.

Il s'agira d'ailleurs, dans l'exécution de ce projet, d'une simple question budgétaire. Il n'y aura qu'à passer aux profits et pertes tout ce qui a été dépensé, en considérant que ces dépenses ont été dictées par le souci de préserver des vies humaines, et à engager une somme de 2 millions de francs pour construire à Abidjan les locaux nécessaires. Ce sont les seules difficultés à envisager, de même que les seuls avantages seraient de grouper la population européenne de deux centres.

La dépense de 2 millions de francs serait, il est vrai, atténuée dans une certaine mesure, comme il a été dit plus haut, par les économies de frais généraux qui viendraient compenser à peu près les 80 à 100.000 francs que représentaient les intérêts et l'amortissement en sorte que l'opération serait en somme une opération blanche, et qu'il n'y aurait lieu que de regretter les dépenses faites en pure perte.

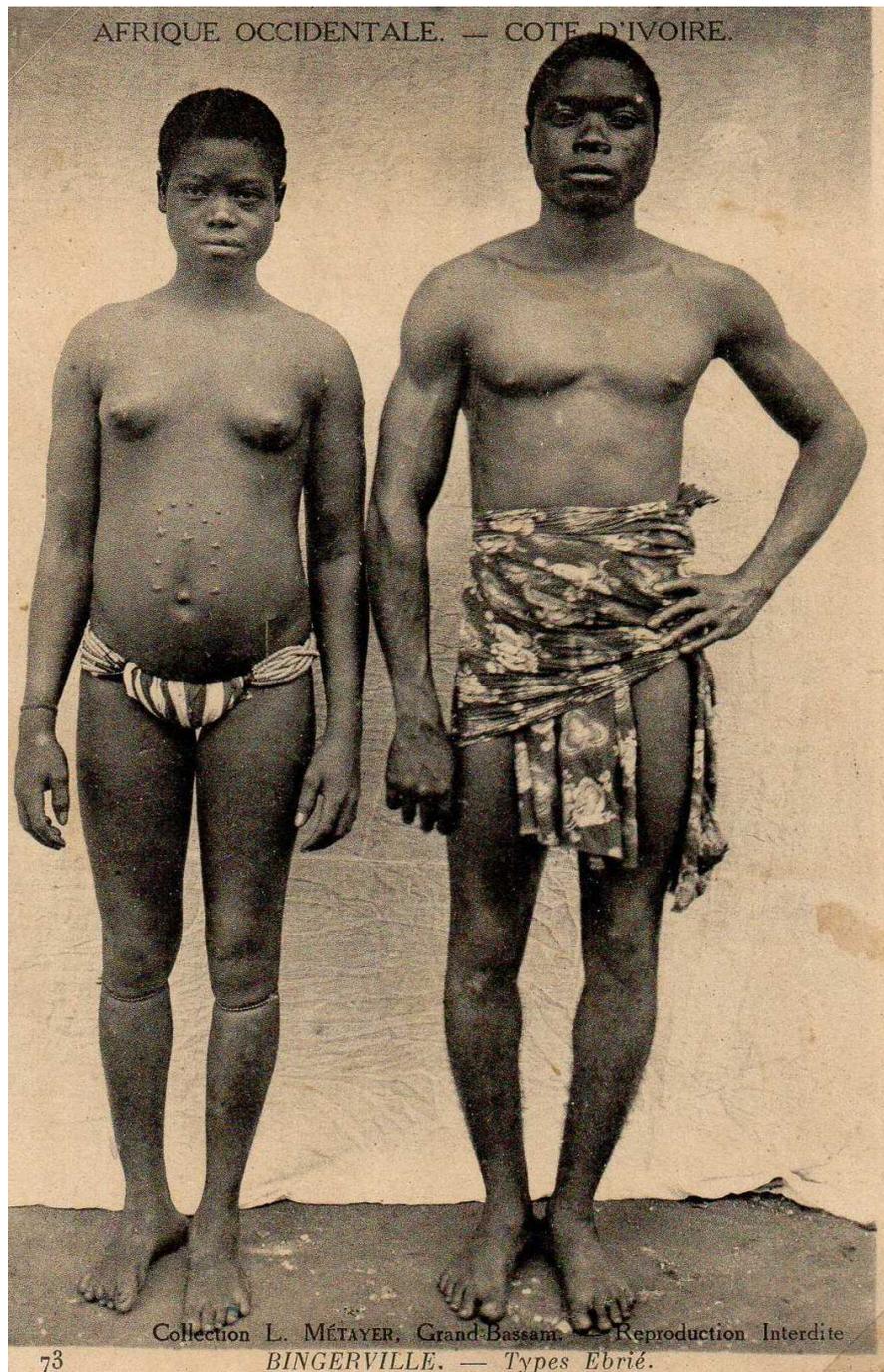
*
* *

Voici donc mises en relief l'histoire de la création malencontreuse de Bingerville, les difficultés rencontrées pour remédier à l'erreur initiale. Les circonstances pourront permettre dans l'avenir la reprise de la question du transfert de Bingerville à Abidjan.

⁷ Voir *Un béguinage administratif : Bingerville capitale de la Côte-d'Ivoire*, par G. JOSEPH ; *Afrique française*, 1913, *Rens. col.*, p. 93.

L'idée de M. E. Perrot vaut d'être retenue, étant donnés les avantages qu'offrirait l'établissement, à Bingerville, d'un centre scientifique important de recherches. Les bienfaits d'une telle organisation qui fait encore totalement défaut dans nos colonies s'étendraient non seulement à la Côte-d'Ivoire, mais également à nos possessions tropicales.

Gaston JOSEPH,
administrateur des colonies.



Bingerville. — Type Ébrié. Coll. L. Métayer, Grand-Bassam

MENUS PROPOS
(*La Dépêche coloniale*, 13 avril 1919)

.....
Je me suis toujours étonné de la facilité avec laquelle, aux colonies, on faisait fi des produits locaux et j'ai été surpris, lors de la création des centres de Bingerville et d'Abidjan à la Côte-d'Ivoire, de voir employer des bois de Norvège dans un pays où le bois est ce qui manque le moins. Il est vrai que les bateaux qui apportaient du sapin repartaient chargés d'acajou, ce qui est une compensation.

Il semble qu'on en soit venu à des idées plus pratiques. Les expéditions norvégiennes s'étant faites rares pendant la guerre et les billes d'acajou s'empilant sur la plage faute de navires pour les évacuer, on a eu la révélation de la possibilité pour nos colonies de se suffire à elles-mêmes à bien des égards et de s'entr'aider les unes les autres.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
MÉRITE AGRICOLE
(*Journal officiel de la République française*, 1^{er} octobre 1920)

M^{me} Drevet, née Claudet (Juliette-Laurence-Marthe), cultivatrice à Bingerville (Côte-d'Ivoire) (A. O. F.).

Au recensement de juillet 1921, la Côte-d'Ivoire comprenait 1.545.680 habitants, ainsi répartis :

Européens (dont 728 Français)	835
Originaires	308
Indigènes sujets étrangers	2.749
Indigènes sujets français	1.541.788

Les Européens habitent surtout les villes du littoral.

Le principal centre européen est Abidjan (5.371 habitants dont 164 Européens) ; puis viennent Bassam (7.370 habitants dont 124 Européens) ; Bingerville (751 habitants dont 75 Européens).



Campement indigène un jour de fête (Coll. Les colonies françaises)

DÉBUT DU TRANSFERT DE LA CAPITALE À ABIDJAN

LA MISE EN VALEUR DES COLONIES FRANÇAISES

LE PROGRAMME DES GRANDS TRAVAUX EXPOSÉ DES MOTIFS

(*La Dépêche coloniale*, 18 août 1921)

Construction des bâtiments administratifs à Abidjan (transfert de la capitale)(Côte-d'Ivoire). — Des travaux d'une certaine importance devront être effectués à la Côte-d'Ivoire où le transfert du chef-lieu de la colonie de Bingerville à Abidjan a été décidé par le conseil du gouvernement de l'Afrique Occidentale française dans sa séance du 8 décembre 1920. Il importait de faire cesser la situation anormale de cette colonie dont la capitale était divisée en trois tronçons séparés par une distance d'une cinquantaine de kilomètres. Abidjan aura, sur Bingerville, le grand avantage de se trouver au terminus du rail et dans un centre commercial déjà important. Il faut pourvoir la nouvelle capitale des bâtiments qui sont nécessaires à l'administration.

Les immeubles édifiés à Bingerville seront occupés par l'Institut des recherches scientifiques et culturelles de la Côte-d'Ivoire qui se trouvera ainsi placé à côté de la station d'essai aménagée depuis 1911.

Le chef-lieu administratif de la Côte-d'Ivoire

(*L'Information financière, économique et politique*, 13 septembre 1921)

M. Ernest Haudos, député de la Marne, étudie pour les *Annales coloniales*, la question du transfert du chef-lieu administratif de la Côte-d'Ivoire, de Bingerville à Abidjan. Après avoir fait ressortir tous les inconvénients de Bingerville et l'importance possible de Bassam, il insiste sur les avantages d'Abidjan.

Abidjan, par contre, est merveilleusement située. La ville est tracée sur un vaste plateau très sain, bien aéré, entouré d'un beau port lagunaire, le lotissement en a été fait avec goût. Dans quelques années, on pourra la comparer, en plus important, à Conakry.

Les installations commerciales y sont déjà nombreuses, de nouvelles y sont projetées et, dès l'instant que l'Administration prouvera par des actes qu'elle entend faire de cette ville la capitale de la Côte-d'Ivoire, toutes les maisons de la colonie voudront y être représentées. De nombreuses industries: scieries, huileries, etc., peuvent, d'autre part, être montées dans les environs immédiats. Abidjan est également le centre de la colonisation et des exploitations forestières. C'est, comme nous l'avons dit, la tête de ligne du chemin de fer de pénétration qui dessert le centre et le nord de la colonie et va desservir, lorsqu'il sera prolongé, les vastes territoires du Soudan et de la Haute-Volta. La ville est appelée à un réel développement, surtout si se réalise le projet de percement à Vidri [Vridi] de la bande lagunaire qui ferait d'Abidjan un grand port de commerce accessible aux bateaux de haute mer.

EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE (1922)

LA CÔTE-D'IVOIRE

Principales plantations de café, cacao et cocotiers

BEYNIS, à Assinie.

BLACHON, à Bingerville.

BORDES, à Tabou.

COMPAGNIE DE KONG, à Bassam.

CLÉMENT, à Bassam.

KING, à Tiassalé.

LEGOURD, à Assinie.

NECKER, à M'Bato.

JEANEL, à Bingerville.

LA CÔTE-D'IVOIRE S'ORGANISE

L'OUTILLAGE DE LA COLONIE SE CRÉE

(*Les Annales coloniales*, 13 février 1922)

(*La Dépêche coloniale*, 14 février 1922)

Le transfert du chef-lieu à Abidjan est maintenant commencé

.....
Le transfert du chef-lieu à Abidjan, décidé au cours du voyage du gouverneur général Merlin, et consacré par le programme Sarraut, est commencé. L'hôtel des postes d'Abidjan vient d'être achevé, plusieurs immeubles sont en voie d'achèvement et un million et demi doivent être dépensés en 1923 pour y agrandir les installations du chemin de fer, devenues insuffisantes.

LE CACAO EN AFRIQUE OCCIDENTALE

La Gold-Coast prospère par le cacao
La Côte-d'Ivoire s'apprête à faire aussi bien
(*La Dépêche coloniale*, 24 août 1922)

.....
Nous avons pu nous rendre compte au cours de notre voyage en A. O. F. du soin que M. le gouverneur Antonetti apporte à développer la culture de ce précieux produit en Côte-d'Ivoire. Nous avons eu la bonne fortune de visiter en sa compagnie deux plantations : celle de M. Necker, située non loin de Bingerville [à M'Bato], dans un site admirable, surplombant l'immense lagune dont les méandres capricieux forment d'immenses lacs d'une eau tranquille et claire où viennent se refléter les extraordinaires coloris de la forêt tropicale, celle de l'interprète Coffi, qui, avec l'aide unique des siens et des quelques économies qu'il a réalisées, défriche un coin de la grande forêt pour y planter le précieux produit.

.....
L. Proust,
député,
membre du Conseil supérieur des colonies.

LA CÔTE-D'IVOIRE

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE (*La Dépêche coloniale*, 6 juillet 1923)

Parmi les principales plantations européennes [de cacao], nous citerons :...Monteux, Blachon, à Bingerville...

LA CÔTE-D'IVOIRE

ABIDJAN, GRAND PORT EXUTOIRE DU SOUDAN

LA CRÉATION DE LA NOUVELLE VILLE (*La Dépêche coloniale*, 31 août 1923)

.....
L'on sait qu'à la Côte-d'Ivoire ⁸, il existe trois capitales : Bassam, port de la colonie, pourvu de 2 wharfs, avec 7.370 habitants, dont 124 Européens ; Bingerville, chef-lieu administratif, où sont réunis tous les bureaux de l'administration, avec 751 habitants, dont 75 Européens ; Abidjan, tête de ligne du chemin de fer, avec 5.371 habitants, dont 340 Européens.

Ces trois villes sont éparpillées le long de la lagune Ebrié, sur une distance de 50 kilomètres, Les marchandises débarquées au port doivent subir de nombreux transbordements avant d'être chargées sur wagon. Quant aux bureaux, isolés dans une petite bourgade de brousse — véritable « béguinage administratif » —, ils sont fort loin des intérêts dont ils ont la charge.

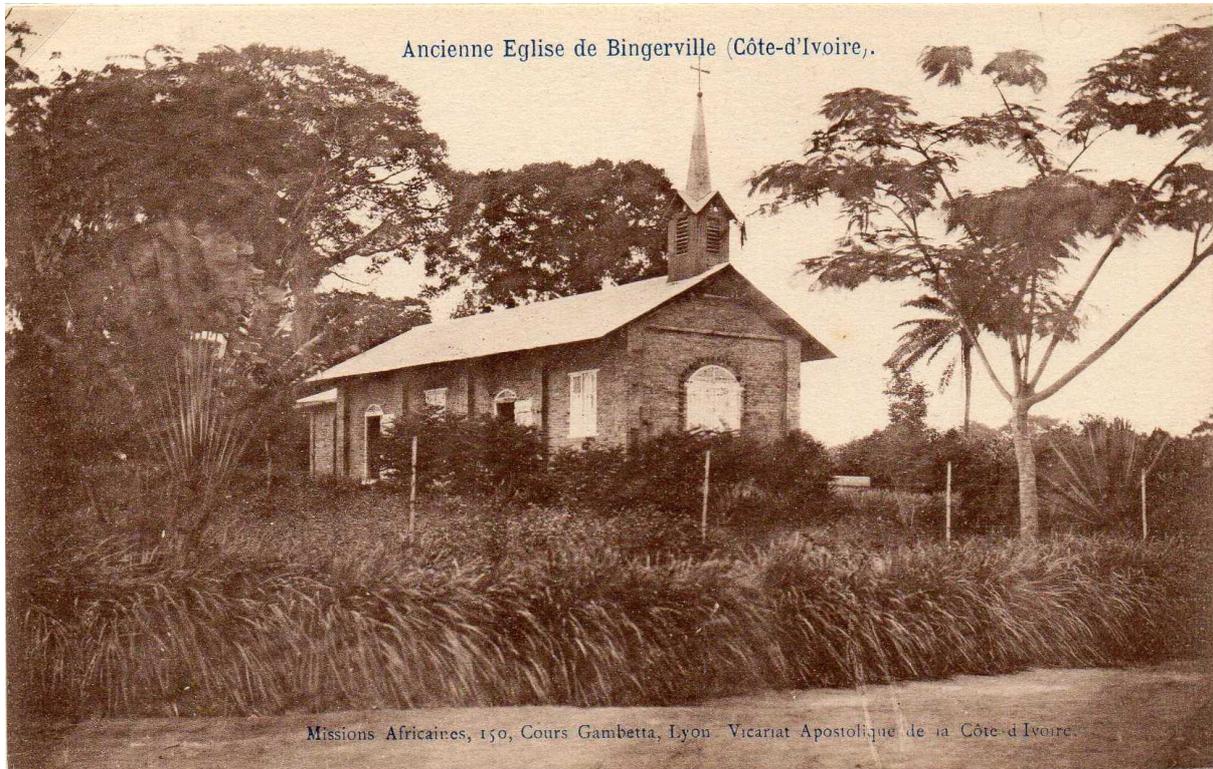
Rassembler les morceaux épars de la capitale, en faisant une cité digne des richesses présentes et des possibilités futures de la Côte-d'Ivoire, a été le but constamment poursuivi par le gouverneur Antonetti, dès son arrivée à la colonie. Marquant nettement son intention de mettre fin aux tergiversations et de passer aux actes, en 1921 une première annuité de 300.000 francs était inscrite au budget local pour le transfert du chef-lieu. Cette annuité, renouvelée l'année suivante, a été portée à 1 million en 1923.

Grâce à ces crédits, de nombreux services : les domaines, les postes, la santé, etc., sont déjà installés dans la future capitale.

.....
Le transfert du chef-lieu, qui s'est effectué jusqu'ici par étapes, va pouvoir se faire en bloc et l'on peut escompter qu'en 1925, ce sera un fait accompli. Il restera à Bingerville les écoles, où les études pourront se poursuivre en paix, et le jardin d'essais. Un centre d'étude d'agronomie tropicale sera installé dans le palais actuel du gouvernement.

⁸ Voir « L'Erreur des trois villes ». Bulletin du Comité de l'Afrique française, n° 7 et 8 de juillet-août 1917.

LES MISSIONNAIRES



Ancienne église de Bingerville
Missions africaines, 150, cours Gambetta, Lyon. Vicariat apostolique de la Côte-d'Ivoire

NÉCROLOGIE

(*Les Annales coloniales*, 22 juillet 1924)

Nous apprenons le décès du Révérend Père Gorju, vicaire général de la Côte-d'Ivoire, à Bingerville. Il avait un séjour de 30 ans à Côte Occidentale d'Afrique dont 18 ans à la Côte-d'Ivoire.

Le monde colonial

(*Les Annales coloniales*, 11 avril 1939)

Le R.P. Jean-Baptiste Boivin, supérieur de la Mission catholique de Bingerville, originaire des Côtes-du-Nord, âgé de 41 ans, est nommé vicaire apostolique de la Côte-d'Ivoire, en remplacement de Mgr Persan, décédé.

Mgr Boivin, actuellement en congé de convalescence en France, sera vraisemblablement sacré à Saint-Brieuc.



Maison d'habitation des Missionnaires à Bingerville.

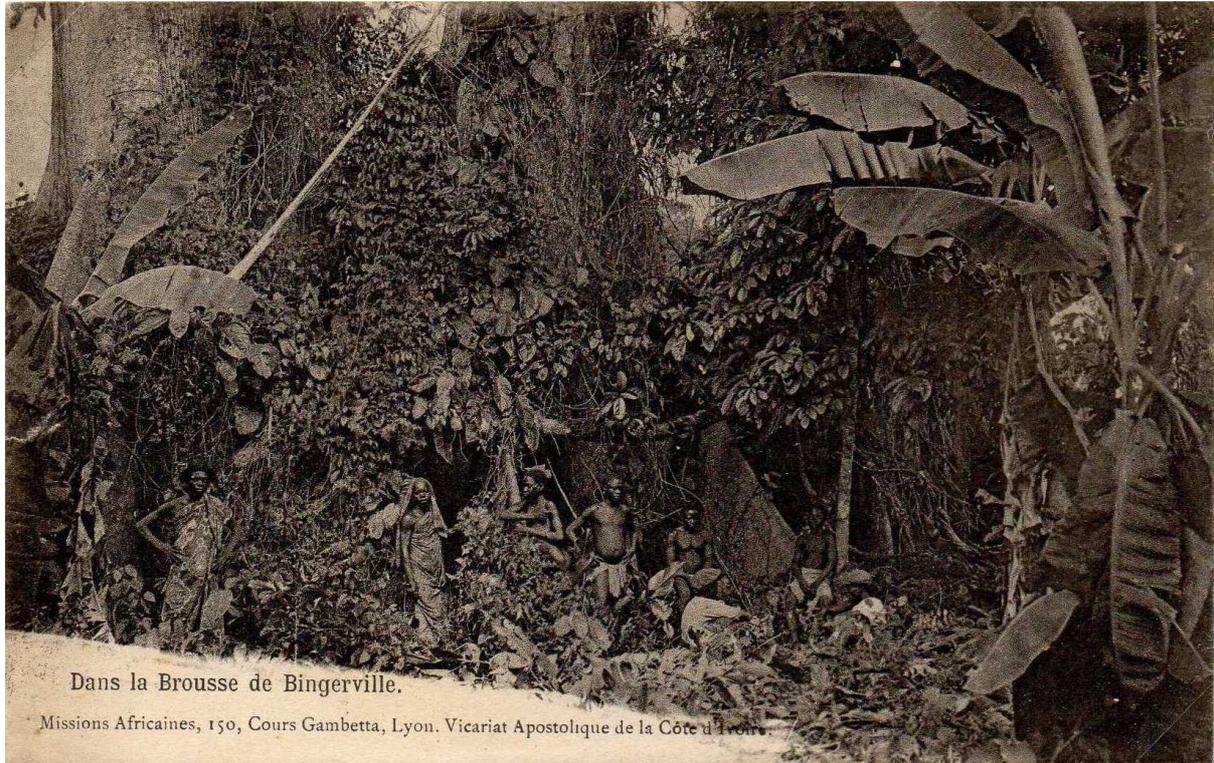
Missions Africaines, 150, Cours Gambetta, Lyon.
Vicariat Apostolique de la Côte-d'Ivoire.

Maison d'habitation des missionnaires à Bingerville.
Missions africaines, 150, cours Gambetta, Lyon. Vicariat apostolique de la Côte-d'Ivoire



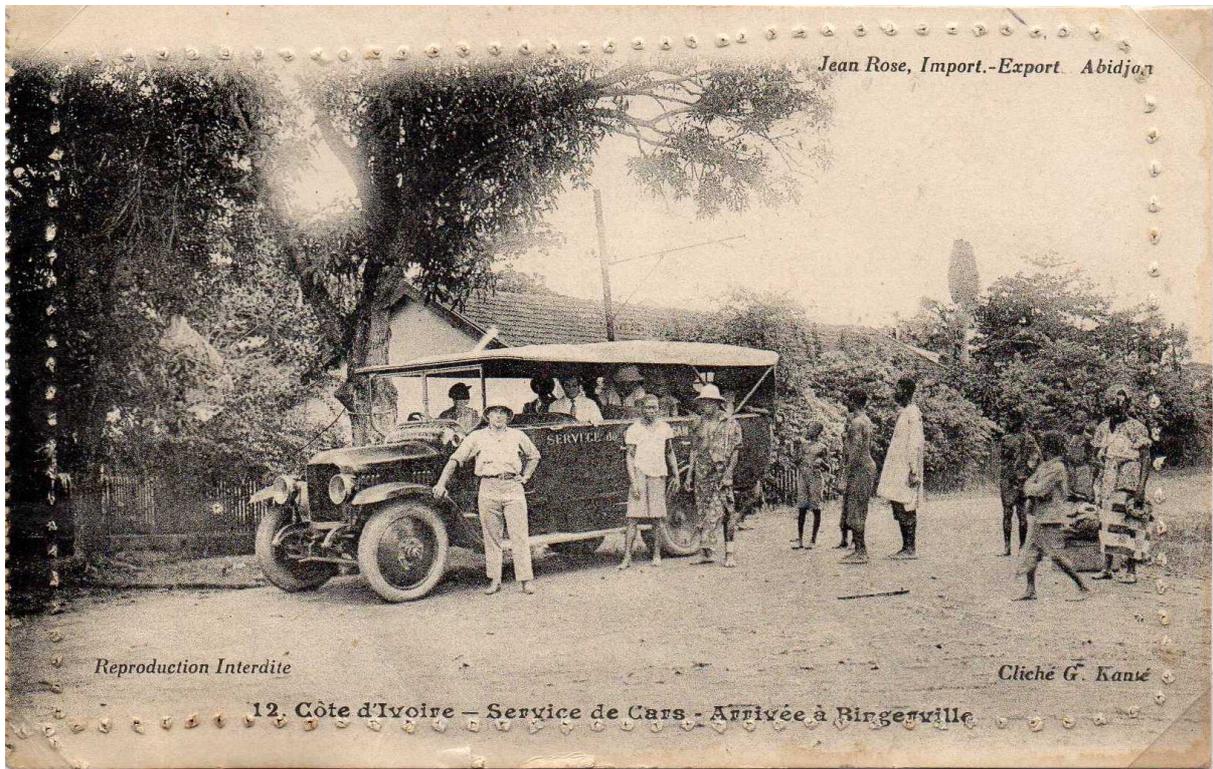
Bananes — Ferme Bingerville (Côte-d'Ivoire).

Ferme de Bingerville. Récolte des bananes.
Missions africaines, 150, cours Gambetta, Lyon. Vicariat apostolique de la Côte-d'Ivoire



Dans la brousse de Bingerville.
Missions africaines, 150, cours Gambetta, Lyon. Vicariat apostolique de la Côte-d'Ivoire.

Services automobiles Abidjan–Bingerville–Grand-Bassam



Côte-d'Ivoire. — Service de cars. — Arrivée à Bingerville
Cliché G. Kanté. Jean Rose, import-export, Abidjan.
(cette carte avait été cousue sur un sac de cacao destiné à l'exportation)



Le service géographique de l'A. O. F.
(*Les Annales coloniales*, 25 août 1925)

Après bien des tâtonnements, la cartographie coloniale est entrée dans une phase décisive. La dispersion des efforts est supprimée, chaque Gouvernement général possède son service géographique qui rassemble tous les documents épars, les trie et, par des assemblages judicieux, dresse des cartes aussi exactes que possible des territoires qui le composent.

Les résultats obtenus actuellement par le Service géographique de l'A. O. F. sont particulièrement intéressants, et dénotent une somme de travail considérable.

Sous la direction du commandant de Martonne ont été dressées des cartes d'ensemble, des cartes spéciales des colonies et des cercles, des cartes topographiques que des tableaux d'assemblages permettent de trouver facilement dans le catalogue du Service géographique de l'A. O. F. publié par l'imprimerie du Gouvernement Général, à Gorée.

Ajoutons que les publications nouvelles sont annoncées au fur et à mesure au *J.O. de l'A.O. F.*

Nous signalerons parmi ces productions la carte d'ensemble semi-murale de l'A. O. F., au 1/2.500.000^e, en 6 couleurs : dimensions, 100 x 144 et la carte murale à l'usage des écoles, au 1/2.500.000^e.

Chaque colonie du groupe a une carte administrative et une carte ethnographique au 1/2.000.000^e.

Un *Atlas des cartes des cercles* a été établi pour chaque colonie et est appelé à rendre les plus grands services. Les commandants de cercle pourront y reporter leurs itinéraires nouveaux et les rectifications relevées au cours de leurs tournées. Car ce qui manque encore au Service géographique, ce sont des documents précis ; malgré tous les soins mis par les cartographes à recueillir des itinéraires, des croquis, il s'en glisse souvent- de fort incomplets et entachés de grossières erreurs.

C'est ainsi que j'ai constaté dans la feuille B. 30 S. W. « Bingerville » (édition 1924), carte de reconnaissance des colonies de l' A. O. F. au 500.000^e, l'erreur que j'ai déjà signalée dans les *Annales coloniales* du 12 juin 1924, relative à la carte Meunier, du Ministère des Colonies. Ce n'est donc pas, comme je l'écrivais à cette époque, la faute du distingué cartographe. J'ai constaté, de visu, que la rivière Poupou, ou M'Bré, ou Ebbé est à la place de la rivière Mahouin, qui court de l'ouest à l'est, vers l'Agnéby, où elle se jette, tandis que la Poupou qui descend de la région de Gomon et va vers le sud, puis tourne à l'est jusqu'à M'Brou et Guebo, se dirige vers le sud par Kassihouin et Bago où elle conflue avec l'Agnéby.

Je me permets d'indiquer au Service géographique de l'A. O. F. (tout au moins pour la Côte-d'Ivoire) une source sûre de renseignements : le service forestier de la colonie, à Abidjan, où sont rassemblés tous les plans des concessions demandées par les exploitants forestiers, plans levés la plupart du temps par des géomètres de profession, et entre autres par M. Jean Chauvau, d'Abidjan. Dans peu de temps, toute la partie concédée de la forêt sera levée avec beaucoup d'exactitude et l'Administration pourra alors être très exactement fixée sur les emplacements des terrains concédés. Nul doute que le Service forestier ne confie volontiers les levés de terrains au Service géographique de l'A. O. F. qui pourra ensuite avoir des documents topographiques ajoutant des précisions nouvelles.

La notice jointe à la feuille « Bingerville », à laquelle je fais allusion ci-dessus, est, du reste, fort explicite et confirme ce que j'écrivais sur l'imprécision et l'inexactitude des documents ayant servi de base :

Toponymie. — Peu de pays offrent autant de difficultés que la Côte-d'Ivoire pour l'adoption rationnelle et définitive de l'orthographe des noms de lieu, en raison de la multiplicité des langages.

En général, on a conservé aux noms l'orthographe adoptée par les auteurs ; dans les cas — très nombreux — de plusieurs transcriptions, on a adopté celle la plus fréquemment employée et, de préférence, celle due à l'auteur offrant le plus de garanties par ses connaissances des dialectes (Delafosse, par exemple).

Documents topographiques utilisés. — Le pays, entièrement recouvert par la grande forêt, est exceptionnellement difficile à lever. Aucun document topographique de valeur ; beaucoup se recopient les uns les autres sans ajouter des précisions nouvelles.

Le fond de la carte provient d'un assemblage des levés d'itinéraires manuscrits existant aux Archives du Service Géographique à Dakar. Ces levés, de valeur très variable et à des échelles allant du 100.000^e au 500.000^e, ont été exécutés de 1904 à 1911 par divers officiers et administrateurs, notamment : MM. Bouvet, capitaine, 1901-1908 ; Cartron, administrateur, 1904-1905, etc.

On a utilisé également les cartes schématiques des cercles, généralement au 500.000^e, fournies de 1908 à 1911 par l'Administration locale, mais dans lesquelles des remaniements ont dû être effectués, de façon à faire cadrer les cartes des circonscriptions voisines.

On s'est enfin inspiré, pour la partie Sud-Est du cercle d'Assinie et la frontière avec la Gold Coast, des documents imprimés suivants :

Sanwi-Akapless, carte de la région minière ouverte à l'exploitation, dressé par M. Cartron, 9 feuilles au 1/50.000^e, format 65 x 82 centimètres (1905).

Frontière de la Gold-Coast et de la Côte-d'Ivoire (Mission Delafosse 1901-03).

Map of the Gold Coast 1/1.000.000^e, compiled in the G. S. G. S. n° 2564, War office juillet 1911, additions et corrections 1921.

Nivellement. — Aucune altitude digne de foi, sauf celles du chemin de fer. Le relief a été esquissé très largement, au moyen de courbes de niveau interrompues et purement figuratives.

Quoi qu'il en soit, grâce à l'exactitude de la région côtière, la feuille de Bingerville présente une valeur largement supérieure à celle que l'on est accoutumé d'attribuer à cette catégorie de documents.

En donnant au Service Géographique de l'A.O.F. les moyens d'exécuter de si remarquables travaux, M. le gouverneur général Carde a contribué avec beaucoup d'à-propos à la vulgarisation des questions économiques intimement liées aux connaissances géographiques.

La géographie coloniale, me disait M. Georges Hardy, ne fera de réels progrès que quand ceux qui sont chargés de l'enseigner (les instituteurs et professeurs) la connaîtront. Or, grâce aux publications que je viens de signaler, les Écoles normales pourront être largement approvisionnées de ces cartes en dépôt chez Barrère, Larose, Taride, au Palais-Royal (Office colonial) et aux Éditions coloniales, 27, rue Jacob.

Faire savoir où se trouvent nos colonies, c'est la première chose à faire si on veut intéresser le public à leur avenir. C'est le but de tous ceux qui consacrent tous leurs efforts au perfectionnement de la cartographie coloniale.

Eugène Devaux.

AEC 1926

160 — Cie française de commerce international et colonial (C.F.C.I.C.),
Comptoirs ou correspondants : Côte-d'Ivoire : Bingerville.

1. — COMMERÇANTS

Importateurs-Exportateurs.

Peyrou, Bingerville.

II. — PLANTEURS

Auberlinder, Bingerville.

H. Boileau et Cie, Conakry. — Commandite, 1 million de fr. — Conseil : MM. Marcel Monteux, Jules Fribourg, René Fribourg, H. Boileau. — Culture du cacaoyer, palmier à huile, fabrication de l'huile de palme, concassage des palmistes. Plantation de 230 ha. à Bingerville (Côte-d'Ivoire). — En Guinée, plantations de bananiers à Manéah.

Blachon, Bingerville. — Kolatiers, cacaoyers, caféiers.

Charles Bordes fils, Tabou. — Caféiers, cacaoyers (300 ha.).

Drevet, Bingerville. — Palmiers à huile (300 ha.).

Grandjean, Bingerville. — Palmiers à huile, cacaoyers.

Mussard, Bingerville. — Cacaoyers, caféiers.

Monteux, Bingerville. — Cacaoyers, caféiers.

1926 (2 janvier) : constitution de la [Société des plantations et huileries de Bingerville](#)

Publicités pour la [SCOA](#)

Agence à Bingerville

(*Les Annales coloniales*, 21 mai 1927-30septembre 1933)

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN
Société Anonyme au Capital de CINQUANTE MILLIONS de Francs
(Constituée en 1907 pour la reprise des Etablissements RYFF, ROTH et C^{ie}, fondés en 1899)
SIÈGE SOCIAL : 69, Rue de Miromesnil, PARIS — SUCCURSALE : 28, Oxford Street, MANCHESTER
R. C. Seine 76.504

PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS EN AFRIQUE :

SÉNÉGAL — Dakar, Bambey, Diourbel, Kébémér, Kelle, Khombole, Louga, Mécké, Tivaouane, Thiès, Kaolack, Birkelane, Fatick, Gossas, Guinguineo, Kafrine.	Abengourou, Aghoville, Agnébilekrou, Alépé, Bouaké, Bouboury, Cosrou, Dabou, Dimbokro, Bingerville , Grand-Bassam, Jacquerville, Niangbo, Sassandra, Toupa, Assinie, Aboisso, Eboué, Krinjabo, N'Guiémié, Nouamou.
GUINÉE PORTUGAISE . — Bissao, Bafata, Boulam.	GOLD COAST . — Coomassie, Abofro, Affidua-sie, Bekwai, Berrekum, Dentin, Ejura, Jamsassie, Mampong, Offinsu, Secondee, Akokerri, Dunkwa, Prestea, Tarquah, Saltpond, Akim, Oda, Amanfupong, Besease, Essikuma, Winneba, Abodom, Duakwa, Kwanyako, Nsaham, Niakrom, Swedru, Accra, Koforidua, Mangoase, N'Sawam, N'Kawkaw, Tafo, Juasso, Konongo.
GUINÉE FRANÇAISE . — Conakry, Banaya, Boké, Coyah, Forécariah, Kankan, Kindia, Kouroussa, Mamou, Pharmoréah, Siguiri, Victoria.	TOGO . — Lomé, Agu, Agbeluvhoé, Anecho, Assahun, Atakpamé, Nuatja, Palime, Tsewie, Sokodé.
SOUDAN . — Bamako, Kayes, Mopti, Ségou.	DAHOMÉY . — Porto-Novo, Abomey, Adjohon, Avrankou, Azaouricet, Bohicon, Cotonou, Kandévié, Ouidah, Pobé.
HAUTE-VOLTA . — Ouagadougou.	NIGERIA . — Kano.
SIERRA LEONE . — Freetown, Blama, Bo, Daru, Gerihun, Mabum, Mandu, Mange, Mano, Makene, Moyamba, Pendembu, Segbwema, Sherbro, Bemah, Manoh, Mopalma, Sembehoon, Sumbuyah, Tomah, Yonnie.	
COTE D'IVOIRE . — Grand-Lahou, Fresco, Lauzoua, Obonou, Tiassalé, Yocoboué, Abidjan,	

EXPORTATION : Toutes marchandises : Tissus, quincaillerie, Parfumerie, Verruierie, Tabacs, Liquides et Spiritueux, Conserves alimentaires, etc.
IMPORTATION : Tous produits africains : Cacao, Palmistes, Huile de Palme, Caïrs, Arachides, Coton, etc.

BINGERVILLE LA MORTE

(*La Dépêche coloniale*, 22 juillet 1927)

Dominant la lagune Ébrié, sur l'emplacement occupé naguère par le petit village indigène d'Adjamé (prononcez Adjiamé), la douce et mélancolique cité de Bingerville, capitale administrative de la Côte-d'Ivoire, s'élève parmi les rôniers, les cocotiers et les manguiers géants.

Grand-Bassam demeure le port principal de la colonie. Elle lui est reliée par une route large, bien entretenue, accessible aux automobiles (route de Bassam à Abidjan) dont les commerçants usent presque exclusivement. Le service lagunaire quotidien, dévolu au vapeur de la Compagnie des Chargeurs-Réunis, assure les communications postales, le transport des fonctionnaires et des colons, des indigènes, des marchandises et des bagages.

Ce monoroue — que les indigènes, fervents d'harmonie imitative, ont baptisé *boudji boudja* — quitte Bassam à six heures et demie, chaque matin ; deux heures durant, il longe les côtes paisibles de la lagune, bordées des arceaux enchevêtrés de palétuviers vert de gris, et, vers neuf heures, il aborde à *Bac-Ba*, village indigène, et port de Bingerville. L'animation la plus folle règne au débarcadère ; toute la population de Bac-Ba se démène : l'un, veut des nouvelles de parents ou d'amis, l'autre est acquéreur des denrées venues de la côte. Tous piaillent, rient, s'exclament, s'agitent à grand bruit : boys en quête d'un engagement, hamacaires, pousseurs ou porteurs offrant leurs services, assaillent le nouveau venu. À grand peine, émergeant du flot tumultueux, celui-ci hésite entre un hamac à deux porteurs ou un pousse-pousse monotone, véhicules ordinaires du pays, confie ses malles à un bi-roue, et parmi les pavillons et les jardins qui jalonnent la route, s'achemine vers sa future résidence.

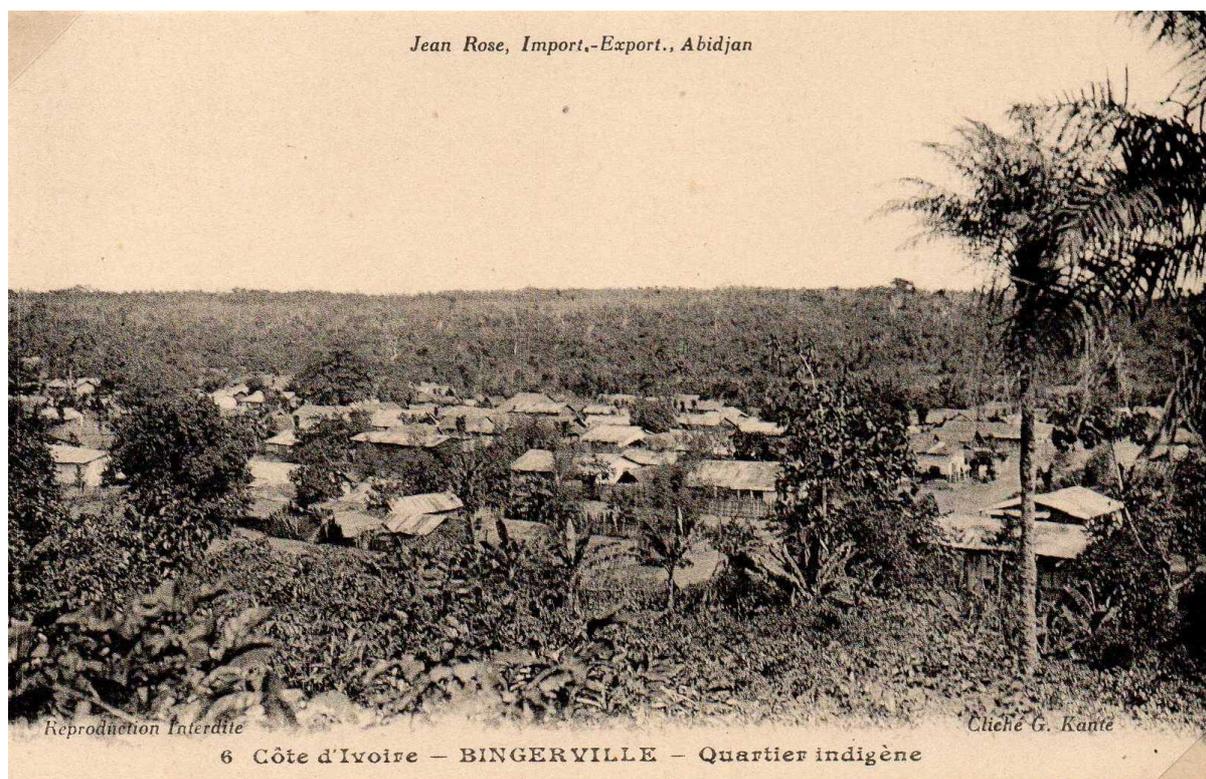
L'impression est charmante : les toitures rouges, les murailles blanches transparaissent à travers les vertes frondaisons, et tout là-haut, le gouvernement domine l'horizon et dresse, au sommet de ses colonnades multiples, le symbole tricolore que nul, en contrée lointaine, ne sait contempler avec indifférence.

*
* * *

Bingerville s'élève en gradins, de cent mètres au-dessus du niveau de la mer. La température y oscille entre 22 et 28 degrés. Malgré cette modération, on la supporte difficilement, en raison de l'humidité excessive qu'elle doit à son climat, à la fois sylvestre et maritime. À l'époque des tornades surtout, de fin octobre au commencement de janvier, elle se fait lourde et orageuse. L'état sanitaire de la cité est cependant excellent, grâce à sa situation privilégiée, à la vigilance du service d'hygiène et de l'administration : les travaux de débroussement se poursuivent inlassablement, lutte sans merci entre la savane, la forêt et l'homme ; les ordures ménagères sont incinérées : tout récipient capable de donner asile à des larves, impitoyablement proscrit ; les orifices des gouttières et des citernes, obturés de toiles métalliques. Grâce à ces efforts, la ville ignore les moustiques, et les moustiquaires y sont un luxe superflu. Deux châteaux d'eau, de nombreuses bornes-fontaines assurent à la population le débit constant d'une eau pure. Les artères principales sont rectilignes, larges, aérées, elles se parfument de la citronnelle et du vétiver plantés en bordure de la chaussée. Seules, quelques rues transversales, les dernières-nées, sont ombragées de majestueux manguiers : par souci d'hygiène, les constructeurs s'étaient refusés d'abord à raréfier l'air et le soleil bienfaisants, en multipliant la verdure.

Les cases primitives, bâties en bois, élevées sur pilotis, ont fait place à de confortables maisonnettes en pierres ou en briques ; les jardins sont délicieux, plantés de pourpres hibiscus, de canahs or et vermillon, de bougainvillées aux fleurs violettes, couronnés des flammes ardentes du flamboyant.

De-ci, de là, quelques factoreries bien achalandées, des exploitations agricoles qui donnent les meilleurs espoirs, le cercle, le tennis, et, sur la place du Gouvernement, en hémicycle, les bureaux administratifs, vastes et confortables.



Bingerville. — Quartier indigène
Cliché G. Kanté. Jean Rose, import-export, Abidjan.

Dans les allées transversales, à droite et à gauche de la montée Bag-Ba-Gouvernement, s'élèvent les pavillons réservés aux ménages ; tout le long de la route, se groupent les « casernes », asiles des célibataires réunis en popotes. On y potine ferme : à Bingerville, « béguinage administratif à la discipline claustrale », la vie est si calme, les distractions si rares : promenades en forêt ou dans la savane, tennis, chasse au porc épic, au rat palmiste, au pigeon ramier. Quelques réunions intimes et les traditionnelles réceptions officielles au gouvernement. Que tout cela serait plat et mélancolique, si ces piments indispensables : curiosité et bavardage, frisant souvent la médisance, en étaient exclus ! Peu de méchanceté foncière, pourtant, dans ces ragots, dictés surtout par le désœuvrement, l'ennui, le désir d'étonner l'auditoire, de faire un bon mot, d'animer pour un instant la monotonie des jours qui coulent si longs et si semblables à eux-mêmes !

*
* *

On potine... et on jardine. Le ravitaillement est difficile. Non que le pays soit, en lui-même, improductif, bien loin de là. Tout y devrait pousser, asperges et ignames, légumes d'Europe et fruits exotiques, n'étaient l'indifférence et l'incurable inertie des indigènes. Le Jardin d'essais, bien dirigé, fournit quelques légumes à la population européenne, l'appoint est fait par la mission, et les cultures privées. Pour le reste, il se faut accommoder d'ersatz, vivre des productions locales. La grosse banane, base de la nourriture du pays, a été améliorée chez les Pères, par une culture plus savante. Elle est devenue la « banane-pomme » et, en compote, évoque parfaitement le fruit qui fit le malheur du genre humain. Les ignames, les tomates sont savoureuses, l'oseille sauvage, les patates, les haricots indigènes abondants.

Les fruits sont exquis : ananas dorés, papayes fondantes et digestives, oranges et citrons verts au parfum pénétrant.

Une ferme école a été créée aux environs de Bingerville. Des moniteurs Peulhs tentent d'éveiller chez les indigènes des instincts de pasteurs, mais, en général, le bétail dépérit à la Côte, et le boucher sénégalais ne débite que bœufs et moutons venus de l'intérieur. Deux ou trois fois par mois, des vivres frais : faisans, beurre, pommes, carottes, filets et gigots d'Europe, amenés à Bassam par les vapeurs anglais, sont mis en vente dans les factoreries. Ils permettent de varier heureusement l'ordinaire des repas.

Comme en tout pays indigène, la place du marché est le lieu le plus animé. Là, s'échangent les nouvelles, se prennent les décisions graves. Le syndicat des boys y tient ses assises, met à l'index un patron trop exigeant, une « M^{me} Toubaié » (Blanche) ignorante des bienséances au point d'oser, à l'occasion, jeter un coup d'œil indiscret à la cuisine, ou d'exiger le changement d'un fournisseur indélicat.

Autour du poisson fumé ou sec apporté par les Dioulos des monceaux de fruits ou de légumes, des condiments nécessaires à la confection du *foutou*, le plat national à base d'huile de palmes relevé de gombos, de piments de feuilles de fromager ou de baobab ; au-dessus du beurre de karité, du mil, du riz, des poules, des œufs, c'est une effervescence folle.

*
* *
*

Les femmes, couvertes de cordons de perles, font tinter à leurs poignets et leurs chevilles les lourds bracelets de fer et de bronze, où court une bille sonore. Elles s'indignent fort d'un scandale local : Aroua, cette effrontée, nouvelle épousée Abrou, a osé oublier ses devoirs avec un « bon Ami ». Son époux, cependant, avait, comme il convient, acheté, dès avant sa naissance, l'oreille de sa fiancée par les dons prescrits : une bouteille de gin au père, à la mère, du sel, de la viande et du bois.

Pas une année, il n'oublia de réserver une journée de travail à son beau-père, et de participer aux dépenses du ménage en envoyant six ignames, quelques kilos de viande et de sel. D'accord avec la tradition, il avait admis l'existence du « Bon Ami », autorisé même, selon l'usage, un séjour de deux semaines dans sa case. Mais la bienséance locale exige, en retour de ces complaisances, que ces amours demeurent strictement platoniques... Or, le bon ami a manqué de discrétion ! les preuves en sont là, irréfutables, le jugement des matrones s'accorde avec celui du mari, notre Georges Dandin d'ébène ne peut conserver aucune illusion. Grâce à Dieu, une aimable philosophie dicte, en ce cas, la conduite de l'époux outragé. Le brownien n'a pas encore droit de cité dans les ménages indigènes, le larron paiera — ce n'est que justice ! — les fêtes du mariage ; la volage recevra quelques coups de bâton bien appliqués, et l'honneur sauf, le couple goûtera le plus parfait bonheur conjugal. Non loin de leur mère, une fillette de six ans, vêtue d'un cordon de perles blanches qui lui ceint les reins, un garçonnet à la tenue plus édénienne encore, écoutent passionnément les récits d'un vieux marchand ; avec eux, nous apprenons pourquoi le crapaud sautille,

alors que le caméléon marche en tâtonnant ; la raison pour laquelle la tortue est formée de tant de petits morceaux, si mal cousus les uns aux autres. Les enfants frémissent, s'exaltent à l'histoire du Ciel, de l'Araignée et de la Mort. Fables naïves et profondes, capables d'enthousiasmer l'âme de La Fontaine.

La joie, l'étonnement des auditeurs se traduisent surtout par le geste habituel : ils frappent leur bouche ouverte avec la paume de leur main.

Un boy consciencieux marchande « six des œufs » destinés au déjeuner de son patron. Mais le camarade Okou, moins résigné, récrimine fort : « Madame Toubale y en a pas bon » elle exige que les croquettes de pommes de terre soient chez elle, roulées sur la planche à pâtisserie et non sur le torse ruisselant de sueur de son cuisinier. Prétention monstrueuse : Okou en est excédé : il n'est plus un sauvage (sauvage) « y en a connais bon manière pour cuisine ». Poulet sang, poisson sauce vin, flan moulé dans une boîte de conserve, mayonnaise marmoréenne, quelles que soient les circonstances et la température, n'ont plus pour lui de secrets.

Tout au plus, il y a de cela bien des lunes, commit-il l'erreur de servir un gâteau de riz au lait sucre farci d'oignons frits... Il y a bien encore à son actif une fâcheuse histoire de salade à l'orange assaisonnée d'huile, de vinaigre, de sel, de poivre, et, comble du raffinement, d'une pointe d'ail. Mais ce sont péchés de jeunesse. désormais, Okou, sûr de lui, de ses talents, ne veut tolérer aucune remontrance. Vivent les popotes de célibataires, où l'on est maître et roi !

Comme en tout pays indigène, la boyerie de Bingerville est d'ailleurs réfractaire à l'influence féminine : elle tolère seulement l'autorité du patron.

Bingerville s'endort tôt. À neuf heures, tout y est silence. Seuls, dans le lointain, quelques roulements de tam-tam éveillent l'écho assoupi.

La « Jeunesse Élégante » dactylos, écrivains du gouvernement, employés de commerce, se réunit, chaque samedi, en un bal à l'européenne. Les galants arborent vestons, smokings ou fracs ; ces dames viennent en boubous et en pagnes. Aux sons déchirants d'un accordéon poussif, ils s'essayent aux belles manières, aux madrigaux, aux tangos et aux valse, puis, peu à peu, s'en retournent au rythme des danses locales. Les célibataires blancs, en mal de distractions, errent parfois autour des quadrilles, ou, sous les rayons argentés qui baignent le tam-tam, font signe à l'une des ballerines...

Mais bientôt, retombent le silence, la nuit, le morne ennui.

Et, peu à peu, la vie, le mouvement, la joie émigrent vers Abidjan, la cité neuve.

Bingerville, qui sauva des milliers d'existences menacées d'un double fléau, la peste et la fièvre jaune, méritait mieux que ce morne destin. Tout, dans le domaine des exploitations agricoles, y pourrait être réalisé. M. Blachon a tenté d'y cultiver la vanille ; les résultats qu'il a obtenus dépassent ses prévisions. Les plantations de caféiers, de cacaoyers prospèrent à souhait et, donnent aux indigènes, qui s'y intéressèrent dès les débuts, des résultats inespérés.

Quelque homme d'affaires bien avisé, moderne prince charmant, viendra-t-il éveiller la Belle au Bois dormant africaine, et, profitant de sa fertilité inouïe, d'une salubrité à peu près unique en pays tropical, lui rendre la prospérité, le mouvement, la vie ?

A. Quérillac.

L'ASSISTANCE MÉDICALE À LA CÔTE-D'IVOIRE
par Charles Debierre,
sénateur du Nord,
membre de la Commission des Affaires étrangères
(*Les Annales coloniales*, 9 janvier 1928)

.....
Comme établissements annexes ou complémentaires, on doit citer le laboratoire de bactériologie de l'hôpital européen d'Abidjan, un centre vaccino-gène à Bouaké et une léproserie à l'île Désiré, en face de Bingerville.

Paris-Le Cap-Paris
(*Les Annales coloniales*, 9 août 1928)

Malgré le mauvais temps, les aviateurs Maulère et Maurice Baud continuent avec une parfaite régularité leur voyage de tourisme Paris-le-Cap-Paris.
Le 7 août, l'avion *Cinéma* a fait escale à Bamako venant de Bingerville.

Côte-d'Ivoire

Adieu à Bingerville
(*La Dépêche coloniale*, 8 mars 1930)

L'adjudication qui a dernièrement eu lieu à Dakar, pour la construction à Abidjan d'immeubles destinés aux services du gouvernement de la Côte-d'Ivoire, sonne le glas de Bingerville. Il serait de fantaisie de reprendre le vers si connu : « Tout passe, tout casse, tout lasse. » et cependant, ce transfert officiel va modifier sensiblement la Colonie. Une époque disparaîtra : troisième étape encore perceptible aux vieilles générations de la Côte-d'Ivoire, dont les survivants commencent à se compter.

On dit que le progrès possède sa poésie propre. Il ne possède que celle qu'on lui accorde.

Les services administratifs étaient naguère à Grand-Bassam. Une épidémie de fièvre jaune les avait chassés, et c'est ainsi qu'était née Bingerville, sur les rives de la lagune, occupant une position privilégiée, et n'étant point incommodée par la formidable forêt qui écrase le rivage de la Colonie.

Bingerville était une paradoxale cité, une cité de fonctionnaires, comme le seront sans doute, en l'an 2.000, les démocraties trop âgées et trop bien organisées. Comme mari et femme, les fonctionnaires de Bingerville étaient condamnés à vivre face à face, sans aucune fréquentation, dispersés dans leurs cases, et candidats à la plus humaine des philosophies : pas de boutiques, pas de négociants, de coupeurs, d'Européens de tous métiers. Le car, seulement, deux fois par jour, et les visites.

Bingerville va s'installer à Abidjan, il ne restera donc plus rien de ce qui fut une capitale. Que deviendra le Palais du Gouverneur, qui ne manquait pas de grandeur ? Que deviendront tous les bâtiments, dont certains, étaient nés viables ? Résignons-nous à songer que les herbes envahiront les tennis du cercle, et que les bougainvilliers, à l'entrée de la ville, en venant d'Abidjan, qui agrémentaient le logement de l'Instituteur, s'étendront maintenant à leur aise dans la cité dépeuplée.

Il est mélancolique de prendre une règle, et de l'efforcer de tirer sagement un trait de plume sur le passé. Les moindres souvenirs se précisent, à cet instant, et leur masse compose une protestation. La route Bassam-Abidjan par Bingerville n'aura donc désormais plus d'intérêt « stratégique ». Le bac d'Eloka sera inutilisé ; tout ce merveilleux parcours, si familier, sera le lot des quelques Européens des plantations figées au bord de la lagune.

*
* * *

La même tristesse qui nous pousse aux regrets nous conduit cependant aux heureuses visions. Abidjan, grand corps sans âme, ville formidable en tracé, va recevoir ainsi un très sérieux renfort. Cette cité sans citadins atteignait une superficie égale au tiers de la ville de Lyon. Et son réseau routier était de quarante kilomètres ! Elle était comme des vêtements plantés sur un bâton, dans un champ ensemencé. Mais ce n'était pas pour effrayer les oiseaux.. Au contraire ! L'administration, pour une fois, a vu grand. Elle a été avisée, elle a calculé que l'avenir de la Côte-d'Ivoire était illimité, et qu'Abidjan, port de mer, serait la véritable Métropole du Golfe de Guinée, comme Dakar est la Métropole de l'Atlantique nord-africain. La ville commerçante demeurera parallèle à la lagune, avenue du Maréchal-Pétain, Cercle, chambre de commerce, gare d'Abidjan-lagune, horloge stupide du triangle; la ville administrative s'installera aux abords de la gare d'Abidjan-Ville, dans la zone où les si coquets pavillons du chemin de fer se sont édifiés, en hauteur de colline, et dominant un si agréable paysage. Tout se construira, petit à petit. Dans vingt ans, si les coups de la destinée nous permettent de revoir cette charmante Colonie, il faudra que nos souvenirs soient confrontés avec la réalité. Et peut-être ne serons-nous pas d'accord.

Ainsi la vie est en marche. Et nous faisons mouvement avec elle. Seulement nous nous refusons à l'évidence. Nous ne pensons pas que nous sommes, à ce seul point de vue, tous tristement égaux, et que toute modification sensible, comme celle-ci, nous contraint de placer le lugubre jalon.

Bingerville disparu, toute une époque s'écroule. Nous n'allons pas jusqu'à vaciller avec elle. Et nous saluons avec un très affectueux enthousiasme la nouvelle destinée d'Abidjan, d'ailleurs prévue, d'ailleurs espérée. d'ailleurs attendue.

Mais comme nous voulons relier le passé à l'avenir, nous posons une question : le gouverneur général Binger a eu sa ville. On la supprime. N'en respectera-t-on pas l'esprit, en ne permettant pas que ce souvenir, que cet hommage soient ainsi doublement effacés ?

Et Treich-Laplène, mort à trente ans, grâce à qui nous avons la Colonie, et cette histoire merveilleuse de la liaison, à Kong, des deux pionniers Binger, Treich-Laplène, se contente-t-on d'avoir donné son nom à un boulevard de Bassam ?

Quand il fera peau neuve, en pendant la crémaillère à Abidjan, le lieutenant-gouverneur de la Colonie se devra d'honorer un mort qui appartient à la France, et surtout à la Côte-d'Ivoire.

Raoul Monmarson

L'INDUSTRIE DE L'HUILERIE
ET DE LA SAVONNERIE EN A. O. F.
(*Les Annales coloniales*, 3 novembre 1930)

L'industrie de l'huilerie comprend actuellement dans ce groupe de colonie treize usines ainsi réparties : ... six en Côte-d'Ivoire (à Badikaha, Bouaké, Grand-Drewin, Aboisso et deux à Bingerville).

.....
Les cinq établissements industriels de la Basse Côte-d'Ivoire traitent les fruits de palme qui leur sont fournis exclusivement par leurs plantations personnelles.

.....
Le prix de vente de l'huile de palme ainsi fabriquée est de 1 fr. 00 le kilo à la Côte-d'Ivoire, de 1 fr. 75 au Dahomey.

CÔTE-D'IVOIRE
LES ÉVÉNEMENTS ET LES HOMMES
Aviateurs portugais à Bingerville
(*Les Annales coloniales*, 11 mars 1931)

Après la visite que nous avons relatée des aviateurs italiens, la Côte-d'Ivoire a reçu celle de deux aviateurs portugais, le 8 janvier dernier.

Un oiseau bleu s'est posé sur le sol mercredi 7 janvier, à Bingerville. L'oiseau n'était autre qu'un biplan Gipsy-Moth de 120 CV, type tourisme, et qui venait par petites étapes de Lisbonne, ayant à bord deux jeunes aviateurs portugais, M. Charles-Édouard Bleck et le lieutenant Humbert Cruz.

Coïncidence remarquable, ces aviateurs s'étaient rencontrés à Villa-Cisneros, dans le Rio-de-Oro, avec leurs collègues italiens qui revenaient de la Côte-d'Ivoire. De là-bas, par Saint-Louis du Sénégal, Bolama dans la Guinée portugaise, Kayes et Bamako au Soudan, les Portugais sont venus à Ferkessedougou où ils avaient atterri le mardi soir, et le lendemain, quelques minutes après 11 heures reçue par le chef de la colonie et une affluence considérable d'Européens, ils arrivaient à Bingerville d'où ils sont repartis jeudi pour Accra, Cotonou, avec pour but, final la colonie portugaise de l'Angola.

CÔTE-D'IVOIRE
LA VIE ÉCONOMIQUE
Une association agricole indigène de la Basse Côte-d'Ivoire
(*Les Annales coloniales*, 3 mai 1932)

Ont été approuvés les statuts de l'Association agricole indigène de la Basse Côte-d'Ivoire, dont un exemplaire authentique se trouve déposé chez le directeur de la Caisse centrale de Crédit agricole mutuel de la Côte-d'Ivoire, à Bingerville.

1934 (30 juin) : transfert de la capitale à Abidjan

Avant de procéder à ce transfert, on fit d'Abidjan une « capitale » : travaux de voirie, d'électrification, d'adduction d'eau et de construction de nouveaux bâtiments de service et de logement : cabinet, archives, secrétariat général, hôtel du gouverneur.

Et lorsqu'elle devint « une jolie ville digne de ce nom, à l'aspect accueillant pour les visiteurs, riant et agréable pour les habitants, une ville où règne la lumière et où s'harmonise avec le paysage arboré et vivant qui lui sert de cadre.... ».

le 30 juin 1934, c'en était fini. Bingerville retombait dans l'anonymat puisqu'Abidjan devenait la capitale de la Côte-d'Ivoire.

Ce transfert donna lieu à des festivités importantes les 17, 18 et 19 aout 1934.



Par avion de Côte-d'Ivoire
LA DEUXIÈME FÊTE DE L'ENFANCE INDIGÈNE
par L. P.
(*Les Annales coloniales*, 28 mars 1935)

.....
En soirée, sur la Pergola, l'École primaire supérieure de Bingerville, les écoles régionales d'Abidjan et Grand-Bassam firent valoir leurs ressources artistiques par des chœurs indigènes et des sketches pleins d'humour.

Côte-d'Ivoire

Une création
(*Les Annales coloniales*, 11 mai 1935)

Un « Musée d'ethnographie, de paléontologie et d'art indigène », qui sera installé dans les salles du premier étage de l'ancien Hôtel du Gouverneur, vient d'être créé à Bingerville.

En Côte d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 27 septembre 1935)

Un nouveau stade créé à Bingerville pour l'entraînement des élèves de l'école primaire supérieure et portant le nom du gouverneur Deitte, vient d'être inauguré par le chef de la Côte d'Ivoire. À l'occasion de cette inauguration, la première partie de football de la saison sportive a été disputé entre les équipes d'Abidjan et de Grand-Bassam. Le Gouverneur donne le coup d'envoi, et la partie se termine par la victoire d'Abidjan.

Dans les rues délaissées de Grand Bassam
(*Les Annales coloniales*, 11 septembre 1936)

.....
À Bingerville, occupée désormais par l'Enseignement et l'Agriculture, nous errâmes à la recherche de notre collaborateur Mallamaire. Un même sentiment nous étreignit, un jour, au crépuscule, dans les avenues désertes du château de Versailles.

Déplacements

EN CÔTE-D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 30 octobre 1936)

Dès son arrivée, le professeur Achard, qui fut salué par le gouverneur Lamy, a visité le dispensaire, la maternité et la léproserie de Bingerville.

Visite en leurs États
EN CÔTE-D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 12 février 1937)

Peu après avoir pris possession de son poste, M. Mondon, nouveau gouverneur de la colonie, s'est rendu à Bingerville où il se préoccupa des possibilités de récupérer les locaux disponibles.

Il visita en détail l'ancien palais du gouvernement et constata qu'il était possible d'utiliser les immeubles dans l'intérêt du service.

De Bingerville, le gouverneur gagna Grand-Bassam où il fut reçu par les fonctionnaires et colons qui se souviennent du temps où le nouveau gouverneur était chef de ce cercle en tant qu'administrateur.

Une école d'art en Côte-d'Ivoire
(*Les Annales coloniales*, 21 mars 1938)

Il vient d'être créé à Bingerville une école d'art dont le but est d'aider les artistes indigènes à révéler leurs talents.

Il est apparu que l'art noir actuellement connu n'est pas définitif et que de sensibles progrès peuvent être attendus d'une éducation patiente.

La création de cette école a donc pour but de rechercher et former les artistes en leur permettant d'affirmer leur personnalité.

NOS GRANDES ENQUÊTES

L'EFFORT FRANÇAIS EN CÔTE D'IVOIRE

par Gabriel Plancke, député gauche indépendante d'Hazebrouck

IV. — La foire-exposition de Bobo-Dioulasso

du 10 au 17 janvier 1939

(*La République*, 6 mai 1939)

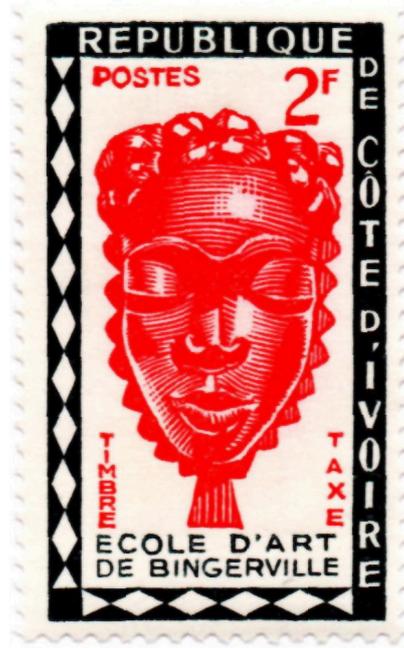
.....
Toute la vie économique, toute la vie sociale, toute la vie artisanale et artistique de la Côte d'Ivoire y fut représentée : ce qui permit au visiteur de pénétrer, au moins sur le seuil des mystérieuses croyances et pratiques religieuses de ces populations en grande majorité fétichistes.

Les panneaux extérieurs du pavillon central furent décorés de fresques artistiques par les élèves de M. Combes, directeur de l'École d'art indigène de Bingerville. On se souvient du succès de son élève Seri, sculpteur, à l'Exposition coloniale de Paris.

On y exposait des objets rares et de grande valeur. Les productions de l'artisanat moyen [*sic* : aofien ?] étaient offertes en vente dans le pavillon de Korhogo.

.....
Il serait grand temps, me disait M. Combes, directeur de l'École artisanale de Bingerville, de créer un musée pour sauver toutes ces collections, ces documents uniques qui sont écumés peu à peu, surtout par des étrangers. Ils constituent cependant une richesse pour le pays qui n'est pas à négliger. Puissent les pouvoirs publics s'en émouvoir et décider de la création de ce musée.

L'ÉCOLE D'ART DE BINGERVILLE



L'A. O. F. vue de l'A. O. F.

André et Madeleine BERRY
ABIDJAN : Un paysage de Brest après la guerre (suite)
(*Combat*, 2 juillet 1957)

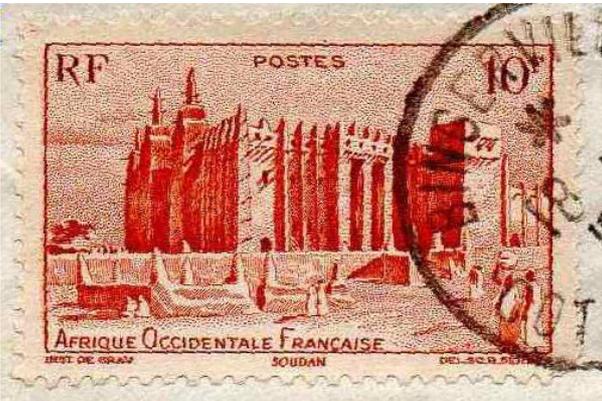
.....
Au retour d'Abidjan s'impose la visite de Bingerville qui, un instant la résidence de nos représentants, en a gardé je ne sais quel air de Rambouillet à la fois républicain et colonial. On y voit de jolies propriétés dans l'ancien style, un Lycée superbe, un jardin botanique où l'on apprend les noms de tous les arbres qu'on a aperçus dans la forêt, un magnifique paysage lagunaire ; surtout on y visite un homme des plus remarquables : M. Ch. Combes, sculpteur blanc, plus ou moins africain de cœur, sinon quelque peu animiste, qui y tient une école de sculpteurs noirs, élevés dans les idées de leur propre race, et entraînés par leur maître non à s'européaniser, mais à s'africaniser davantage. Génial interprète des traditions locales, cet artiste original taille lui-même dans le bois de fromager des images, des reliefs, à qui ne manque que le *niama*, si même spontanément, la force vitale des ancêtres ne vient pas s'y nicher. À s'étonner, vraiment, que, lorsqu'il s'agit de décorer quelques monuments abidjanais, on aille chercher des sculpteurs rue Bonaparte, si, du moins on avait consulté cet étourdissant connaisseur de la Côte-d'Ivoire, l'Abidjan moderne ne serait pas le gag architectural dont nous avons déjà ri. Un véritable style franco-africain, dans ce lieu privilégié, aurait pu naître.

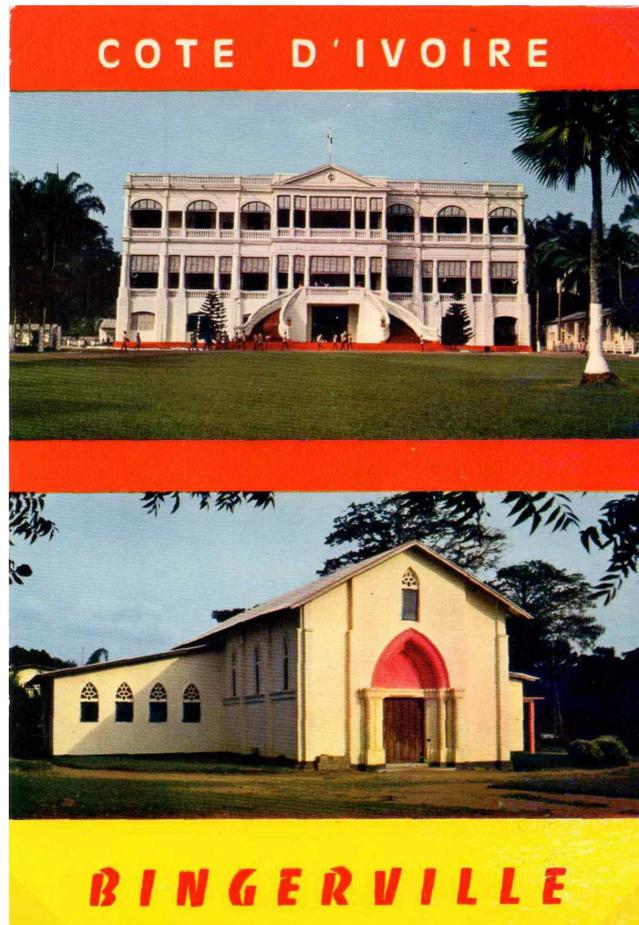


Charles-Alfonse Combes (1891-1968)
Ancien élève de l'École du Louvre et des Beaux-Arts
Africain à la coiffe



Orphelinat de la Côte-d'Ivoire BINGERVILLE (18 mai 1957)





L'ancien palais du gouverneur transformé en orphelinat.



Colonie de la Côte-d'Ivoire L.G. Binger
République de la Côte-d'Ivoire F. Houphouët-Boigny
1893-1993
Depuis cent ans, la Côte-d'Ivoire
AM Buathier ITVF

Suite :
[ABIDJAN, TROISIÈME CAPITALE DE LA CÔTE D'IVOIRE](#)